



Autorité des Marchés Financiers

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2016 conformément à l'article 212-13 de son règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataire

SOMMAIRE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1 / Responsable du document de référence et contrôleurs légaux	6
2 / Politique d'information	6
3 / Organigramme fonctionnel	7
4 / Organigramme juridique	8
5 / Chiffres clés	10
6 / Informations concernant l'émetteur	10

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1 / Aperçu des principales activités	16
2 / Activité du groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	21

3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 / Les états financiers	32
2 / Les notes annexes	37

4 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1 / Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	76
2 / Les états financiers	78
3 / Notes annexes aux comptes sociaux	82
4 / Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices	90

5 FACTEURS DE RISQUES

1 / Gestion des risques	92
2 / Informations sur les risques de l'émetteur	92
3 / Politique d'assurances	95

6 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1 / Volet Social	98
2 / Volet Environnemental	106
3 / Volet Sociétal	109
4 / Tableau des indicateurs HSE	111
5 / Tableau de correspondance	112

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 / Informations sur la société	116
2 / Gouvernement d'entreprise	122
3 / Le contrôle interne de la société	149

8 DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 / Rapport du Président du Conseil d'Administration	152
2 / Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LISI - Exercice clos le 31 décembre 2015	156
3 / Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2015	157
4 / Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015	158
5 / Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2015	159
6 / Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion - Exercice clos le 31 décembre 2015	160
7 / Projet de résolutions	162
/ Table de concordance	164

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ



1	/ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX	6
1.1	/ Nom et fonction du responsable du document de référence	6
1.2	/ Attestation du responsable du document de référence	6
1.3	/ Contrôleurs légaux	6
2	/ POLITIQUE D'INFORMATION	6
2.1	/ Responsable de l'information financière	6
2.2	/ Documentation	6
3	/ ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	7
4	/ ORGANIGRAMME JURIDIQUE	8
5	/ CHIFFRES CLÉS	10
6	/ INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
6.1	/ Répartition du capital	10
6.2	/ Historique	12
6.3	/ Raison sociale - siège social et législation	13
6.4	/ Constitution et durée - acte constitutif et statuts	13
6.5	/ Consultation des documents juridiques	14

1 / RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX

1.1 / NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 / ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans les chapitres 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et autres et le cabinet EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Paris, le 24 mars 2016
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.3 / CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO CAP AUDIT représenté par Philippe POURCELOT
2 rue Jules Emile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet Ernst & Young et Autres représenté par Henri-Pierre NAVAS

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444

92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Philippe AUCHET

2 rue Jules Emile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet AUDITEX

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444

92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2 / POLITIQUE D'INFORMATION

2.1 / RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Mr. Emmanuel Viellard

LISI

Le Millenium

18 rue Albert Camus

CS 70431

90008 BELFORT Cedex

Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax : + 33 (0)3 84 57 02 00

Site internet : www.lisi-group.com

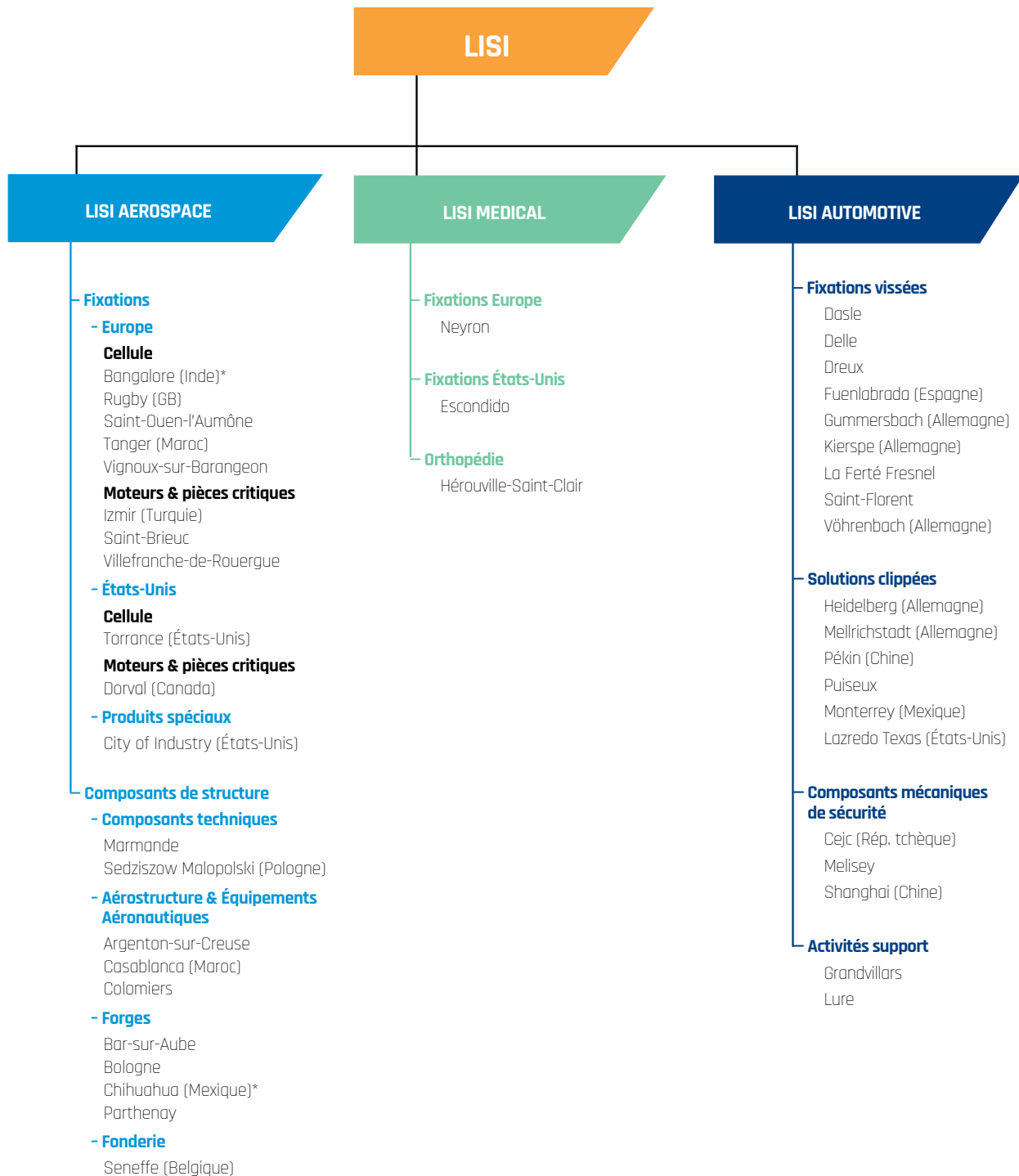
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 / DOCUMENTATION

- Document de référence en français et en anglais (version papier et CD)
- Communiqué de presse

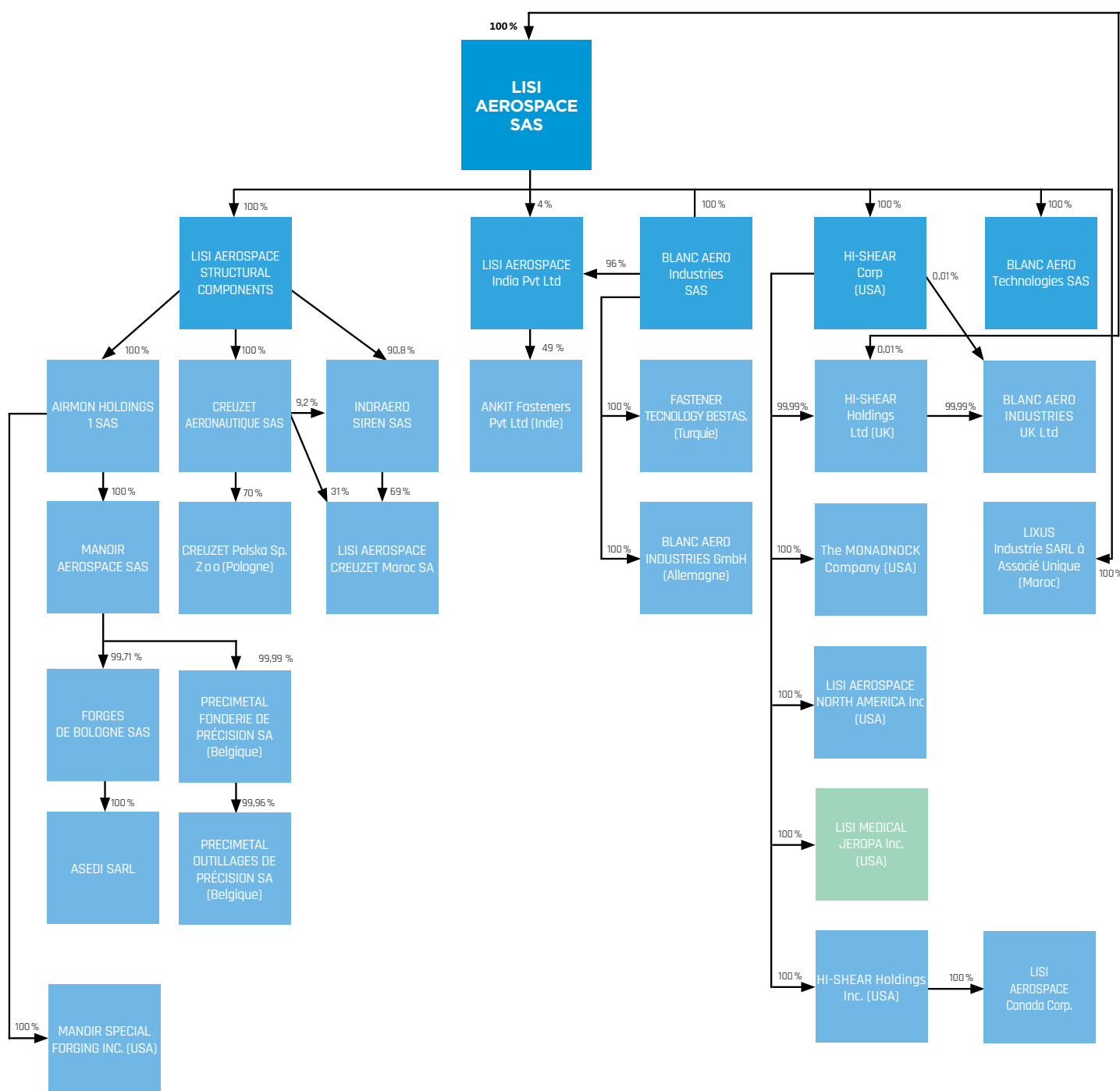
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la société (à l'adresse ci-dessus) ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

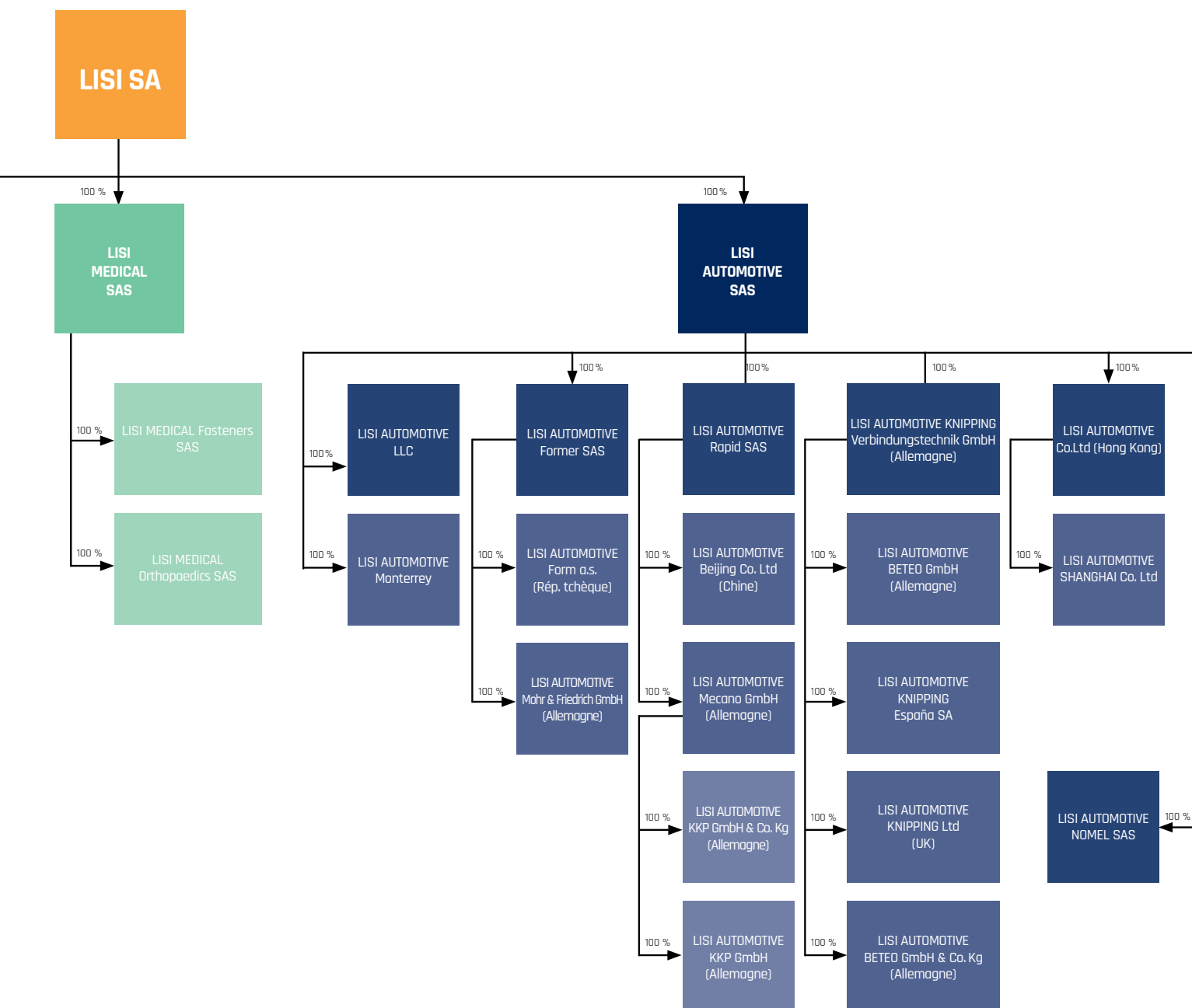
3 / ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



*Sites secondaires

4 / ORGANIGRAMME JURIDIQUE



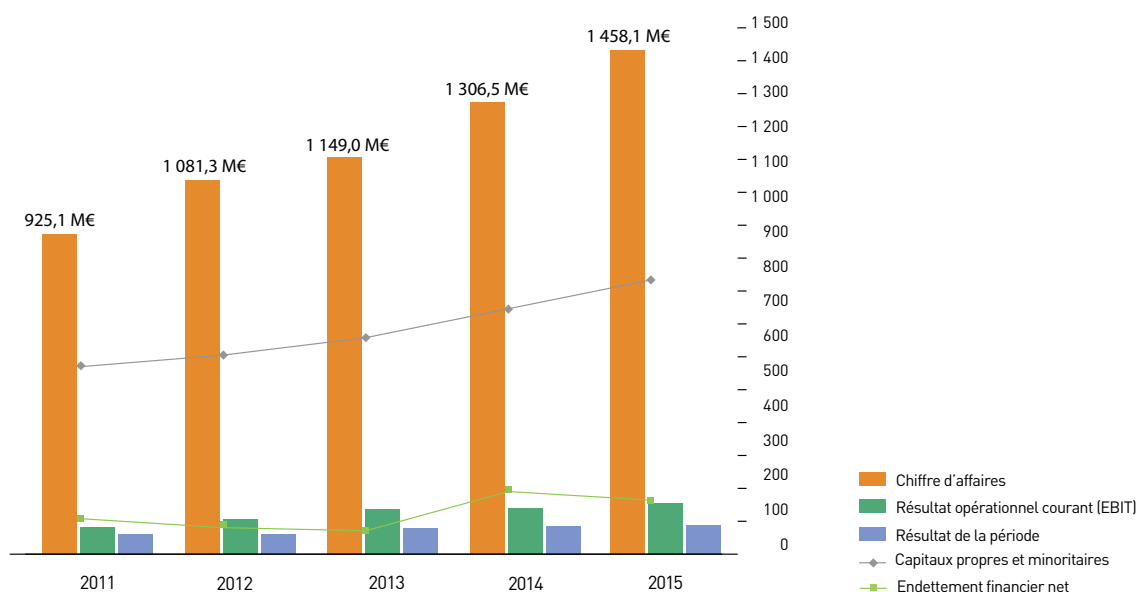


Les pourcentages affichés concernent la détention en capital.

5 / CHIFFRES CLÉS

En millions d'€	2015	2014*	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires	1 458,1	1 306,5	1 149,0	1 081,3	925,1
Résultat opérationnel courant (EBIT)	146,5	131,8	128,9	100,4	76,6
Résultat de la période	81,9	81,6	74,6	57,3	58,2
Capitaux propres et minoritaires	793,4	710,0	626,4	576,0	542,5
Endettement financier net	156,6	181,2	67,8	76,7	102,6

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.



6 / INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

6.1 / RÉPARTITION DU CAPITAL

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFIL.PA

Code Bloomberg : FII.FP

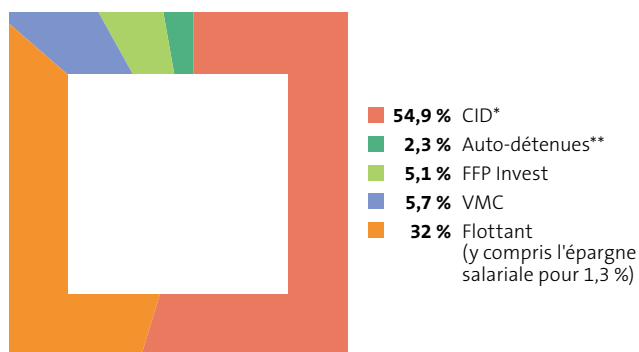
Compartment : B Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 023 875

Capitalisation boursière au 31 décembre 2015 : 1 347,9 M€

Indices : CAC® AERO&DEF, CAC® All Shares, CAC® – All Tradable, CAC® Industrials, CAC® Mid & Small, et CAC® Small



* Dont participations directes et indirectes :

VMC : 20,94 %

FFP Invest : 18,94 %

CIKO : 16,65 %

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance

LIQUIDITÉ DU TITRE

Taux de rotation du flottant : 23 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2015 : 15 378

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois ⁽¹⁾
2013						
Janvier	64,98	66,70	59,90	63,30	7 286	115 582
Février	71,92	73,73	62,71	68,22	10 024	146 418
Mars	75,70	79,50	70,70	75,10	10 228	133 884
Avril	85,41	86,00	71,14	78,57	8 240	107 203
Mai	84,50	87,25	81,30	84,28	5 551	65 523
Juin	84,00	85,20	81,10	83,15	12 679	153 373
Juillet	99,00	99,80	83,91	91,86	11 849	129 078
Août	98,62	103,00	91,31	97,16	11 615	116 816
Septembre	105,00	108,38	98,44	103,41	11 741	114 178
Octobre	113,70	117,48	104,50	110,99	12 343	110 707
Novembre	111,97	114,50	102,00	108,25	11 311	103 756
Décembre	107,80	111,88	105,06	108,47	12 976	119 494
2014						
Janvier	124,50	129,50	107,45	118,48	12 401	103 969
Février	117,65	127,80	115,40	121,60	12 939	107 696
Mars	119,70	122,00	111,50	116,75	10 656	90 825
Avril	117,00	122,60	108,00	115,30	8 004	68 187
Mai	113,00	119,25	111,00	115,13	17 502	150 747
Juin	115,00	118,60	111,50	115,05	8 634	75 944
Juillet	116,40	128,00	114,50	121,25	7 807	66 148
Août	117,00	124,90	112,00	118,45	13 619	118 374
Septembre	23,00	25,00	22,30	23,65	5 836	174 527
Octobre	20,01	23,10	17,83	20,47	21 176	1 013 129
Novembre	21,75	21,80	19,10	20,45	5 343	282 218
Décembre	21,50	21,99	19,09	20,54	5 092	262 959
2015						
Janvier	22,00	23,46	20,50	21,98	6 702	304 334
Février	27,75	27,77	21,85	24,81	15 372	637 910
Mars	25,30	27,90	24,65	26,28	9 255	354 366
Avril	27,49	29,30	25,20	27,25	10 242	371 959
Mai	27,25	28,55	27,00	27,77	4 641	168 595
Juin	25,21	27,60	25,20	26,40	6 086	227 766
Juillet	24,60	26,50	23,05	24,78	8 112	324 183
Août	25,80	26,97	23,11	25,04	5 164	205 896
Septembre	24,22	26,09	23,74	24,91	6 459	262 289
Octobre	22,20	25,00	21,71	23,36	9 047	388 459
Novembre	25,30	25,30	22,20	23,75	11 164	480 421
Décembre	24,95	25,46	23,30	24,38	5 170	210 567
2016						
Janvier	22,62	25,01	21,50	23,25	3 774	159 863
Février	21,21	22,87	19,04	20,96	4 954	237 006

(1) Sauf hors système.

Il a été décidé le 8 septembre 2014 à effet du 12 septembre 2014 que la valeur nominale des actions de LISI SA sera ramenée de 2 € à 0,40 €, soit une division du nominal par 5.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Eric BIGOTTEAU

Courriel : ebigotheau@oddo.fr

Tél. : +33 (0)1 40 17 52 89

6.2 / HISTORIQUE**1777**

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC). Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD & MIGEON décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1899

Création à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL – KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Ces trois entreprises familiales (KOHLER, JAPY et VIELLARD) fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile. Les trois familles fondatrices se retrouvent aujourd'hui au sein de CID (Compagnie Industrielle de Delle) actionnaire de contrôle du Groupe LISI.

1977

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses trois secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux Etats-Unis.

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de Link Solutions for Industry ; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :

- Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers),
- Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2004

Acquisition de la société FORM a.s en République tchèque (LISI AUTOMOTIVE).

2005

Acquisition de la société KNIPPING en Allemagne (LISI AUTOMOTIVE). Démarrage d'une nouvelle usine au Canada (LISI AEROSPACE).

Cession de la société Gradel (LISI AUTOMOTIVE).

2007

Vente de la société de distribution Eurofast à la société ANIXTER France (LISI AEROSPACE).

LISI AUTOMOTIVE cède son site de Monistrol-sur-Loire au groupe PRECITURN.

Création du sous-ensemble LISI MEDICAL suite aux acquisitions des sociétés :

- HUGUENY (Lyon), spécialisée dans les implants du rachis,
- JEROPA (Escondido-USA), spécialisée dans les implants dentaires,
- SEIGNOL et INTERMED Application (Neyron-France) et LIXUS (Tanger- Maroc), spécialisées dans la sous-traitance de fabrication d'implants dentaires et orthopédiques.

2008

LISI AUTOMOTIVE accroît sa présence en Chine avec la création d'un deuxième site de production à Shanghai dédié à la fabrication de fixations vissées pour l'automobile.

2009

Le 1^{er} avril 2009, le Groupe a cédé la société SDU (25 M€ de chiffre d'affaires), filiale du groupe KNIPPING, qui était spécialisée dans la distribution de produits techniques à destination des mines et de l'industrie en Allemagne et en Pologne.

2010

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du Groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au Groupe américain Stryker Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales. L'accord est assorti d'un contrat de fournitures sur 5 ans.

2011

Le Groupe a poursuivi le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La sortie de LISI COSMETICS du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 à la suite de la cession réalisée au 6 avril 2011. Pour mémoire, cette division avait généré un chiffre d'affaires de 52,8 M€ en 2010.
- Le rachat du groupe Creuzet intégré au 1^{er} juillet 2011.

2012

Le 29 mai LISI AUTOMOTIVE a cédé 100 % des parts de sa filiale KNIPPING UMFORMTECHNIK GmbH à la société Gris Invest SAS pour un montant de 2,8 M€.

Fusion des sociétés Indraero Maroc et Creuzet Maroc.

2013

Le Groupe LISI a obtenu un financement de 75 millions de dollars via un placement privé aux Etats-Unis ainsi qu'un prêt de 30 millions d'euros auprès de la BEI afin de consolider ses ressources long terme. Le plan d'investissements a représenté la somme record de 87,7 M€ sur la période.

2014

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, le groupe Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

Dans une moindre mesure, il faut noter en juin 2014, l'acquisition de 100 % du contrôle de LISI AUTOMOTIVE Shanghai, dont un partenaire chinois détenait 25 % jusqu'alors.

2015

Le Conseil d'Administration de la société LISI, dans sa séance du 21 octobre 2015, a décidé d'adopter un fonctionnement de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du Conseil d'Administration de celles de directeur général. Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016 :

Monsieur Gilles Kohler, anciennement Président-Directeur Général de la société, conserve la présidence non exécutive du Conseil d'Administration. Monsieur Emmanuel Viellard, anciennement Vice-Président-Directeur Général de la société, prend en charge la direction générale exécutive du groupe et Monsieur Jean-Philippe Kohler est nommé Directeur Général délégué.

Le 17 décembre 2015, le Groupe LISI a signé un accord avec la société POLY-SHAPE en vue de la création d'une filiale commune, LISI AEROSPACE Additive Manufacturing, détenue à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par POLY-SHAPE.

Cette société combinera les savoir-faire exclusifs des deux partenaires en vue d'établir un leader dans la conception et la réalisation en impression 3D de pièces mécaniques

aéronautiques et spatiales.

6.3 / RAISON SOCIALE – SIÈGE SOCIAL ET LÉGISLATION

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – Le Millenium – 18 rue Albert Camus – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

6.4 / CONSTITUTION ET DURÉE – ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en

numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
 1. Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
 2. Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.
 Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.
- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
 1. À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
 2. Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance

et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n°66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

6.5 / CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT Cedex.

SITUATION FINANCIÈRE



1	/ APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS	16
1.1	/ LISI AEROSPACE	16
1.2	/ LISI AUTOMOTIVE	18
1.3	/ LISI MEDICAL	20
2	/ ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	21
2.1	/ LISI consolidé	21
2.2	/ LISI AEROSPACE	24
2.3	/ LISI AUTOMOTIVE	26
2.4	/ LISI MEDICAL	28

1 / APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.1 / LISI AEROSPACE

929,6 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
64 % du CA consolidé
du Groupe

7 087

COLLABORATEURS
65 % de l'effectif du Groupe

69 M€

D'INVESTISSEMENTS
62 % du total des
investissements du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de structure
pour l'aéronautique

Produits phares

Cellule

Fixations de structure
principalement en titane ;
vis et écrous Hi-Lite™,
Hi-Lok™, Hi-Tigue™ ;
fixations Pull-In™,
Pull-Stem™, Taper-Hi-Lite™,
STL™ ; écrous Starlite™ ;
fixations serties Lockbolts.

Moteur

Fixations moteurs (aciers
haute température, alliages
base cobalt ou nickel,
superalliages à très haute
résistance), inserts et
goujons ; écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non
structurelles (écrous clippés,
quart de tour, entretoises,
etc.), verrous ; broches à bille,
outillage de pose.

Racing

Fixations et composants pour
la compétition automobile.
Autres fixations pour
l'automobile haut de gamme.

Composants de structure

Pièces primaires forgées,
formées ou chaudronnées
et pièces composites de
structure, sous-ensembles
assemblés complexes,
intégrés à la cellule ou au
moteur de l'avion : aubes,
bords d'attaque, bras et
OGV, poutres, viroles,
lèvres d'entrée d'air, coin
de malle, disques, pignons,
butée de porte, planchers
d'hélicoptère, tuyères d'APU,
etc.
Équipements intérieurs
d'avion et délesteurs pour
hélicoptères.

Clients

Airbus ;
Boeing ;
Bombardier ;
Dassault ;
CFAN ;
EADS ;
Embraer ;
Eurocopter ;
Finmeccanica ;
GEAE ;
Pratt & Whitney ;
Rolls Royce ;
Safran ;
Spirit ;
Les écuries de Formule 1

Concurrents

Alcoa Fastening Systems ;
Precision Castpart Corp ;
BTL ;
Lauak ;
Leistritz ;
Mettis ;
Otto Fuchs ;
Slicom ;
PFW ;
On Board ;
Breeze Eastern ;
Macsterlite ;
Klune ;
Mettis ;
TECT ;
Doncaster ;
MIFA ;
Forge Ital ;
Dembiermont ;
Karlton-PCC ;
First Rikson.

FIXATIONS VISSÉES



1
FIXATIONS
PULL-IN™

2
FIXATIONS STL™



3
ÉCROUS D'ARBRE



4
FIXATIONS HI-
LITE™, LOCKBOLT

COMPOSANTS DE STRUCTURE



5
SECTION DE PROFILÉS



6
BORDS D'ATTAQUE



7
CADRES ANTI-CRASH



8
AUBES MOBILES



9
LÈVRES D'ENTRÉE D'AIR



10
TÉ LONGITUDINAL

FIXATIONS CLIPPÉES



11
VERROUS DE
SURPRESSION

12
FIXATIONS
STAND-OFF

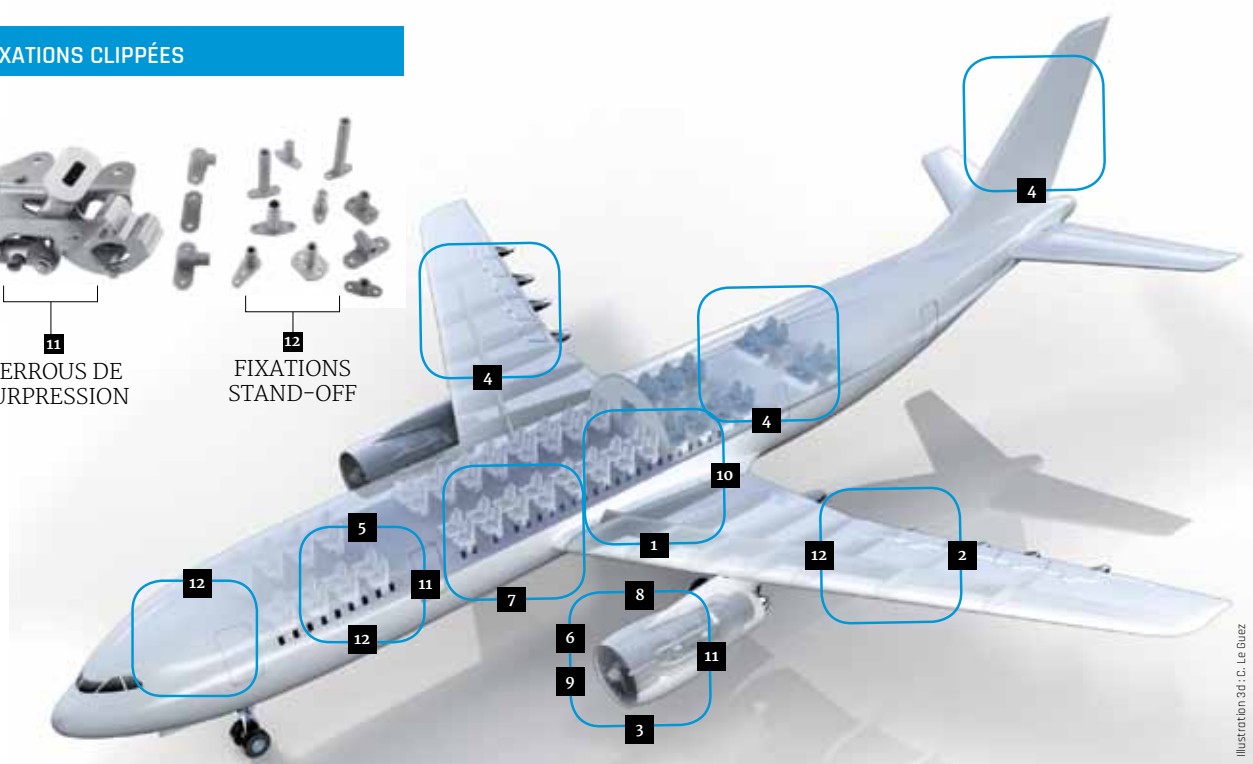


Illustration 3d : C. Le Guez

LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AEROSPACE se positionne en tant que partenaire de 1er et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1ère monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance, aluminium, inconel...

Les principales technologies mises en œuvre sont :

- Fixations : la frappe à froid, la frappe à chaud, le traitement thermique, l'usinage, la rectification le roulage, le taraudage, le traitement de surface, le contrôle automatique
- Composants de Structure : l'extrusion, le formage, les différentes techniques de forge, la découpe métal et la chaudronnerie, le soudage, le traitement thermique, l'usinage, le traitement de surface, une grande variété de moyens de contrôle ainsi que de l'assemblage.

1.2 / LISI AUTOMOTIVE

454,6 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
31 % du CA consolidé
du Groupe

3 241

COLLABORATEURS
30 % de l'effectif du Groupe

38,3 M€

D'INVESTISSEMENTS
34 % du total des
investissements du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage pour
l'automobile et l'industrie

Produits phares**Fixations vissées**

Fixations pour groupe
motopropulseur ;
vis et écrous de roue ;
fixations pour équipements
intérieurs et extérieurs ;
vis et écrous de structure ;
vis à tôle ; vis auto-
taraudeuses ; vis pour
matériaux tendres ; écrous,
entretoises et corps creux, vis
et écrous à sertir PRESSFIX®
et matériel de pose.

Solutions clippées

Vis et écrous à clipper ;
systèmes d'assemblage
clippés pour tubes, câblage
et faisceaux ; pions et rivets ;
fixations d'axes ; obturateurs
et passe - câbles, attaches
pour panneaux ; écrous à
pincer à fut taraudé ;
sous-ensembles
métalloplastiques
multifonctionnels.

**Composants mécaniques
de sécurité**

Barres de torsion ;
tiges de guidage ;
raccords de frein ;
systèmes de rattrapage de
frein de parking ;
pignons et axes pour
mécanisme de siège ;
composants moteur et boîtes
de vitesse, composants de
direction ;
composants de systèmes
d'airbag.

Clients**Constructeurs :**

BMW ;
Daimler ;
Dongfeng ;
FAW ;
Ford ;
Opel ;
PSA ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
VW-Audi ;

Équipementiers :

Autoliv ;
Bosch ;
CBI ;
Faurecia ;
Jtekt ;
JCI ;
Magna ;
Plastic Omnium ;
TI Automotive ;
Visteon ;
ZF - TRW

Industrie :

AGCO ;
Alstom ;
Blanco ;
Bombardier ;
BSH ;
Claass ;
Electrolux ;
Evobus ;
Franke ;
Miele ;
Iris Bus Iveco ;
Schneider.

Concurrents

ABC ;
Agrati ;
A. Raymond ;
Brugola ;
Fontana ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
SFS ;
Stanley Fastenings.

FIXATIONS VISSÉES



1

ENTRETOISE
BERCEAU
DE MOTEUR

2

ÉCROU DE
FIXATION
DE STRUCTURE

3

VIS DE FIXATION
DE COLONNE
DE DIRECTION

4

VIS DE CULASSE
MOTEUR

5

VIS EXCENTRIQUE
POUR RÉGLAGE
DE TRAIN AVANT

6

ÉCROU FRAPPÉ
À CHAUD
DE BOÎTE
DE VITESSES

7

PLAQUETTE
RENFORT
DE PORTE

FIXATIONS CLIPPÉES



8

ATTACHE RAPIDE
POUR HABILLAGE
INTÉRIEUR

9

CLIP POUR
SYSTÈME
DE MAINTIEN
D'AIRBAG

10

CLIP BI-MATIÈRE
POUR SUPPORT
DE TUBES

11

ÉCROUS
À PINCER
À FÛT TARAUDÉ

12

GOULOTTE



13

SUPPORT
DE RADAR

COMPOSANTS MÉCANIQUES DE SÉCURITÉ



14

BARRE DE TORSION
DE CEINTURE DE
SÉCURITÉ

15

COMPOSANTS
DE SÉCURITÉ POUR
FREIN DE PARKING

16

TIGE
DE GUIDAGE

17

COMPOSANT
DE MÉCANISME
DE SIÈGE

18

RACCORDS DE FREIN

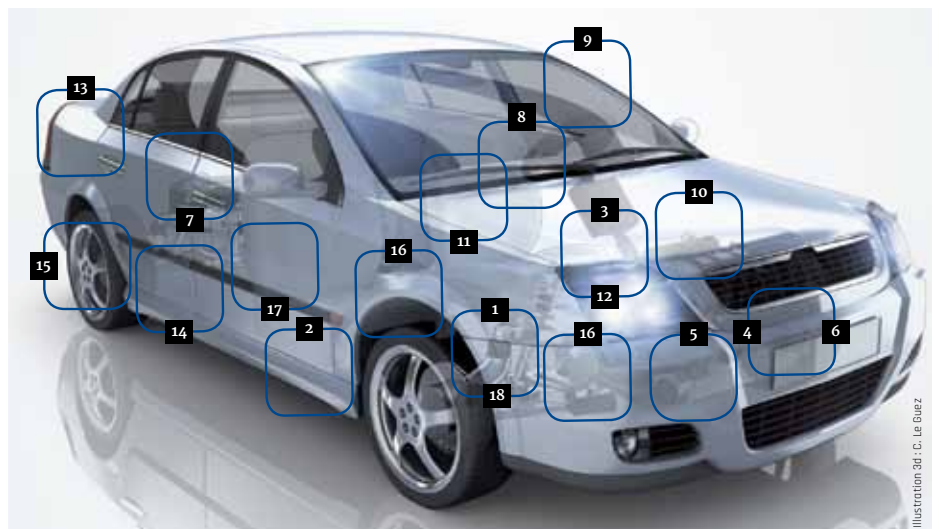


Illustration 3d - C. Le Guez

LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastique.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, le roulage, le taraudage, la frappe à chaud, la découpe métal, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, le contrôle automatique et l'assemblage.

1.3 / LISI MEDICAL

74,8 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
5 % du CA consolidé
du Groupe

573

COLLABORATEURS
5 % de l'effectif du Groupe

4 M€

D'INVESTISSEMENTS
4 % du total des
investissements du Groupe

Activité

Sous-traitant d'implants
médicaux et d'ancillaires.

Produits phares**Reconstruction articulaire :**

implants et instruments
orthopédiques de
reconstruction (hanche,
épaule, genou).

**Rachis, extrémités,
traumatologie et dentaire :**

implants et instruments
orthopédiques,
traumatologiques et
d'extrémités, rachidiens,
maxillo-faciaux et dentaires.

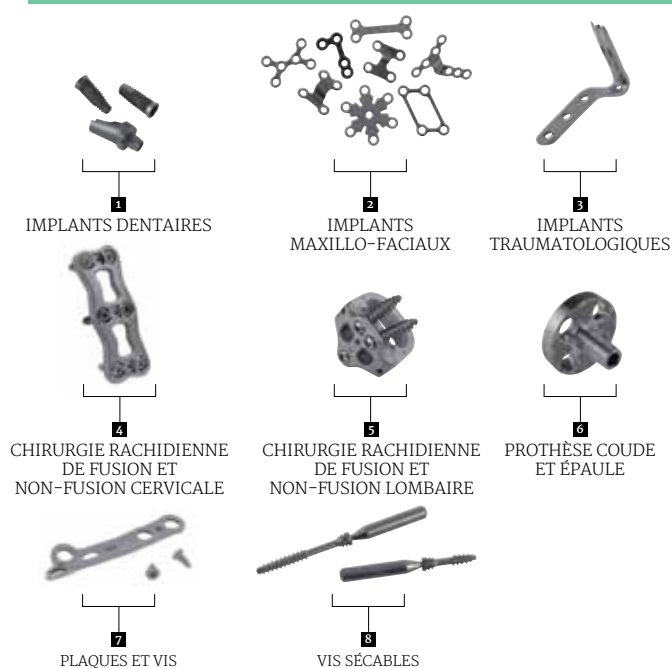
Clients

Ace Surgical ;
Alphatec Spine ;
Biosense Webster ;
C2F Implants ;
LDR Medical ;
Medacta ;
Medicrea ;
Newdeal Integra ;
Signature Orthopaedics ;
Smith & Nephew ;
Spineart ;
Spineway ;
Stryker ;
Tornier ;
Zimmer-Biomet.

Concurrents

Accellent ;
Avalign ;
Coors Tek ;
Greatbach ;
Marle ;
Norwood ;
Orchid/Sandvik ;
Paragon ;
Tecomet.

LISI MEDICAL Fasteners



LISI MEDICAL Orthopaedics

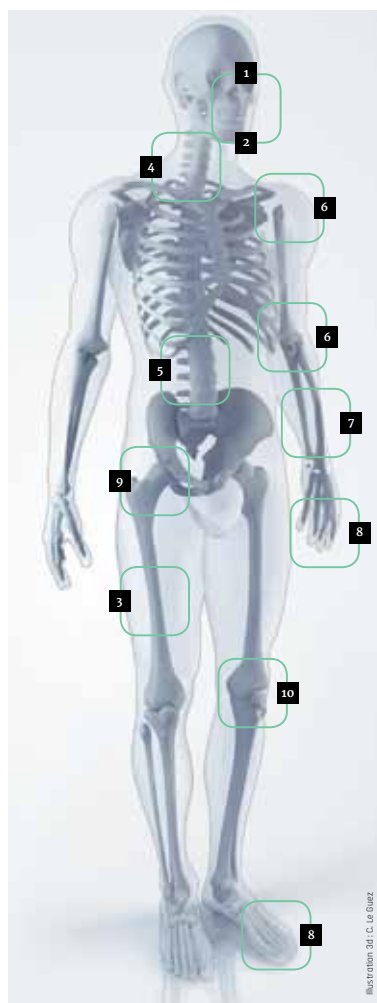
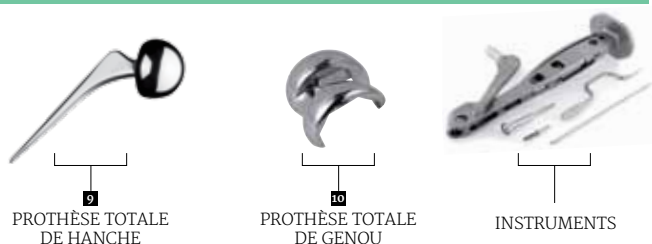


Illustration 3D C. La Guez

LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI MEDICAL se positionne en tant que sous-traitant.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, chrome, cobalt, plastique (peek) ...

Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, packaging en milieu stérile, marquage laser...

2 / ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 / LISI CONSOLIDÉ

A 1 458,1 M€, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2015 s'inscrit en hausse de + 11,6 % par rapport à 2014 et tient compte des éléments positifs suivants :

- La contribution de Manoir Aerospace, intégré à partir du 5 juin 2014, s'est élevée à 88 M€, soit 6,0 % du chiffre d'affaires consolidé et 9,5 % de celui de la division LISI AEROSPACE qui représente désormais 64 % des ventes du Groupe.
- La baisse de l'euro par rapport à la plupart des devises, et principalement au dollar, a généré un effet positif de 42 M€.

- Toutes les divisions ont enregistré globalement des gains de parts de marché avec de nouveaux produits.

Exprimée à taux de changes et périmètre constants, la variation de - 0,9 % du chiffre d'affaires au S2 par rapport à 2014 masque un net redressement au dernier trimestre : + 1,2 %, sur une base de comparaison élevée (+ 8,6 % au T4 2014) et après un troisième trimestre marqué notamment par la décélération de l'automobile en Chine.

La croissance organique continue à être positive dans toutes les divisions.

Commentaires sur l'activité du 4^e trimestre

	LISI Consolidé	dont LISI AEROSPACE	dont LISI AUTOMOTIVE	dont LISI MEDICAL
T1	381,6 M€	240,4 M€	122,8 M€	18,6 M€
T2	374,2 M€	236,9 M€	118,3 M€	19,2 M€
T3	339,3 M€	216,5 M€	104,7 M€	18,3 M€
T4	363,0 M€	235,7 M€	108,8 M€	18,6 M€
2015	1 458,1 M€	929,6 M€	454,6 M€	74,8 M€

Le quatrième trimestre a été assez dynamique dans les 3 divisions pour afficher une hausse globale de + 3,6 %, dont + 2,4 % dus à l'effet de change.

La division LISI AEROSPACE s'est distinguée dans le segment des Fixations grâce à la mise en œuvre des nouveaux contrats et une bonne activité aux Etats-Unis. Le segment des Composants de structure attend les montées en cadences à venir pour des produits qui sont toujours dans une phase d'industrialisation.

La division LISI AUTOMOTIVE confirme son redressement après l'ajustement du marché chinois qui a surtout affecté le troisième trimestre. A + 1,4 %, la hausse du chiffre d'affaires est particulièrement sensible dans le segment des solutions clippées.

La division LISI MEDICAL connaît une pause après un début d'année en forte croissance

Activité résumée au 31 décembre

12 mois clos le 31 décembre

		2015	2014	Variations
Principaux éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	M€	1 458,1	1 306,5	+ 11,6 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	M€	204,1	193,2	+ 5,6 %
Marge d'EBITDA	%	14,0	14,8	- 0,8 pt
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	146,5	131,7	+ 11,3 %
Marge opérationnelle courante	%	10,0	10,1	- 0,1 pt
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	81,8	81,4	+ 0,5 %
Résultat net par action	€	1,55	1,55	-

Principaux éléments du tableau des flux de trésorerie

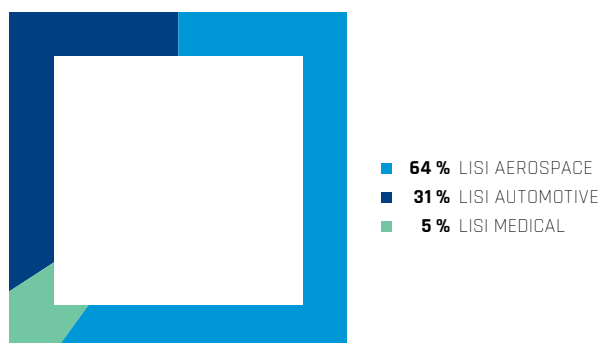
Capacité d'autofinancement	M€	154,2	140,8	+ 13,4 M€
Investissements industriels nets	M€	- 111,5	- 90,6	+ 20,9 M€
Excédent de trésorerie d'exploitation (<i>Free Cash Flow</i>) ¹	M€	39,6	45,6	- 6,0 M€

Principaux éléments de structure financière

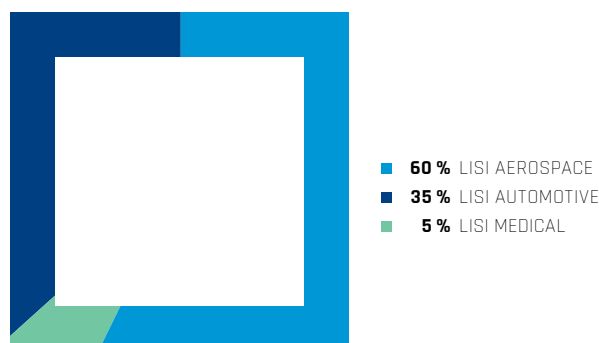
Endettement financier net	M€	156,6	181,2	- 24,6 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		19,7 %	25,6 %	- 5,9 pts

¹ *Free Cash Flow* : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

Répartition du chiffre d'affaires 2015



Répartition du chiffre d'affaires 2014



Informations sociales et sociétales (Art. R 225-105 du Code de Commerce)

Tout au long de l'année 2015, les filiales du Groupe LISI ont respecté leurs obligations réglementaires que ce soit par la négociation d'accords sociaux ou par la mise en œuvre de plans d'actions appropriés : emploi des seniors, égalité hommes/femmes, travailleurs handicapés et bien-être au travail.

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication est réelle dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. A tous les échelons, la volonté du Groupe LISI est de faire du respect de l'environnement et de la sécurité au travail un vecteur d'amélioration continue et d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans ces domaines, tout en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE (Hygiène Sécurité Environnement) visant à déterminer les principales voies de progrès, à hiérarchiser ses objectifs, à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

A fin 2015, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur (Tf0) s'est cependant dégradé pour atteindre 10,2 par million d'heures travaillées, alors qu'en 2014 il était de 8,7 sans la consolidation des données de Manoir Aerospace. Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (Tf1) affiche 14,4 ; soit une augmentation de 0,7 point par rapport aux données de 2014 qui n'intégraient pas les données de Manoir Aerospace. Ce recul

provient des contreperformances d'un nombre limité d'usines alors que la moitié des sites du Groupe a déjà atteint l'objectif fixé, pour fin 2016, d'un TF1 inférieur à 10.

Pour consolider ses performances dans ce domaine, le Groupe a décidé le développement, fin 2015 et sur les 3 prochaines années, du programme E-HSE (Excellence HSE). Ce programme structurant prévoit la mise en place d'une méthodologie unique sur l'ensemble des sites du Groupe.

Informations environnementales (Art. R 225-105)

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est pleinement investi afin de placer les enjeux environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Effectifs

Au 31 décembre 2015, le Groupe LISI employait 10 923 salariés (effectifs inscrits), soit une augmentation des effectifs totaux de 222 personnes, ce qui représente une évolution de + 2,1 % par rapport à 2014.

Effectifs à fin décembre :

	2015	2014	Ecart N/N-1	
LISI AEROSPACE	7 087	6 957	+ 130	+ 1,9 %
LISI AUTOMOTIVE	3 241	3 186	+ 55	+ 1,7 %
LISI MEDICAL	573	538	+ 35	+ 6,5 %
LISI Holding	22	20	+ 2	+ 10,0 %
Total Groupe	10 923	10 701	+ 222	+ 2,1 %
Intérimaires	680	803		

Résultats financiers 2015

2015 est le cinquième exercice consécutif de croissance de l'ensemble des indicateurs de gestion en valeur absolue.

Supérieur à 200 M€, l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) est en hausse de + 5,6 % et représente 14,0 % du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant (EBIT) progresse quant à lui de 15 M€ (+ 11,3 %) à 146,5 M€. Il est intéressant de noter qu'en dépit du moindre nombre de jours ouvrés entre le second semestre 2014 et la même période en 2015, à périmètre inchangé, la marge opérationnelle courante a progressé de 8,8 % à 9,7 %. Sur l'ensemble de l'exercice, elle s'établit à 10,0 % du chiffre d'affaires, soit pratiquement stable par rapport à 2014 malgré l'effet défavorable de Manoir Aerospace.

Cette résilience s'explique par une amélioration de la qualité opérationnelle dans toutes les activités du Groupe. Ainsi, il est légitime de considérer ce niveau de 10,0 % comme étant

proche de la norme fixée par le Groupe, compte-tenu de son mix d'activités. L'apport des gains de productivité du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program), ainsi que les effets du plan ambitieux d'investissements industriels ont été déterminants dans cette performance.

Si la division aéronautique reste le premier contributeur du résultat d'exploitation courant (ROC à + 124,3 M€), la division automobile a fait preuve, notamment sur la fin de période, d'une rentabilité en nette amélioration (à + 18,0 M€). La contribution du médical s'améliore également (à + 4,1 M€).

Les frais financiers liés aux emprunts se sont limités à 5,0 M€ (4,7 M€ en 2014). L'exposition du Groupe aux devises autres que l'euro et, en particulier, au dollar américain, est en forte hausse, ce qui a nécessité la mise en place d'instruments de couverture pour une grande partie des quatre exercices à venir. L'impact de ces instruments a entraîné une charge de 6,5 M€ en 2015 (à comparer à un profit de 3,2 M€ en 2014).

Les coûts hors exploitation pèsent sur le résultat non courant pour 5,8 M€ et concernent la fermeture de l'ancienne usine de City of Industry (Etats-Unis) et celle de Villefranche-de-Rouergue.

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 34,3 % quasi stable par rapport à 2014 (34,4 %).

A 81,8 M€, le résultat net est équivalent à celui de 2014 (81,4 M€). Par action, il est stable et s'établit à 1,55 €.

Compte tenu de ces résultats, le Groupe proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de le fixer à 0,39 € par action au titre de l'exercice 2015.

La structure financière est toujours solide après deux années d'investissements significatifs

La bonne maîtrise des niveaux de stocks et la diminution des taux de retard de paiements clients ont permis de faire reculer le besoin en fonds de roulement consolidé de 90 jours en 2014 à 76 jours fin 2015 (chiffres intégrant l'entrée du Groupe Manoir Aerospace dans le périmètre du Groupe).

Dans la continuité des années précédentes, LISI a maintenu un rythme soutenu d'investissements industriels qui ont atteint le niveau historiquement élevé de 111,5 M€. En 2015, ils ont été principalement consacrés à des équipements de production et à la mise en œuvre de plusieurs usines neuves (City of Industry – Etats-Unis, Dorval – Canada). Avec 154,2 M€ de capacité d'autofinancement, le Groupe a pu aisément y faire face, tout en dégagant un excédent de trésorerie d'exploitation toujours positif (« Free Cash Flow ») de 39,6 M€.

L'endettement financier net a diminué de près de 25 M€ pour s'établir à 156,6 M€ au 31 décembre 2015, soit 19,7 % des fonds propres (25,6 % en 2014). La structure financière de LISI a donc permis de financer l'acquisition du Groupe Manoir Aerospace en juin 2014 et le plan ambitieux d'investissements de plus de 200 M€ de ces deux dernières années, tout en préservant la solidité de ses ratios.

La rentabilité des capitaux employés (avant impôt) ressort à 15,9 % en fin d'exercice, à comparer à 16,6 % au 31 décembre 2014. Les capitaux employés augmentent en valeur à 1 039 M€ (contre 996 M€ en 2014).

PERSPECTIVES

LISI est positionné sur des marchés en croissance. La division aéronautique pourrait bénéficier des hausses de cadences seulement à partir de la fin 2016. Dans cette perspective, elle poursuit la modernisation de ses moyens de production ainsi que l'industrialisation de nouveaux produits. Elle investit également sur des projets à long terme tels que la mise au point du système d'assemblage automatique « Optiblind® », la mise en œuvre d'un projet « robotisation » ou encore la création de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing avec la société POLY-SHAPE, leader européen de la fabrication additive avec lequel le Groupe a signé le 17 décembre 2015, un accord pour créer une société commune : LISI AEROSPACE Additive Manufacturing. Détenue à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par POLY-SHAPE, elle a pour objectif de fournir aux clients aéronautiques une réponse qui intègre les technologies additives dans la conception et la réalisation en impression 3D de pièces mécaniques.

Toutes ces initiatives visent à positionner LISI AEROSPACE dans la durée comme le partenaire de développement de tous les grands programmes aéronautiques mondiaux.

Les marchés automobiles sont correctement orientés, tout au moins sur la première partie de l'exercice, en Europe et aux Etats-Unis. Confortée par la croissance régulière des volumes de nouveaux produits, cette tendance haussière devrait profiter à LISI AUTOMOTIVE. La situation logistique, assainie sur la fin de 2015, permet d'envisager un démarrage opérationnel sans difficulté majeure en 2016. L'objectif reste de poursuivre les progrès enregistrés au cours des deux derniers exercices et d'améliorer durablement la rentabilité opérationnelle de la division.

La division LISI MEDICAL doit également suivre une voie similaire en s'appuyant sur des fondamentaux consolidés.

En parallèle, le renforcement des exigences des clients et les nombreux nouveaux projets en cours de développement ou d'industrialisation rendent encore plus nécessaires la mise en œuvre des grands projets transverses du Groupe tels que le LEAP (LISI Excellence Achievement Program), E-HSE (Excellence HSE) et le COS (Controlling Operating System).

Ainsi, en alternant croissance organique et acquisitions ciblées, le modèle économique du Groupe LISI doit lui permettre de continuer à dégager un niveau de marge opérationnelle à deux chiffres et un *Free Cash Flow*¹ toujours positif.

2.2 / LISI AEROSPACE

Présentation résumée de l'activité de LISI AEROSPACE :

- Stabilité des volumes, avant la forte montée en puissance des nouveaux programmes attendue pour 2017
- Chiffre d'affaires soutenu par la contribution très positive du renforcement du dollar par rapport à l'euro (+ 38,1 M€)
- *Free Cash Flow*¹ largement positif, malgré un plan d'investissements record (+ 69 M€). Fonctionnement très satisfaisant de l'activité Fixations
- Création de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing, détenue à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par POLY-SHAPE, dédiée à la conception et la réalisation de pièces mécaniques en impression 3D

Marché

La visibilité sur le segment des avions commerciaux demeure excellente avec des commandes enregistrées sur l'année encore supérieures aux cadences de production qui ont augmenté en 2015. Les autres segments de marché servis par LISI AEROSPACE présentent des fortunes diverses, notamment les hélicoptères ou la distribution aux Etats-Unis qui sont en net retrait. Si Airbus reste derrière Boeing en nombre d'avions livrés (635 avions contre 762 pour Boeing), il est leader en nombre de commandes nettes (1 036 contre 768 chez Boeing). Les livraisons d'Airbus ont progressé de + 8 % entre 2012 et 2015 mais de + 27 % chez Boeing. L'effet des augmentations des cadences (à 50 avions par mois puis à 60) sur les monocouloirs et de l'A350 est attendu pour 2017.

¹ *Free Cash Flow* : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

Activité

En millions d'euros	2015	2014	Variations
Chiffre d'affaires	929,6	788,1	+ 18,0 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	124,3	114,1	+ 8,9 %
Capacité d'autofinancement	113,9	106,2	+ 7,3 %
Investissements industriels nets	- 69,0	- 51,3	+ 34,6 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	41,7	43,9	- 2,2 M€
Effectifs inscrits fin de période	7 087	6 957	+ 1,9 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	7 614	6 800	+ 12,0 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² y compris intérimaires

Faits marquants

LISI AEROSPACE continue à faire preuve de dynamisme et affiche une hausse de 18,0 % de son chiffre d'affaires en 2015 (dont + 5,0 % au quatrième trimestre). A 929,6 M€, il tient compte des éléments suivants :

- une contribution très positive du renforcement dollar par rapport à l'euro tout au long de l'exercice (+ 38,1 M€), à laquelle il convient d'ajouter l'effet favorable du dollar canadien (+ 1,3 M€) et de la livre Sterling (+ 5,7 M€) ;
- la consolidation sur l'ensemble de l'exercice de Manoir Aerospace, qui apporte 88,0 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire par rapport à 2014.

A périmètre et devises comparables, la croissance est ramenée à + 2,0 % (+ 1,8 % au dernier trimestre).

En particulier, les ventes de l'activité Fixations en Europe (+ 5,9 % en 2015 et + 5,2 % sur le dernier trimestre de 2015) bénéficient de la bonne tenue des cadences d'Airbus. Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires enregistre un progrès de + 19,7 % sur 12 mois et de + 17,4 % sur le dernier trimestre, soutenu par un effet dollar très sensible, et un effet volume, cependant beaucoup plus limité (+ 1,5 % sur 2015, + 2,6 % sur le quatrième trimestre). Enfin, les ventes de l'activité des Composants de structure, qui se montent à 336,8 M€, sont en léger retrait avant la forte montée en puissance des nouveaux programmes attendue pour 2017.

Le résultat opérationnel courant atteint 124,3 M€ (114,1 M€ en 2014), soit une progression de près de 10,2 M€ grâce à l'effet dollar sensible dans l'activité Fixations et à la contribution de Manoir Aerospace sur 12 mois. Si la consolidation de Manoir Aerospace en année pleine apporte 2,6 M€ de résultat opérationnel courant, elle pèse sur la marge opérationnelle de la division qui passe de 14,5 % à 13,4 %. La production élevée a permis d'absorber les coûts de développements toujours significatifs des nouveaux composants de structure.

Le résultat opérationnel courant tient compte des éléments d'exploitation suivants :

- + 5,9 M€ d'effet de change favorable net des couvertures (moyenne USD/Euro à 1,18 environ),
- - 13,3 M€ d'effet négatif du mix-produit et de mise en place des prix « série par rapport au prix prototypes » sur les développements,
- - 4,0 M€ de surcoûts identifiés dans l'activité Composants de structure,
- - 2,4 M€ de coûts non récurrents notamment de qualification de la nouvelle usine Titane au Canada,
- - 4,6 M€ de hausse des amortissements due au plan d'investissements.

Par ailleurs, il intègre 7,1 M€ au titre de la reprise de provisions consommées ou devenues sans objet au cours de l'exercice.

La structure financière s'est renforcée grâce au bon niveau de capacité d'autofinancement (12,3 % du chiffre d'affaires) à 113,9 M€ qui finance largement un plan d'investissements record de + 69 M€. En hausse de près de 35 % par rapport à 2014, ils ont été essentiellement consacrés :

- à l'activité Fixations en Europe (nouvelle usine de Villefranche de Rouergue, préparation du nouveau contrat Airbus à Rugby (Grande-Bretagne) et Saint-Ouen l'Aumône (Oise),
- aux Etats-Unis : en Californie, nouvelles usines à City of Industry (fixations spéciales) et au Canada (titane gros diamètres),
- au périmètre LISI AEROSPACE Creuzet (développements nouveaux produits notamment à Marmande)
- à la modernisation de Manoir Aerospace.

Les stocks de la division ont augmenté de + 19,0 M€ sur l'exercice, correspondant à une réduction de -2 jours en jours de chiffres d'affaires.

Tenant compte de ces éléments et de la baisse des autres besoins en fonds de roulement, le *Free Cash Flow* reste très largement positif à + 41,7 M€ (4,5 % du chiffre d'affaires).

Les effectifs se sont stabilisés sur l'exercice à 7 087 inscrits (6 957 en décembre 2014).

PERSPECTIVES

La division aéronautique devrait bénéficier des hausses de cadences seulement à partir de la fin 2016. Dans cette perspective, elle poursuit la modernisation de ses moyens de production ainsi que l'industrialisation de nouveaux produits. Elle investit également sur des projets à long terme tels que la mise au point du système d'assemblage « Optibind® », la mise en œuvre d'un projet « robotisation » ou encore la création de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing avec la société POLY-SHAPE, leader européen de la fabrication additive avec lequel le Groupe a signé, le 17 décembre 2015, un accord, pour créer une société commune : LISI AEROSPACE Additive Manufacturing. Détenu à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par POLY-SHAPE, elle a pour objectif de fournir aux clients aéronautiques une réponse qui intègre les technologies additives dans la conception et la réalisation en impression 3D de pièces mécaniques.

La division va bénéficier dans son ensemble de la solidité de l'environnement de marché des avions commerciaux de plus de 100 places et dans une moindre mesure de la relance du programme Rafale. Le renouvellement récent de la plupart des grands contrats commerciaux témoigne de la capacité de LISI AEROSPACE à répondre aux exigences croissantes de ses clients en terme d'innovation, de développement et de productivité.

C'est dans cet esprit que LISI AEROSPACE devra réussir l'industrialisation des nouveaux produits utilisés sur des programmes tels que l'A350, les moteurs Leap et GE9X. Sur le plan industriel, la division va bénéficier de l'effort sans précédent des exercices antérieurs pour maintenir son niveau d'efficacité actuel. La mise en route des usines de Villefranche-de-Rouergue et de Saint-Ouen l'Aumône, la montée en puissance de celles de Marmande et Dorval (Canada) vont imposer un nouveau standard industriel dans les métiers du Groupe. En 2016, le projet d'implantation « Forge 2020 » concernant l'usine actuellement implantée à Bologne (Haute Marne), rentrera dans une phase concrète de travaux.

Il reste donc de nombreux défis industriels à relever et la création de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing va ouvrir de nouveaux territoires techniques passionnants à même de répondre aux besoins d'excellence de l'aéronautique mondiale. Alliés à l'effort d'innovation produits, ces axes de développement confortent la position de LISI AEROSPACE pour l'avenir.

Les grands clients de la division ne prévoyant pas de montées en puissance de leurs cadences de production avant la fin de l'année, c'est donc un exercice de consolidation auquel il faut s'attendre en 2016, avant une nouvelle hausse prévue pour 2017.

2.3 / LISI AUTOMOTIVE

Présentation résumée de l'activité de LISI AUTOMOTIVE

- Gains de parts de marché dans un environnement assez dynamique
- Premiers résultats du vaste plan de réorganisation industrielle lancé en 2012 (visserie d'application, composants de sécurité, clips)
- Net redressement du *Free Cash Flow* (+ 9,6 M€ par rapport à 2014) grâce à l'amélioration significative des besoins en fonds de roulement

Marché

Les marchés automobiles mondiaux ont enregistré une croissance modérée en 2015 (+ 2,0 %)¹ malgré un dernier trimestre de bonne tenue à + 5,1 %. Les mauvaises performances de l'année des marchés russe (- 35,7 %), brésilien (- 25,6 %) et japonais (- 10,0 %) en sont les principales raisons. La Chine a connu un rebond au quatrième trimestre (+ 14,8 %) après le fort ralentissement du troisième trimestre (- 1,9 %) pour une année marquée par une progression modérée (+ 5,3 %). La reprise du marché constatée aux Etats-Unis depuis le début de l'exercice se confirme avec un quatrième trimestre à + 8,0 % et une année 2015 à + 5,8 %.

L'Europe, principal domaine d'intervention de LISI AUTOMOTIVE, renoue avec une croissance solide (+ 9,2 %). L'Espagne (+ 20,9 %) et l'Italie (+ 15,8 %) font la course en tête. La France a rebondi (+ 6,8 %) après une année 2014 difficile (+ 0,3 %). Parmi les constructeurs, Daimler (+ 17,7 %) et Nissan (+ 16,3 %) sont les plus dynamiques. Renault fait un peu mieux que le marché (+ 9,4 %) ; ce qui n'est le cas ni de Volkswagen (+ 6,2 %) ni de PSA (+ 6,0 %).

Toutefois, il convient de mentionner que les stocks chez les constructeurs ont baissé puisque la production automobile européenne n'a crû que de + 3,2 %. Ceci se compare à une augmentation de 2 % de la production mondiale des clients de LISI AUTOMOTIVE.

La prise de commandes des nouveaux produits de la division LISI AUTOMOTIVE exprimée en chiffre d'affaires annualisé atteint un niveau record (notamment dans la Business Group Composants Mécaniques de Sécurité) et représente 9,8 % du chiffre d'affaires, soit environ 44 M€, contre environ 37 M€ en 2014 (8,3 % du chiffre d'affaires).

¹ source : ACEA Association des Constructeurs Automobiles Européens

Activité

En millions d'euros	2015	2014	Variations
Chiffre d'affaires	454,6	448,3	+ 1,4 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	18,0	13,3	+ 35,1 %
Capacité d'autofinancement	31,9	29,4	+ 8,8 %
Investissements industriels nets	- 38,3	- 34,7	+ 10,4 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	- 3,1	- 12,7	+ 9,6 M€
Effectifs inscrits fin de période	3 241	3 186	+ 1,7 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	3 330	3 334	- 0,1 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 454,6 M€ en hausse de + 1,4 % par rapport à 2014, dont + 2,5 % pour l'activité purement automobile. Après un début d'année très dynamique, la division a connu un fléchissement au second semestre dû, notamment, au ralentissement soudain du marché chinois qui a entraîné des ajustements de stocks dans toute la filière d'approvisionnement. A ceci s'ajoute une baisse de production chez certains clients européens de LISI AUTOMOTIVE qui est la conséquence directe de la baisse des exportations vers l'Europe de l'Est (rappel : Russie à - 35,7 % sur l'année).

Faits marquants

- Premières livraisons de pièces au Mexique depuis le nouveau site de Monterrey pour la Business Group Solutions Clippées opérationnel depuis le second semestre 2015,
- Montée en puissance de l'activité Composants Mécaniques de Sécurité sur le site de Shanghai en Chine,
- Démarrage dans les délais du nouveau centre logistique de Mellrichstadt en Allemagne (production de solutions clippées plastiques).

Résultats

La division a adapté sa production aux niveaux d'activité : les stocks sont pratiquement stables par rapport à 2014 et représentent 66 jours de chiffre d'affaires. La production s'élève à 457,3 M€, soit une hausse de + 1,3 %.

La majeure partie des opérations de restructuration a été exécutée conformément :

- au plan « Ecrous » avec la fermeture de l'usine de Thiant (Nord), le rapatriement de ses activités sur les 2 sites de Dasle (Doubs) et de la Ferté Fresnel (Eure-et-Loire),
- au plan « Visserie » orienté vers la spécialisation du site de Delle (Territoire de Belfort) dans les vis moteur et du site de Saint-Florent (Cher) dans les vis de châssis.

Comme escompté, celles-ci ont donc contribué au redressement progressif des usines françaises spécialisées dans les fixations vissées. La performance du site de Saint-Florent (Cher) reste cependant très en deçà des attentes.

Dans les autres segments de produits (visserie d'application, composants de sécurité, clips), le vaste plan de réorganisation industrielle lancé en 2012 a commencé à porter ses fruits de façon significative en 2015.

La bonne exécution de ces plans a notamment permis de compenser les difficultés opérationnelles des sites qui ont été confrontés à des sous-capacités en traitement thermique au cours du premier semestre suite à des changements de mix d'activité importants. Par ailleurs, la fin du chantier de l'usine de Dasle (Doubs) est effective depuis le quatrième trimestre 2015 et devrait contribuer à raffermir la rentabilité de la division.

Ainsi, la marge opérationnelle de LISI AUTOMOTIVE progresse pour la quatrième année consécutive pour s'établir à 4,0 % (3,0 % en 2014, 2,7 % en 2013 et 0,5 % en 2012).

Les autres indicateurs de gestion sont en amélioration, en particulier les indicateurs de sécurité, ainsi que ceux ayant trait au déploiement du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program).

S'il reste négatif (- 3,1 M€), le Free Cash Flow s'est néanmoins amélioré de 9,6 M€ par rapport à 2014 : en effet, l'augmentation de la capacité de financement à 31,9 M€ (+ 2,6 M€) et la très nette amélioration des besoins en fonds de roulement (+ 10,8 M€) ont permis d'absorber une grande partie de la hausse des investissements industriels (38,3 M€ contre 34,7 M€ en 2014). Ils ont été justifiés par de nombreux projets notamment de mise à niveau des systèmes d'informations, d'équipements industriels dédiés aux nouveaux produits ou le financement de projets liés aux infrastructures.

Les effectifs sont stables par rapport à 2014 avec 3 241 inscrits au 31 décembre 2015 contre 3 186 en 2014 soit + 1,7 %.

PERSPECTIVES

La situation logistique de la division assainie au second semestre 2015 permet d'aborder 2016 sans difficultés opérationnelles majeures. Au-delà du premier trimestre, qui devrait s'inscrire dans le prolongement du quatrième trimestre de 2015, notamment avec les constructeurs français PSA et Renault, la croissance du marché restera à confirmer, compte

tenu, en particulier, d'une incertitude persistante sur l'Asie. L'industrialisation et le lancement des nouveaux produits devraient néanmoins permettre à la division de poursuivre sa dynamique de croissance organique.

Pour l'exercice 2016, LISI AUTOMOTIVE se donne pour objectif de poursuivre les progrès enregistrés au cours des trois derniers exercices, notamment ceux apportés par la mise en œuvre du plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program), et de continuer à améliorer durablement sa rentabilité opérationnelle. La division pourra s'appuyer sur les efforts de réorganisation entrepris depuis 2012. Après quatre années d'efforts intensifs, la performance des sites de « Fixations Vissées France » doit maintenant se redresser et tirer pleinement profit des gains industriels.

Le plan d'investissements sera moins important en 2016, ce qui devrait permettre de dégager un excédent de trésorerie d'exploitation (« *Free Cash Flow* ») positif.

2.4 / LISI MEDICAL

Présentation résumée de l'activité de LISI MEDICAL :

- Marché plutôt dynamique
- Nouvelle amélioration de la marge opérationnelle
- Retour à un *Free Cash Flow* positif, malgré des investissements toujours significatifs

Marché

Le marché mondial de l'orthopédie retrouve depuis deux exercices une croissance conforme à la tendance de long terme (+ 4 % à + 5 % par an). LISI MEDICAL estime que le segment de la fabrication contractuelle, sur lequel il opère à partir de ses 3 sites de production, progresse plus vite, ce qui permet de consolider les stocks et les commandes dans la filière.

Toutefois, les prix des implants restent un sujet de préoccupation pour les utilisateurs finaux avec un renforcement continu des exigences qualité.

Les clients de LISI MEDICAL répondent aux contraintes de marché en consolidant leur portefeuille d'activités par des approches innovantes.

Activité

En millions d'euros	2015	2014	Variations
Chiffre d'affaires	74,8	71,1	+ 5,2 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	4,1	3,5	+ 16,8 %
Capacité d'autofinancement	5,3	3,5	+ 51,0 %
Investissements industriels nets	- 4,0	- 4,6	- 12,2 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« <i>Free Cash-Flow</i> ») ¹	1,7	- 1,0	+ 2,7 M€
Effectifs inscrits fin de période	573	538	+ 6,5 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	623	597	+ 4,4 %

¹ *Free Cash Flow* : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

² y compris intérimaires

Faits marquants

- Bon niveau de commandes et d'activité avec les clients existants, nouveaux clients en orthopédie (3,0 M€)
- Amélioration tangible des indicateurs de gestion de tous les sites

Le chiffre d'affaires s'établit à 74,8 M€, soit une progression de + 5,2 %, dont une partie est due à l'effet dollar (+ 2,0 %) avec un bon niveau d'activité sur le dernier trimestre à 18,6 M€. La production a été poussée à 75,3 M€ (+ 7,0 %) dans l'objectif de remonter les stocks de produits sous contrat et d'améliorer le taux de service aux clients.

Au niveau commercial, la prise de commandes est correcte, avant la montée en puissance des produits génériques et des projets en cours de développement.

Soutenue par l'effet volume qui permet une meilleure couverture des frais fixes, la marge opérationnelle s'améliore à nouveau et s'établit à 5,5 % (4,9 % en 2014). Tous les sites progressent, en particulier aux Etats-Unis où le chiffre d'affaires augmente de 41 % en euros. Les indicateurs qualité, productivité et de consommation sont sous contrôle, malgré l'effet dollar sur les prix de la matière première, les à-coups de la demande et la flexibilité exigée par les grands clients.



Les investissements toujours significatifs (4,0 M€) ont surtout porté sur l'augmentation des capacités et le renouvellement d'équipements. De plus, de nouvelles approches logistiques ont fait baisser le taux de rotation des stocks de 80 jours de chiffre d'affaires en 2014 à 77 jours en 2015. En conséquence, le *Free Cash Flow* redevient positif sur l'exercice à + 1,7 M€ (contre - 1,0 M€ en 2014), soit 2,3 % du chiffre d'affaires.

Le dispositif industriel et le personnel qualifié des différents sites sont à même de gérer le niveau d'activité à venir.

PERSPECTIVES

Après la nette hausse de l'activité, la division LISI MEDICAL entame cet exercice 2016 sur la base de perspectives assez stables avec des fondamentaux consolidés, un appareil productif amélioré et adapté aux volumes actuels. Le développement de nouveaux produits avec de nouveaux clients reste la priorité pour alimenter les vecteurs de croissance et ce, sur l'ensemble des sites.

Les objectifs qualitatifs pour 2016 s'inscrivent dans la continuité du mouvement d'amélioration amorcé depuis maintenant trois exercices.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



1 / LES ÉTATS FINANCIERS	32
1.1 / Compte de résultat	32
1.2 / État de la situation financière	34
1.3 / Tableau des flux de trésorerie	35
1.4 / État des capitaux propres	36
2 / LES NOTES ANNEXES	37
2.1 / Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice	37
2.2 / Règles et méthodes comptables	37
2.3 / Impact de la première application de l'interprétation ifric 21 « taxes »	45
2.4 / Périmètre de consolidation	48
2.5 / Gestion du risque financier	49
2.6 / Détail des postes du bilan	53
2.7 / Détail des principaux postes du compte de résultat	66
2.8 / Autres informations	70
2.9 / Taux des devises employés par les filiales étrangères	74
2.10 / Événements survenus après la clôture : Information sur les tendances	74

1 / LES ÉTATS FINANCIERS

1.1 / COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Chiffre d'affaires hors taxes	2.7.1	1 458 052	1 306 530
Variation stocks produits finis et en-cours		20 405	1 682
Total production		1 478 457	1 308 213
Autres produits ^(a)		13 083	17 440
Total produits opérationnels		1 491 540	1 325 653
Consommations	2.7.2	(398 213)	(344 613)
Autres achats et charges externes	2.7.3	(308 415)	(265 077)
Valeur ajoutée		784 912	715 963
Impôts et taxes ^(b)		(11 590)	(9 357)
Charges de personnel (y compris intérimaires) ^(c)	2.7.4	(569 236)	(513 273)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		204 086	193 333
Amortissements		(73 787)	(64 630)
Dotations nettes aux provisions		16 194	3 097
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		146 493	131 800
Charges opérationnelles non récurrentes	2.7.6	(11 148)	(10 852)
Produits opérationnels non récurrents	2.7.6	5 308	8 058
Résultat opérationnel		140 652	129 005
Produits de trésorerie et charges de financement	2.7.7	(6 163)	(6 410)
Produits de trésorerie	2.7.7	983	807
Charges de financement	2.7.7	(7 146)	(7 217)
Autres produits et charges financiers	2.7.7	(9 819)	1 563
Autres produits financiers	2.7.7	35 466	28 285
Autres charges financières	2.7.7	(45 285)	(26 722)
Impôts (dont CVAE) ^(b)	2.7.8	(42 741)	(42 631)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(71)	31
Résultat de la période		81 859	81 557
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		81 764	81 464
Intérêts ne donnant pas le contrôle		95	93
Résultat par action (en €)	2.7.9	1,55	1,55
Résultat dilué par action (en €)	2.7.9	1,55	1,55

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.

(a) Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2015 le classement des produits liés au CIR (Crédit Impôt Recherche) en « Autres produits ».

(b) Au 31 décembre 2015, en conformité avec l'avis du CNC du 14 janvier 2010, le montant de la CVAE est classé en « Impôts » (sur les bénéfices) pour un montant de - 7,2 M€.

(c) Au 31 décembre 2015 le CICE a été provisionné pour un montant estimé à + 9,5 M€.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Résultat de la période	81 859	81 557
<i>Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres</i>		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	6 192	(8 115)
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	(2 118)	2 930
Retraitement des actions propres (part brute)	156	(1)
Retraitement des actions propres (effet impôt)	(56)	0
Païement en actions (part brute)	2 951	1 227
Païement en actions (effet impôt)	(1 065)	(443)
<i>Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat</i>		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	19 351	23 341
Instruments de couverture (part brute)	(2 189)	1 535
Instruments de couverture (effet impôt)	(18)	(554)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	23 202	19 919
Résultat global total de la période	105 061	101 476

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.

1.2 / ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
ACTIFS NON COURANTS			
Survaleur	2.6.1.1	260 334	256 511
Autres actifs incorporels	2.6.1.1	14 923	16 349
Actifs corporels	2.6.1.2	481 354	431 847
Actifs financiers non courants	2.6.1.4	10 585	9 357
Impôts différés actifs		19 838	22 288
Autres actifs financiers non courants	2.6.1.5	924	976
Total des actifs non courants		787 958	737 330
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.6.2.1	336 127	316 989
Impôts – Créances sur l'état		23 819	5 744
Clients et autres débiteurs	2.6.2.2	215 291	216 107
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.6.2.3	125 812	110 818
Total des actifs courants		701 050	649 657
TOTAL ACTIF		1 489 008	1 386 987

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2.6.3	21 610	21 610
Primes	2.6.3	72 584	72 584
Actions propres	2.6.3	(14 740)	(15 042)
Réserves consolidées	2.6.3	603 092	543 542
Réserves de conversion	2.6.3	30 598	11 248
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	2.6.3	(2 653)	(6 505)
Résultat de la période	2.6.3	81 764	81 464
Total capitaux propres – part du Groupe	2.6.3	792 256	708 902
Intérêts minoritaires	2.6.3	1 189	1 117
Total capitaux propres	2.6.3	793 446	710 023
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.6.4	73 274	83 474
Dettes financières non courantes	2.6.6.1	230 145	245 690
Autres passifs non courants		12 591	9 071
Impôts différés passifs		31 527	21 584
Total des passifs non courants		347 537	359 819
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.6.4	15 350	22 907
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	2.6.6.1	52 285	46 363
Fournisseurs et autres créditeurs		278 181	242 312
Impôt à payer		2 211	5 566
Total des passifs courants		348 026	317 147
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 489 008	1 386 987
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants		9 243	10 066

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.

1.3 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Activités opérationnelles		
Résultat net	81 859	81 557
Élimination du résultat des mises en équivalence	71	(31)
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et provisions financières et non récurrentes	71 284	66 886
- Variation des impôts différés	10 554	(274)
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	(7 140)	(4 490)
Marge brute d'autofinancement	156 628	143 648
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 476)	(2 757)
Capacité d'autofinancement	154 153	140 891
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	32 187	42 905
Élimination du coût de l'endettement financier net	5 133	4 837
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(18 066)	(8 557)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	36 455	(4 427)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	209 861	175 649
Impôts payés	(53 641)	(34 577)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	156 220	141 072
Activités d'investissement		
Acquisition de sociétés consolidées	(47)	(127 735)
Trésorerie acquise		8 841
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(112 803)	(92 548)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	227	(215)
Subventions d'investissement reçues		
Dividendes reçus		
Total Flux d'investissement	(112 623)	(211 657)
Trésorerie cédée		
Cession de sociétés consolidées		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 341	1 923
Cession d'actifs financiers		
Total Flux de désinvestissement	1 341	1 923
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(111 281)	(209 733)
Activités de financement		
Augmentation de capital		1 838
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	(19 467)	(17 820)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Total Flux d'opérations sur capitaux propres	(19 467)	(15 982)
Émission d'emprunts long terme	9 166	155 307
Émission d'emprunts court terme	40 926	467
Remboursement d'emprunts long terme	(5 301)	(22 903)
Remboursement d'emprunts court terme	(54 354)	(33 105)
Intérêts financiers nets versés	(5 134)	(4 837)
Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers	(14 698)	94 928
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	(34 164)	78 947
Incidence des variations de taux de change (D)	4 741	5 597
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D)	302	(908)
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	15 818	14 975
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	100 751	85 776
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	116 569	100 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 812	110 818
Concours bancaires courants	(9 243)	(10 066)
Trésorerie à la clôture	116 569	100 751

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.

1.4 / ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes liées au capital (Note 7.3)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du Groupe	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en milliers d'euros)										
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 publié	21 573	70 803	(14 135)	487 458	(12 078)	(3 084)	74 639	625 179	1 253	626 434
Retraitements *				951			59	1 010		1 010
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014 retraité	21 573	70 803	(14 135)	488 409	(12 078)	(3 084)	74 698	626 186	1 253	627 439
Résultat de l'exercice N (a)							81 464	81 464	94	81 558
Écarts de conversion (b)					23 326			23 326	14	23 340
Paievements en actions (c)						784		784		784
Augmentation de capital	37	1 781						1 818	0	1 818
Retraitement des actions propres (d)			(907)					-907		(907)
Retraitement IAS19 (g)						(5 186)		-5 186		(5 186)
Affectation résultat N-1				74 698			(74 698)	0		0
Variations de périmètre				(988)				-988	(243)	(1 231)
Dividendes distribués				(17 820)				-17 820		(17 820)
Retraitement des instruments financiers (f)						981		981		981
Divers (e)				(757)				-757		(757)
Capitaux propres au 31 décembre 2014 retraité *	21 610	72 584	(15 042)	543 542	11 248	(6 505)	81 464	708 901	1 118	710 019
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)</i>					23 326	(3 421)	81 464	101 369	108	101 477
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 retraité *	21 610	72 584	(15 042)	543 542	11 248	(6 505)	81 464	708 901	1 118	710 019
Résultat de l'exercice N (a)							81 764	81 764	95	81 859
Écarts de conversion (b)					19 350			19 350	1	19 351
Paievements en actions (c)						1 886		1 886		1 886
Retraitement des actions propres (d)			302			100		402		402
Retraitement IAS19 (g)						4 074		4 074		4 074
Affectation résultat N-1				81 464			(81 464)	0		0
Variations de périmètre								0	0	0
Dividendes distribués				(19 467)				(19 467)	0	(19 467)
Retraitement des instruments financiers (f)						(2 207)		(2 207)	(25)	(2 232)
Divers (e)				(2 447)				(2 447)		(2 447)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	21 610	72 584	(14 740)	603 092	30 598	(2 653)	81 764	792 256	1 189	793 446
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)</i>					19 350	3 852	81 764	104 966	96	105 062

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.

(e) essentiellement dû au changement de méthode de valorisation des décotes sur stocks.

2 / LES NOTES ANNEXES

2.1 / ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

■ Application d'IFRIC 21

Le Groupe a mis en application les directives de l'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2015 ce qui revient à comptabiliser certaines taxes sur le 1^{er} semestre alors qu'elles pouvaient être étalées dans l'exercice précédent. Les impacts sur les comptes antérieurs sont présentés en note 2.3 IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 21 « TAXES ».

■ Intégration Manoir Aerospace

L'intégration des comptes Manoir Aerospace (consolidé sur le S2 2014) a généré 88 M€ de chiffre d'affaires supplémentaires au cours de l'exercice 2015. Les variations de périmètre sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.

■ Gouvernance

Le Conseil d'Administration de la société LISI, dans sa séance du 21 octobre 2015, a décidé d'adopter un fonctionnement de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du Conseil d'Administration de celles de directeur général.

Cette nouvelle organisation a pour objet d'assurer une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration d'une part ; et d'autre part, celles concernant la mise en œuvre de la stratégie du groupe, les fonctions exécutives et les fonctions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016 :

- Monsieur Gilles Kohler, actuel Président-Directeur Général de la société, conservera la présidence non exécutive du Conseil d'Administration. À ce titre, il sera en charge de la gouvernance de la société, participera à l'élaboration de

sa stratégie et veillera au bon fonctionnement du contrôle interne du groupe.

- Monsieur Emmanuel Viellard, actuel Vice-Président-Directeur Général de la société, prendra en charge la direction générale exécutive du groupe. Il aura pour principales missions d'élaborer la stratégie du groupe et de la proposer au conseil d'administration ; une fois celle-ci validée par le conseil, d'en assurer l'exécution ; d'assumer la direction de la société et de ses divisions et d'en gérer le développement, la cohésion et la pérennité.
- Monsieur Jean-Philippe Kohler, aux côtés de monsieur Emmanuel Viellard, gardera ses fonctions actuelles de direction de l'Audit Interne du groupe étendu aux domaines Financier, Sécurité et Environnement et Management Industriel. Il conservera également la responsabilité de la gestion et de l'animation des Ressources Humaines du groupe.

2.2 / RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers établis au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 février 2016 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2016.

2.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2015

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

2.2.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015

- IFRIC 21 « Taxes ».
- IFRS 3 « Exclusions du champ d'application des formations de partenariats ».
- IFRS 13 « Précision concernant les éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette ».
- IAS 40 « Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises ».

Les modifications et impacts liés à l'interprétation IFRIC 21 sont détaillés au paragraphe 2.3. « IFRIC 21 Taxes ». Les autres textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2.1.2 Normes, amendements et interprétations des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2015

Néant.

2.2.1.3 Normes, IFRS 15 et IFRS 9 applicables au 1^{er} janvier 2018

Le Groupe est en train de mesurer l'impact de ces normes.

2.2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.3 et 2.2.8.4),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.13 et 2.2.14),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12),
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.14.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.18.5).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique. La période actuelle caractérisée par une plus grande volatilité limite la visibilité. En conséquence, les prévisions qui servent de base à ces jugements et hypothèses peuvent présenter des écarts avec les réalisations futures.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la Direction au regard des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.2.13 et 2.6.4), les impôts différés actifs (note 2.6.7) et les tests de dépréciation sur les actifs (notes 2.2.8.5 et 2.6.1.1). Les calculs des engagements de fin de carrière et des tests de valeur reposent sur des hypothèses actuarielles dont la sensibilité peut avoir des incidences sur les charges comptabilisées sous forme de provisions. Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaire, etc...).

Appréciation des sources majeures d'incertitude

Les différents secteurs d'activité du Groupe ont connu sur les dernières années des croissances différentes ; ces évolutions n'ont pas généré d'incertitudes majeures.

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaire (hypothèses de taux).

Traitement comptable de la CVAE

Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Cette décision est basée sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. De plus, ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Traitement du Crédit impôt recherche

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

Traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 9,5 M€.

2.2.3 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.4.2. Au 31 décembre 2015, conformément à la norme IFRS 11 « Accords conjoints », la société ANKIT Fasteners est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Toutes les autres sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

2.2.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2.5 Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

2.2.5.2 Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 Instruments financiers

2.2.6.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les clients et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, les

fournisseurs et autres créiteurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent : 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.15 et 2.2.16.

2.2.6.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

2.2.7 Actifs incorporels

2.2.7.1 Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

Si la survaleur est négative, elle est constatée en profit au compte de résultat.

2.2.7.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe LISI, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

2.2.7.3 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 – 20 ans.
- Logiciels : 1 – 5 ans.

2.2.8 Actifs corporels

2.2.8.1 Actifs dont le Groupe LISI est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes

de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

2.2.8.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 – 40 ans,
- installations et équipements : 10 – 15 ans,
- agencements : 5 – 15 ans,
- matériels de transport : 5 ans,
- matériels et outillage : 10 ans,
- matériels de bureau : 5 ans,
- mobiliers de bureau : 10 ans,
- matériels informatiques : 3 ans.

2.2.8.5 Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable (cf. note 2.2.7.1) et chaque fois

que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu, pour la définition des UGT, le regroupement stratégique des Business Units (B.U), correspondant à la segmentation stratégique et à la structure du reporting du Groupe LISI.

La division LISI AEROSPACE est scindée en 8 UGT :

- B.U Cellule Europe,
- B.U Cellule USA,
- B.U Produits spéciaux,

- B.U Moteurs et pièces critiques Europe,
- B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord,
- B.U Aerostructure et Equipement aéronautique,
- B.U Composants techniques- Extrusion, Forming and Sheet Metal,
- B.U Composants techniques- Forging and casting.

La division LISI AUTOMOTIVE regroupe 3 UGT :

- B.U Fixations vissées,
- B.U Composants mécaniques,
- B.U Solutions clippées.

La division LISI MEDICAL est constituée d'une seule UGT.

2.2.8.6 Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation et les titres mis en équivalence. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

2.2.10 Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur d'origine. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas.

sur la base des flux d'encaissement probables ; ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

2.2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.12 Capital

2.2.12.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.12.2 Rémunérations en actions (stock-options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dénommées actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.14 « Avantages au personnel ».

2.2.13 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.13.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance

est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.13.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.14 Avantages au personnel

2.2.14.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe. Les exigences d'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

2.2.14.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages, mais qui leur seront versés sous forme de primes.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis, évalués en utilisant un modèle binomial. S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions ou dérivés d'actions LISI est reconnue :

- sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'options d'achat ;
- sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

2.2.15 Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est

comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.16 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.17 Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.18 Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
 - de leur nature inhabituelle et,
 - de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités requies relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survaleurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

2.2.18.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

2.2.18.2 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.18.3 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.18.4 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.18.5 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Notamment, l'examen de la recouvrabilité des reports déficitaires fait l'objet d'une prudence particulière car ceux-ci ne seraient récupérables que si la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale réalise des profits suffisants dans un futur proche.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir de 2010, le Groupe a décidé de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduit à présenter cette taxe sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

Compte tenu de l'évolution de la contribution exceptionnelle de 10,7 % à compter du 1^{er} janvier 2016, le taux d'impôt a été ramené à 34,43 % pour la valorisation de certains impôts différés des sociétés françaises.

2.2.18.6 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

2.2.18.7 Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau de flux de trésorerie consolidé selon le modèle au format IFRS.

2.2.19 Information sectorielle

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe sur 2015, se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.20 Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous.

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) :

Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (cf. chapitre 3 note 2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

Book to bill : Rapport entre les commandes prises dans la période et les facturations au cours de la même période.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de [(0,95 x Chiffre d'affaires Groupe) + (6,5 x EBITDA Groupe) + (10 x EBIT Groupe)] – Endettement Financier Net Groupe des années N et N-1.

2.3 / IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 21 « TAXES »

L'IASB a publié en mai 2013 une nouvelle interprétation relative au traitement des taxes prélevées par une autorité publique. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014 pour une application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014. Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été retraités afin de permettre la comparaison.

Les impacts de l'application de l'interprétation IFRIC 21 sont résumés ci-après :

Le bilan au 31 décembre 2014 a été corrigé de la façon suivante :

ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 retraité
ACTIFS NON COURANTS			
Survaleur	256 511		256 511
Autres actifs incorporels	16 349		16 349
Actifs corporels	431 847		431 847
Actifs financiers non courants	9 357		9 357
Impôts différés actifs	22 992	(704)	22 288
Autres actifs financiers non courants	976		976
Total des actifs non courants	738 034	(704)	737 330
ACTIFS COURANTS			
Stocks	316 989		316 989
Impôts – Créances sur l'état	5 744		5 744
Clients et autres débiteurs	216 107		216 107
Trésorerie et équivalents trésorerie	110 818		110 818
Total des actifs courants	649 657		649 657
TOTAL ACTIF	1 387 691	(704)	1 386 987

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 retraité
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	21 610		21 610
Primes	72 584		72 584
Actions propres	(15 042)		(15 042)
Réserves consolidées	542 375	1 167	543 542
Réserves de conversion	11 248		11 248
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	(6 505)		(6 505)
Résultat de la période	81 386	78	81 464
Total capitaux propres – part du Groupe	707 657	1 246	708 902
Intérêts minoritaires	1 117		1 117
Total capitaux propres	708 777	1 246	710 023
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	83 474		83 474
Dettes financières non courantes	245 690		245 690
Autres passifs non courants	9 071		9 071
Impôts différés passifs	21 584		21 584
Total des passifs non courants	359 819		359 819
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	22 907		22 907
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	46 363		46 363
Fournisseurs et autres créiteurs	244 261	(1 949)	242 312
Impôt à payer	5 566		5 566
Total des passifs courants	319 096	(1 949)	317 147
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	1 387 691	(704)	1 386 987
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants	10 066		10 066

La synthèse des impacts sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2014 est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 retraité
Chiffre d'affaires hors taxes	1 306 530		1 306 530
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)	193 211	122	193 333
Résultat Opérationnel courant (EBIT)	131 678	122	131 800
Résultat de la période	81 479	78	81 557
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société	81 386	78	81 464
Intérêts ne donnant pas le contrôle	93		93
Résultat par action (en €)*	1,55	0,0	1,55
Résultat dilué par action (en €)*	1,55	0,0	1,55

* Division du nominal de l'action LISI par 5 en date du 12 septembre 2014.

La synthèse des impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés de l'exercice 2014 est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 retraité
Résultat de la période	81 479	78	81 557
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	19 919		19 919
Résultat global total de la période	101 398	78	101 476

La synthèse des impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice 2014 est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 retraité
Activités opérationnelles			
Résultat net	81 479	78	81 557
Élimination du résultat des mises en équivalence	(31)		(31)
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :			
- Amortissements et provisions financières et non récurrentes	66 886		66 886
- Variation des impôts différés	(318)	44	(274)
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	(4 490)		(4 490)
Marge brute d'autofinancement	143 526	122	143 648
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 757)		(2 757)
Capacité d'autofinancement	140 769	122	140 891
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	42 905		42 905
Élimination du coût de l'endettement financier net	4 837		4 837
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(8 557)		(8 557)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(4 305)	(122)	(4 427)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	175 649	0	175 649
Impôts payés	(34 577)		(34 577)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	141 072	0	141 072
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(209 733)		(209 733)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	78 947		78 947
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	14 975		14 975
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	85 776		85 776
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	100 751		100 751
Trésorerie à la clôture	100 751		100 751

2.4 / PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.4.1 Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2015

- Liquidation de la Société Nouvelle Bonneuil sans impact sur les comptes au 31 décembre 2015.
- Création des sociétés LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV et LISI AUTOMOTIVE LLC dans la division LISI AUTOMOTIVE en juillet 2015.

2.4.2 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
Holding				
LISI S.A.	Belfort (90)	France		Société mère
Division LISI AEROSPACE				
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE S.L.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION (B)	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	49,06	49,06
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00
LISI AEROSPACE CREUZET SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00
INDRAERO SIREN SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Creuzet Maroc	Casablanca	Maroc	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. z o.o.	Sędziszów Małopolski	Pologne	70,00	70,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 8 ^e (75)	France	100,00	100,00
MANOIR AEROSPACE SAS	Paris 8 ^e (75)	France	100,00	100,00
FORGES DE BOLOGNE SAS	Bologne (52)	France	100,00	100,00
PRECIMETAL FONDERIE DE PRECISION	Seneffe	Belgique	100,00	100,00
PRECIMETAL OUTILLAGE DE PRECISION	Seneffe	Belgique	100,00	100,00
Division LISI AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (BEIJING) CO., Ltd	Pékin	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République Tchèque	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE India Pvt Ltd	Ahmedabad	Inde	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	États-Unis	100,00	100,00
Division LISI MEDICAL				
LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (Californie)	États-Unis	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL Fasteners SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL Orthopaedics SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00

2.5 / GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux principaux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de taux,
- risque de change.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à

un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2015 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 4,5 M€ rapporté à un montant total de créances de 178,5 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 0,1 M€.

Risque sur titres de placement

Au 31 décembre 2015, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 125,8 M€ (cf. §2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. En accord avec les règles comptables, ses placements sont évalués à la clôture à leur valeur de marché et sont classés en trésorerie.

2.5.2 Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2015, le Groupe LISI bénéficie de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 70 M€, et d'une trésorerie de 125,8 M€, aboutissant à une capacité de financement globale de 195,8 M€, le rendant peu sensible au risque de liquidité.

Les contrats de financement du Groupe prévoient le respect de 2 principaux ratios-limite :

- Endettement Financier Net / Capitaux Propres consolidés < 1,2.
- Endettement Financier Net / EBITDA consolidés < 3,5.

Au 31 décembre 2015, le premier s'élevait à 0,198 et le second à 0,767, contre respectivement 0,256 et 0,938 au 31 décembre 2014. Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité très confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie	125 812	110 818
Trésorerie disponible [A]	125 812	110 818
Concours bancaires courants [B]	9 243	10 066
Trésorerie nette [A - B]	116 569	100 752
Crédits	248 087	255 986
Autres dettes financières	25 100	26 001
Dettes financières nettes [C]	273 187	281 987
Endettement financier net [D = C + A - B]	156 618	181 235
Capitaux propres Groupe [E]	792 256	707 657
Ratio d'endettement (en %) [D / E]	19,8 %	25,6 %

N.B. : Rappel 2013 du ratio d'endettement en % : 10,8 %.

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2015	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Dettes financières non courantes	230 145		117 065	113 080	230 145
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 015		5 015		5 015
Dettes financières courantes	52 285	52 285			52 285
Fournisseurs et autres créditeurs	278 181	278 181			278 181
Total passifs financiers	565 626	330 466	122 080	113 080	565 626

Passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2014	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
(en milliers d'euros)					
Dettes financières non courantes	245 690		179 028	66 662	245 690
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 856		5 619	237	5 856
Dettes financières courantes	46 363	46 363			46 363
Fournisseurs et autres créditeurs	244 261	244 261			244 261
Total passifs financiers	542 170	290 624	184 647	66 899	542 170

Le graphique ci-dessous présente la marge de manœuvre financière du groupe sur 10 ans soit un montant total d'emprunt de 254 M€. L'écart avec le montant de dettes financières courantes et non courantes présentées ci-dessus (282 M€ vs 254 M€) s'explique essentiellement par les concours bancaires courants, la participation des salariés et les dettes de crédits baux qui ne sont pas compris dans le graphique ci-dessous :

Profil d'amortissement de la dette au 31/12/2015



2.5.3 Risque de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt. La juste valeur au 31 décembre 2015 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt				
Swaps payeurs taux variable		1 893		2 269
Gestion du risque de change				
Dérivés de change	2 151	14 052	1 493	4 831
Total	2 151	15 945	1 493	7 100

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme, de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2015, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Le détail des engagements est donné à la rubrique 2.8.4.1 du chapitre 3.

2.5.3.1 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux. Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe a mis en place en 2015 de nouvelles couvertures et le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2015 porte sur un montant nominal de 76,3 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 2.8.4 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts - taux variables	158 434	188 100
Concours bancaires courants	9 243	10 066
Trésorerie et équivalents trésorerie	(103 986)	(105 967)
Position nette avant gestion	63 691	92 199
SWAP de taux d'intérêts	76 265	90 128
Couverture	76 265	90 128
Position nette après gestion	(12 574)	2 071

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses.

Au 31 décembre 2015, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 126 milliers d'euros.

2.5.3.2 Risque de cours sur les matières premières

Ce point est traité au chapitre 5 § 2.6.1.

2.5.3.3 Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- en dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une

moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du Groupe ;

- l'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 8 ans.

Portefeuille de dérivés de change

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés. Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2015					31/12/2014				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	(1,4)	27,4	27,4	0,0	0,0	(1,2)	37,0	37,0	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(4,1)	57,6	24,0	33,6	0,0	(1,9)	23,1	23,1	0,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(0,3)	34,1	34,1	0,0	0,0	1,1	10,4	10,4	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	(0,1)	20,4	20,4	0,0	0,0	(0,3)	4,2	4,2	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9	6,9	0,0	0,0
Position vendeuse de USD contre EUR	(6,1)	405,1	129,8	275,3		(1,0)	69,7	16,8	52,9	0,0
TOTAL	(11,9)					(3,3)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions d'euros (montants en devises locales convertis en euros au cours du 31 décembre 2015).

Les dérivés et les activités de couverture répondant aux critères de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39. Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Leur variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres recyclables (OCI) pour la part efficace de la couverture et dans le compte de résultat pour la part inefficace. En particulier, les activités de couverture comptabilisées comme telles font l'objet d'une documentation formalisée justifiant notamment la relation de couverture, son efficacité ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Des tests d'efficacité ont été réalisés au 31 décembre 2015 et ont démontré l'efficacité de la relation de couverture. Les variations de juste valeur des dérivés de couverture ne répondant pas aux critères de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat.

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 10 % du cours de change EUR/USD est la suivante :

	31/12/2015	
Impact en milliers d'euros	USD	
Cours de clôture	1,0887	
Hypothèses de variation du cours euro / dollar	-10 %	+10 %
Cours euro / dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	0,9798	1,1976
Impact (avant impôt)	(82,4)	55,1

2.5.4 Risque lié à la dépréciation des actifs incorporels

Le montant net des survaleurs au 31 décembre 2015 s'élève à 260 M€. Les résultats des tests d'impairment confirment

la solidité des UGT de l'activité Fixations de la division LISI AEROSPACE, et montrent le renforcement des activités de la division LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. L'UGT Extrusion Forming and Sheet Metal (survaleur de 39 M€ au 31 décembre 2015) présente une certaine sensibilité liée à un contexte de fort développement industriel sur les prochaines années qui génère une tension sur les flux de trésorerie d'exploitation.

2.6 / DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

2.6.1 Actifs non courants

2.6.1.1 Actifs incorporels

a) Survaleur

(en milliers d'euros)	Survaleur
Survaleur brute au 31 décembre 2014	258 812
Impairment sur l'exercice 2014	(2 300)
Survaleur nette au 31 décembre 2014	256 512
Augmentation	0
Diminution	0
Variations de change	3 823
Survaleur brute au 31 décembre 2015	260 335
Impairment sur l'exercice 2015	0
Survaleur nette au 31 décembre 2015	260 334

Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2015 de la manière suivante :

	Division LISI AEROSPACE							
	B.U Cellule Europe	B.U Moteurs et pièces critiques Europe	B.U Cellule USA	B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord	B.U Produits spéciaux	B.U Extrusion Forming and Sheet Metal	B.U Forging & Casting	Total
(en millions d'euros)								
Survaleur nette	0,8	4,5	16,4	NA	9,1	38,9	80,2	149,9
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	NA	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés								
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions		Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans		Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	6,74 %	6,74 %	6,74 %		6,74 %	6,74 %	6,74 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %		2,00 %	2,00 %	2,00 %	

(en millions d'euros)	Division LISI AUTOMOTIVE			
	B.U Fixations vissées	B.U Composants mécaniques de sécurité	B.U Solutions clippées	Total
Survaleur nette	19,6	1,3	40,8	61,6
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	2,4	2,4
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	7,92 %	7,92 %	7,92 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,80 %	1,80 %	1,80 %	

(en millions d'euros)	Division LISI MEDICAL
Survaleur nette	48,8
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur
Hypothèses clés	
Flux de trésorerie à un an	Prévisions
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	6,66 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,90 %

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2015. Ces tests, conformément à la note 2.2.85, ont été pratiqués au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel, et leur valeur recouvrable est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows

d'exploitation prévisionnels après impôt. Les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2016 à 2019.

La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différentes UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

Les taux d'actualisation après impôt ont été retenus sur la base d'une appréciation des risques spécifiques à ces activités.

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
LISI AEROSPACE				
Cellule USA	2 %	6,74 %	2 %	7,42 %
Produits spéciaux	2 %	6,74 %	2 %	7,42 %
Extrusion Forming and Sheet Metal	2 %	6,74 %	2 %	7,42 %
Forging and Casting	2 %	6,74 %	NA	NA
LISI AUTOMOTIVE				
Fixations vissées	1,8 %	7,92 %	1,90 %	8,72 %
Solutions clippées	1,8 %	7,92 %	1,90 %	8,72 %
LISI MEDICAL				
LISI MEDICAL	1,9 %	6,66 %	2 %	7,51 %

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flows.

Ces tests de sensibilité ont montré que la limite entre la valeur d'utilité et l'actif net est atteinte pour des variations de paramètres de calcul présentées dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2015						
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA	
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)
LISI AEROSPACE							Non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent
Cellule USA	6,74 %	823	2 %	(2 000)	(62 %)	(919)	
Produits spéciaux	6,74 %	2 991	2 %	(22 858)	(88 %)	(2 590)	
Extrusion Forming and Sheet Metal	6,74 %	46	2 %	(60)	(9 %)	(70)	
Forging and Casting	6,74 %	96	2 %	(130)	(20 %)	(180)	
LISI AUTOMOTIVE							
Fixations vissées	7,92 %	221	1,80 %	(389)	(27 %)	(243)	
Solutions clippées	7,92 %	207	1,80 %	(325)	(26 %)	(320)	
LISI MEDICAL							
LISI MEDICAL	6,66 %	100	1,90 %	(136)	(18 %)	(210)	

31 décembre 2014

Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA	
Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points de base)
LISI AEROSPACE						
Cellule USA	7,42 %	854	2 %	(1 400)	(62 %)	(1 140)
Produits spéciaux	7,42 %	3 426	2 %	(160 060)	(86 %)	(3 030)
Extrusion Forming and Sheet Metal	7,42 %	29	2 %	(44)	(6 %)	(50)
LISI AUTOMOTIVE						
Fixations vissées	8,72 %	108	1,90 %	(180)	(14 %)	(130)
Solutions clippées	8,72 %	35	1,90 %	(52)	(5 %)	(60)
LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL	7,51 %	48	2 %	(60)	(8 %)	(96)

Non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles *	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	53 605	19 847	73 452
Autres variations nettes	3 868	(2 999)	869
Acquisitions	2 340	2 839	5 179
Cessions	(1 134)	(200)	(1 334)
Mouvements de périmètre			
Écarts de change	24	3	27
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	58 703	19 490	78 193
Amortissements au 31 décembre 2014	46 503	10 598	57 101
Dotations aux amortissements	4 402	3 491	7 893
Reprises d'amortissements	(1 133)	(611)	(1 744)
Mouvements de périmètre			
Écarts de change	18		18
Amortissements au 31 décembre 2015	49 790	13 478	63 268
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	8 913	6 013	14 923

* Y compris la marque Rapid.

La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de

l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

2.6.1.2 Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
(en milliers d'euros)						
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	17 318	159 615	826 717	90 558	28 079	1 122 289
Autres variations nettes	130	7 278	39 878	(1 618)	(45 796)	(128)
Acquisitions	1 219	7 189	28 979	10 734	63 901	112 022
Cessions	(158)	(9 867)	(11 728)	(2 040)	0	(23 793)
Mouvements de périmètre	0	0	0	0	0	0
Écarts de change	1	1 456	8 946	736	1 262	12 401
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	18 510	165 671	892 792	98 370	47 446	1 222 791
Amortissements au 31 décembre 2014	1 091	71 553	574 739	60 495	2 344	710 222
Autres variations nettes	0	157	(2 202)	71	0	(1 974)
Dotations aux amortissements	52	6 542	53 175	5 328	159	65 256
Reprises d'amortissements	(261)	(6 543)	(15 113)	(1 966)	(2 328)	(26 211)
Mouvements de périmètre	0	0	0	0	0	0
Écarts de change	0	120	5 748	718	1	6 587
Amortissements au 31 décembre 2015	882	71 829	616 347	64 646	176	753 880
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	17 628	93 842	276 446	33 725	47 271	468 912

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
(en milliers d'euros)						
Valeurs brutes au 31 décembre 2014		11 740	32 375			44 115
Autres variations nettes						
Acquisitions			(4 159)			(4 159)
Cessions						
Écarts de change		111	132			243
Valeurs brutes au 31 décembre 2015		11 850	28 348			40 198
Amortissements au 31 décembre 2014		4 397	19 937			24 337
Autres variations nettes						
Dotations aux amortissements		263	3 096			3 359
Reprises d'amortissements						
Mouvements de périmètre						
Écarts de change		10	51			61
Amortissements au 31 décembre 2015		4 670	23 085			27 757
Valeurs nettes au 31 décembre 2015		7 179	5 263			12 442

Compte tenu du caractère non matériel les paiements minimaux futurs au titre des locations et leur valeur actuelle ne font pas l'objet d'une ventilation par échéance.

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres

contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 17 M€.

2.6.1.3 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	10 585	10 585			10 585		
Autres actifs non courants	924	924			924		
Clients et autres débiteurs	215 291	215 291			213 140		2 151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 812	125 812	125 812				
Total actifs financiers	352 612	352 612	125 812		224 649		2 151
Dettes financières non courantes	230 145	230 145				228 252	1 893
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 015	5 015				5 015	
Dettes financières courantes	52 285	52 285				52 285	
Fournisseurs et autres créditeurs	278 181	278 181				264 129	14 052
Total passifs financiers	565 626	565 626				549 681	15 945

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2014		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	9 357	9 357			9 357		
Autres actifs non courants	976	976			976		
Clients et autres débiteurs	216 107	216 107			214 614		1 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 818	110 818	110 818				
Total actifs financiers	337 258	337 258	110 818		224 947		1 493
Dettes financières non courantes	245 690	245 690				243 421	2 269
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 856	5 856				5 856	
Dettes financières courantes	46 363	46 363				46 363	
Fournisseurs et autres créditeurs	244 261	244 261				239 430	4 831
Total passifs financiers	542 170	542 170				535 070	7 100

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	10 585		
Autres actifs non courants	924		
Clients et autres débiteurs	2 151	213 140	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 812		
Total actifs financiers	139 472	213 140	
Dettes financières non courantes	230 145		
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 015		
Dettes financières courantes	52 285		
Fournisseurs et autres créditeurs	14 052	264 129	
Total passifs financiers	301 497	264 129	

2.6.1.4 Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	1 482	6 273	1 622	9 377
Autres variations nettes	(71)	751		680
Acquisitions			73	73
Cessions		(97)	(249)	(346)
Écarts de change	98	709	2	809
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	1 509	7 636	1 448	10 593
Pertes de valeur au 31 décembre 2014		8	11	19
Autres variations nettes				
Provisions pour pertes de valeur				
Reprises de provisions pour pertes de valeur			(11)	(11)
Pertes de valeur au 31 décembre 2015		8		8
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	1 509	7 628	1 448	10 585

2.6.1.5 Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres créances	924	976
Total autres actifs non courants	924	976

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2015 couvre principalement un actif d'impôt à maturité long terme.

2.6.2 Actifs courants

2.6.2.1 Stocks

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outils et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2014	61 919	18 399	144 601	111 201	22 990	359 110
Écarts de change	424	122	1 295	1 392	174	3 407
Variations de stock	1 449	(2 480)	15 568	4 765	(2 417)	16 885
Reclassements	(356)	(354)	(550)	9 774	(8 868)	(354)
Valeur brute au 31 décembre 2015	63 436	15 687	160 914	127 132	11 879	379 047
Dépréciation au 31 décembre 2014	12 132	2 549	7 035	19 546	860	42 122
Dotations aux provisions pour dépréciation	4 221	598	2 560	8 185	71	15 635
Reprises de provisions pour dépréciation	(4 332)	(1 373)	(2 415)	(6 835)	(194)	(15 149)
Écarts de change	83	2	132	418	(45)	590
Reclassements	(9)	0	(293)	(1 532)	1 557	(277)
Dépréciation au 31 décembre 2015	12 095	1 776	7 019	19 782	2 249	42 921
Valeur nette au 31 décembre 2015	51 341	13 911	153 895	107 350	9 630	336 127

2.6.2.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés brutes	178 480	186 480
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(4 470)	(4 265)
Créances clients et comptes rattachés nets	174 010	182 215
État - autres impôts et taxes	27 775	19 448
Organismes sociaux et personnel	1 101	875
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	2 857	2 484
Charges constatées d'avance	4 174	4 931
Autres	5 373	6 154
Autres débiteurs	41 281	33 891
Total clients et autres débiteurs	215 291	216 107

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2015 à 67,5 M€ contre 60,8 M€ au 31 décembre 2014. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe cinq contrats de cession de créances, trois signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 112 M€.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime que le risque de

non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an ; la part à plus d'un an n'étant pas du tout matérielle.

2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2015 s'élève à 125,8 M€. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires et certificats de dépôts négociables pour un montant de 66,1 M€, et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossment garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Incidence de la variation des stocks	(18 066)	(8 557)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	5 363	(5 659)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	31 092	1 354
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	(21 454)	8 327
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(3 065)	(4 535)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Capacité d'autofinancement	154 153	140 770
Investissements industriels nets	(111 462)	(90 625)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(3 065)	(4 535)
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free cash flow)	39 626	45 610

2.6.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 792,3 M€ au 31 décembre 2015 contre 708,9 M€ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 83,5 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

Variation en M€	31/12/2015
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	81,8
Distribution de dividendes versés en mai 2015	(19,5)
Actions auto-détenues et aux paiements en actions	2,3
Écarts actuariels sur avantages au personnel	4,1
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(2,2)
Retraitements divers	(2,4)
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar	19,4
	83,5

2.6.3.1 Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 609 550 €, se décomposant en 54 023 875 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

2.6.3.2 Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

Détail des primes liées au capital (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Primes d'émission	54 843	54 843
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
Total	72 584	72 584

2.6.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.8.2 et 2.8.3. Ils ne concernent que des actions existantes auto-détenues.

2.6.3.4 Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2015 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 s'analyse comme suit :

Montant en M€	2015	2014
Dividende net global	21,1	19,5

Le montant estimé pour l'année 2015 est faite sur la base du nombre total d'actions, soit 54 023 875 actions. Les actions auto-détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2015 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 s'analyse comme suit :

Dividende par action en €	2015	2014
Dividende par action	0,39	0,37

2.6.4 Les provisions

2.6.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2014	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Écarts de conversion	Au 31 décembre 2015
Pensions et retraites	29 409	13 029	42 439	2 928	(2 950)	1	(5 442)		0	183	37 159
Médailles du travail	3 885	696	4 581	168	(528)	(93)	6		0	0	4 133
Risques liés à l'environnement	13 706	1 349	15 056	3 036	(5 496)	(514)		(177)	0	381	12 286
Litiges et autres risques	3 460	4 224	7 684	4 074	(4 726)	(205)		250	0	34	7 111
Garanties données aux clients	7 171	2 173	9 344	681	(142)	0		0	0	0	9 882
Réorganisation industrielle	2 200	(2 117)	83	0	(91)	0		0	0	8	0
Pour impôts	848	(160)	688	0	(320)	(368)			0	0	0
Pour perte sur contrat	0		3 600	0	(900)	0			0		2 700
Sous total Provisions non courantes	60 680	19 194	83 474	10 887	(15 153)	(1 179)	(5 436)	73	0	607	73 274
Pour perte sur contrat	448	156	605	137	(97)						644
Réorganisation industrielle	779	(253)	527	0	(33)	(141)		0		(13)	340
Restructuration	8 486	(2 618)	5 868	80	(3 333)	0		0	0	0	2 615
Risques liés à l'environnement	307	(23)	284	181	(79)	(107)					279
Litiges	432	434	866	533	(276)	(465)		0	0	0	659
Pour impôts	39	(39)	0	0	0	0				0	0
Autres risques	10 570	4 188	14 758	5 737	(5 752)	(3 987)	0	0	0	57	10 814
Sous total Provisions courantes	21 061	1 846	22 907	6 668	(9 569)	(4 700)	0	0	0	44	15 350
Total Général	81 741	21 039	106 381	17 555	(24 722)	(5 879)	(5 436)	73	0	651	88 623
dont en résultat opérationnel récurrent				14 379	(20 035)	(5 266)					
dont en résultat opérationnel non récurrent				3 176	(4 687)	(613)					

Les principales provisions concernent :

- Pensions et retraites :

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turnover, et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la totalité des écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » par contrepartie des provisions pour pensions et retraites.

- Environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions. L'essentiel des dotations concerne des risques de dépollution des sols et des bâtiments.

- Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été

évaluée au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. L'essentiel des dotations concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

Les reprises de l'exercice concernent essentiellement des impacts liés à l'acquisition du groupe Manoir.

- Réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

- Restructuration

La reprise de 3,3 M€ résulte des incidences du transfert de l'activité de l'usine de Thiant vers deux autres sites français.

- Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe.

Cette rubrique couvre des risques et charges nettement précisés quant à leur objet dont l'échéance reste probable et qui provoqueront une sortie de ressource sans contrepartie. Les montants les plus significatifs traduisent l'application défavorable pour le Groupe de clauses contractuelles, l'impact de rationalisation des structures de production et des contentieux avec des tiers partenaires. Les montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, qualification de nouveaux produits, fiscaux et salariaux.

2.6.4.2 Engagements pris envers le personnel

Application de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme indiqué dans la note 2.2 Règles et méthodes comptables, le Groupe LISI applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2015 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	25 481	7 704	8 604	22 605	1 910
Taux d'actualisation	1,97 %	2,05 %	3,50 %	3,98 %	3,70 %
Inflation - Augmentation des salaires	1,20 %	1,50 %	NA	3,26 %	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 3,50 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 3,98 % pour les régimes anglais.

Caractéristiques

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

Plans à prestations définies

Descriptif général des régimes

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991. Le plan est fermé depuis cette date. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

Au 31 décembre 2015, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 51 % en actions et de 49 % en obligations pour l'Angleterre et de 24 % en actions, 57 % en obligations et 19 % en autres placements pour les États-Unis.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2015 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Évolution de la dette actuarielle	2015	2014
Dette actuarielle à l'ouverture	70 210	52 504
Coût des services	2 191	1 651
Coût de la désactualisation	1 686	2 296
Prestations versées	(3 528)	(3 762)
Réductions	0	(233)
Liquidations	(86)	0
Variation de périmètre	0	7 406
Écarts de conversion	2 224	2 482
Pertes actuarielles (gains)	(6 395)	7 867
Dette actuarielle à la clôture	66 303	70 210

Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2015	2014
Valeur à l'ouverture	27 771	23 094
Cotisations versées par le Groupe	1 047	2 196
Prestations prélevées sur le fonds	(1 594)	(1 969)
Liquidations	(22)	
Rendements attendus des actifs	863	1 113
Écarts de conversion	2 022	2 061
Gains actuariels (pertes)	(203)	1 276
Valeur à la clôture	29 884	27 771

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus (en M€) :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Passif comptabilisé à la clôture	(37 159)	(42 439)
Actif comptabilisé à la clôture*	739	
Passif net comptabilisé à la clôture	(36 419)	(42 439)

* L'actif comptabilisé à la clôture concerne l'entité Blanc Aero Industries UK Ltd.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2015 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2,9 M€ et se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Coût des services	2 191	1 651
Coût de la désactualisation	1 686	2 296
Rendements attendus des actifs du régime	(863)	(1 113)
Réductions / Liquidations	(86)	(233)
Charge (Produit) comptabilisée	2 928	2 600

2.6.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et cautionnements reçus	211	237
Participation des salariés de l'exercice	4 804	5 619
Produits constatés d'avance	7 576	3 215
Total autres passifs non courants	12 591	9 071

2.6.6 Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans les notes 2.6.13.

2.6.6.1 Dettes financières

a) Ventilation par nature

(en milliers d'€)	31/12/2015	31/12/2014
Part non courante		
Crédits moyen terme	204 333	220 457
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	13 967	16 818
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	11 846	8 414
Sous total dettes financières non courantes	230 145	245 690
Part courante		
Concours bancaires d'exploitation	9 243	10 066
Crédits moyen terme	42 437	35 523
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	605	140
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	0	634
Sous total dettes financières courantes	52 285	46 363
Total dettes financières	282 430	292 053

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts		
à un an	42 437	35 523
de deux à cinq ans	93 198	126 075
à plus de cinq ans	111 134	94 382
Sous total emprunts	246 770	255 980
Autres dettes financières		
à un an	9 848	10 840
de deux à cinq ans	23 867	22 953
à plus de cinq ans	1 946	2 279
Sous total autres dettes	35 661	36 072
Emprunts et dettes financières	282 430	292 053

c) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

d) Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2015 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	18,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	21,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	21,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	18,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	18,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	20,0	13,0	2019		[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	30,0	2021		
	USPP *	3,64 %		56,0	56,0	2023		[2]
	USPP *	1,82 %		20,0	20,0	2025		[2]
CREUZET AERONAUTIQUE	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	3,9	2,2	2020	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	7,0	2,0	2017	Couvert par un SWAP	
				6,0	4,8	2021		
				3,0	2,7	2024		[1]
				3,0	2,8	2024		[1]
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	6,5	1,6	2019		
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik	Crédit classique	1,50 %		1,1	0,1	2017	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	3,3	2024	Couvert par un SWAP	[1]
Total				311,0	234,5			

* USPP : US Private Placement.

2.6.6.2 Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont

fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-dessous :

[1]

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)

[2]

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

À la clôture les covenants sont respectés.

2.6.7 Les impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs	19 838	23 012
Impôts différés passifs	(31 527)	(21 607)
Impôts différés nets	(11 689)	1 408

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2015 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 18,5 M€.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2015

- 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
776	17 548	1 514	19 838

2.7 / DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.7.1 Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiqué en note 2.8.1 « informations sectorielles ».

2.7.2 Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Consommations de marchandises	7 601	21 073	3 351	(533)	31 492	25 955
Consommations de matières premières	164 367	81 623	12 437	(49)	258 379	224 243
Outils	38 744	21 967	2 841	(36)	63 517	57 816
Autres approvisionnements	27 001	16 014	1 794	14	44 825	36 598
Total consommations	237 713	140 677	20 423	(604)	398 213	344 613

2.7.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Sous-traitance	50 705	38 598	4 118	(4)	93 416	80 929
Entretien	35 962	19 258	2 345	521	58 086	49 299
Transports	11 225	12 483	502	0	24 211	23 762
Energie	18 720	16 002	1 146	11	35 879	31 705
Autres charges externes	76 355	23 044	4 413	(6 989)	96 824	79 383
Total autres achats et charges externes	192 967	109 385	12 524	(6 461)	308 415	265 077

2.7.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Intérimaires	25 667	9 689	2 493	(3)	37 846	33 921
Salaires et intéressement	238 922	112 648	22 114	2 800	376 484	338 460
Indemnités de licenciement	1 528	800	160	50	2 538	2 264
Charges sociales et taxes sur salaires	93 004	40 547	9 144	3 316	146 011	131 402
Participation des salariés	4 652	0	140	0	4 792	5 619
Prestations de retraite et médailles du travail	991	479	97	0	1 567	1 605
Total charges de personnel	364 764	164 163	34 148	6 163	569 236	513 273

2.7.5 Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés à

la recherche et développement ont représenté en 2015 environ 2,2 % des salariés du Groupe.

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'€)	2015	2014	2013
Dépenses de Recherche et Développement	23,8	21,5	18,9
% du chiffre d'affaires	1,6 %	1,7 %	1,7 %
Projets activés	0	0	0

2.7.6 Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges opérationnelles non récurrentes		
Coûts des réorganisations industrielles	(7 842)	(7 580)
Autres coûts	(130)	(38)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(3 176)	(934)
Dépréciation de la survaleur de la B.U. Cellule USA		(2 300)
Total	(11 148)	(10 852)
Produits opérationnels non récurrents		
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	5 300	7 336
Autres produits	8	722
Total	5 308	8 058
Produits et charges opérationnels non récurrents	(5 840)	(2 795)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2014.

Le résultat non récurrent s'explique par la fermeture de l'ancienne usine de City of Industry (États-Unis) et le déménagement en cours de l'usine de Villefranche-de-Rouergue.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

2.7.7 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie	600	568
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	383	239
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives	(8)	(1 819)
Charges de financement	(7 138)	(5 397)
Sous total produits de trésorerie et charges de financement	(6 163)	(6 410)
Autres produits et charges financiers		
Profits de change	34 802	28 285
Pertes de change	(37 277)	(22 809)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises positives	664	
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises négatives	(7 242)	(3 263)
Autres	(766)	(649)
Sous total autres produits et charges financiers	(9 819)	1 563
Résultat financier	(15 981)	(4 847)

L'exposition du Groupe aux devises autres que l'euro et, en particulier, au dollar américain, est en forte hausse, ce qui a nécessité la mise en place d'instruments de couverture pour

une partie des quatre exercices à venir. La variation de juste valeur de ces instruments a entraîné une charge de 6,5 M€ en 2015.

2.7.8 Impôt sur les sociétés

2.7.8.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en milliers d'€)	Résultat avant impôt	Impôt *	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat après impôt
Résultat courant	134 856	(39 244)		95 612
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			(71)	(71)
Charges et produits opérationnels non récurrents	(5 840)	2 108		(3 731)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(4 343)	1 568		(2 775)
Crédits d'impôts		45		45
CVAE		(7 219)		(7 219)
Résultat de la période	124 671	(42 741)	(71)	81 859

* dont impôts à payer : - 25 012 K€
 dont impôts différés : - 10 554 K€
 dont crédits d'impôts : + 44 K€
 dont CVAE : - 7 219 K€

2.7.8.2 Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2015	%
Résultat Net	81,9	
Q-P de résultat des MEE	0,1	
IS comptabilisé (IS + crédit d'IS + ID + CVAE)	42,7	
Résultat avant IS	124,7	
Taux normatif société mère	36,10 %	
IS théorique / taux à 36,10 %	45,03	105,36 %
Écart		
QP frais et charges non déductible	1,69	3,9 %
Delta taux central / taux locaux	(2,41)	(5,6 %)
Crédits d'impôts	(0,05)	(0,1 %)
Activités non soumises à l'impôt	(1,21)	(2,8 %)
Élimination double imposition dividendes	0,00	0,0 %
Impôts sur exercices antérieurs	1,85	4,3 %
Déficits fiscaux non activés	0,37	0,9 %
Reports fiscaux déficitaires non activés en N-1	(1,53)	(3,6 %)
Variation de taux d'impôts futurs	(0,16)	(0,4 %)
Intégration fiscale France	(1,33)	(3,1 %)
Intégration fiscale étrangère	(0,08)	(0,2 %)
Suramortissement loi macron	(0,19)	(0,4 %)
CIR	(0,93)	(2,2 %)
CICE	(3,42)	(8,0 %)
CVAE	4,61	10,8 %
taxe 3 % sur dividendes LISI S.A.	0,58	1,4 %
Différence permanente	(0,28)	(0,7 %)
Autres	0,18	0,4 %
IS au compte de résultat (yc CVAE)	42,7	99,9 %
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	34,25 %	

La charge d'impôt calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés rapportée au résultat net avant impôt reflète un taux moyen effectif d'imposition de 34,2 % en légère baisse par rapport à 2014 (34,4 %).

2.7.8.3 Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2015	2014
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	23,00 %	23,00 %
Belgique	34,00 %	34,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	30,00 %	30,00 %
États-Unis *	40,00 %	40,00 %
France	36,10 %	36,10 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %

* Y compris taxes locales.

2.7.9 Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.18.6.

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

31/12/2015 (en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(1 233 252)	
Résultat de base par action	81 764	52 790 623	1,55
Résultat dilué par action	81 764	52 790 623	1,55

31/12/2014 (en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(1 442 328)	
Résultat de base par action	81 464	52 581 547	1,55
Résultat dilué par action	81 464	52 581 547	1,55

2.8 / AUTRES INFORMATIONS

2.8.1 Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés qui regroupent les 3 secteurs opérationnels suivants (divisions) :

- la division LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- la division LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- la division LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

La rubrique « Autres » comprend pour l'essentiel la holding LISI S.A. et les éliminations.

2.8.1.1 Par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2015					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	929 557	454 604	74 775	(884)	1 458 052
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	153 240	42 498	8 078	270	204 086
Dotations aux amortissements et provisions	28 961	24 488	3 972	172	57 593
Résultat opérationnel courant (EBIT)	124 279	18 009	4 106	99	146 493
Résultat opérationnel	120 658	18 458	4 114	(2 578)	140 652
Résultat de la période	69 000	9 788	1 101	1 970	81 859
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	248 710	67 852	12 952	349	329 863
Immobilisations nettes	440 051	250 282	76 611	272	767 216
Acquisitions d'immobilisations	69 960	38 649	4 047	147	112 803
31/12/2014					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	788 074	448 327	71 076	(947)	1 306 530
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	146 277	38 734	6 915	1 285	193 211
Dotations aux amortissements et provisions	32 151	25 402	3 399	581	61 533
Résultat opérationnel courant (EBIT)	114 126	13 332	3 517	703	131 678
Résultat opérationnel	111 155	12 505	3 519	1 704	128 883
Résultat de la période	72 315	6 692	(15)	2 487	81 479
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	250 567	69 113	12 664	(5 724)	326 620
Immobilisations nettes	399 004	238 794	76 074	194	714 064
Acquisitions d'immobilisations	52 264	35 572	4 638	74	92 548

2.8.1.2 Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2015					
Composante Résultat					
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>					
Union Européenne	585 151	381 838	55 874	(884)	1 021 979
dont France	348 390	151 762	10 528	(884)	509 796
Continent Nord Américain	272 783	10 641	16 545		299 969
Autres pays	71 623	62 125	2 356		136 104
Total	929 557	454 604	74 775	(884)	1 458 052
Composante Bilan					
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>					
Union Européenne	299 101	244 278	63 186	272	606 837
dont France	276 696	157 206	63 186	272	497 360
Continent Nord Américain	104 645	400	13 426		118 471
Afrique	14 994				14 994
Asie	21 414	5 605			27 019
Total	440 154	250 283	76 612	272	767 321
<i>Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination</i>					
Union Européenne	49 119	36 813	3 597	147	89 676
dont France	46 327	25 281	3 597	147	75 352
Continent Nord Américain	17 854	380	450		18 684
Afrique	462				462
Asie	2 525	1 455			3 980
Total	69 960	38 646	4 047	147	112 802
31/12/2014					
Composante Résultat					
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>					
Union Européenne	509 812	371 285	52 851	(564)	933 385
dont France	300 967	149 624	8 993	(564)	459 020
Continent Nord Américain	242 273	20 417	15 065		277 755
Autres pays	35 988	56 625	3 160		95 773
Total	788 074	448 327	71 076	(564)	1 306 913
Composante Bilan					
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>					
Union Européenne	271 002	233 659	63 962	192	568 815
dont France	255 191	151 057	63 962	192	470 402
Continent Nord Américain	91 015		12 113		103 128
Afrique	15 755				15 755
Asie	21 308	5 134			26 442
Total	399 080	238 794	76 074	194	714 140
<i>Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination</i>					
Union Européenne	31 007	33 885	4 052	74	69 018
dont France	28 804	25 355	4 052	74	58 285
Continent Nord Américain	17 877		586		18 463
Afrique	781				781
Asie	2 597	1 689			4 286
Total	52 264	35 572	4 638	74	92 548

2.8.2 Paiements fondés en actions

2.8.2.1 Options d'achats d'actions

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2015.

2.8.2.2 Attribution d'actions sous conditions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 24 octobre 2012 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance : la réalisation de ces critères à fin 2014, à savoir l'ANR Groupe et l'ANR division (cf définition au § 2.2.20 « Indicateurs » du présent chapitre), a entraîné la réalisation de ce plan sur l'exercice 2015 à hauteur de 80 % pour LISI S.A., 85 % pour la division LISI AEROSPACE, 75 % pour la division LISI AUTOMOTIVE et 30 % pour la division LISI MEDICAL. Le coût définitif a été affecté aux divisions.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2013, 2014 et 2015 dans la mesure où le Conseil d'Administration du 24 octobre 2013, du 23 octobre 2014 et du 17 décembre 2015 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2015 en charges de personnel pour un montant de 3,0 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises avec une contrepartie en capitaux propres et pour un montant de 1,5 M€ pour les collaborateurs des sociétés étrangères avec une contrepartie en dettes au personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

2.8.3 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.8.3.1 Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

2.8.3.2 Rémunérations des membres des organes de direction

(en milliers d'€)	Charges de la période		Passifs au 31/12/15
	2015	2014	
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 026	1 055	
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	450	463	450
Autres avantages à long terme			
Avantages liés aux fins de contrat de travail			
Avantages sur capitaux propres	225	151	225
Rémunération globale	1 700	1 670	674

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2014 et en 2015 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions ; deux conditions supplémentaires leur sont imposées, à savoir, acquérir 600 actions de la société pour le plan 2014 et 500 actions de la société pour le plan 2015 à l'issue de la période d'acquisition et conserver en nominatif une quote-part d'actions qui leur auront été attribuées gratuitement (600 actions pour le plan 2014 et 500 actions pour le plan 2015) jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

2.8.4 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;

- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.8.4.1 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.6.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

En milliers d'euros	2015	2014
Reliquat commandes investissements	74 819	53 270
Droit individuel à la formation (DIF)	0	6 645
Avals et cautions diverses	283	76
Engagements donnés	75 102	59 991
SWAP de taux	76 265	90 128
Couvertures de change	462 969	157 150
Engagements réciproques	539 234	247 278

Le Droit Individuel à Formation (DIF) est soldé au 31 décembre 2015 suite à l'externalisation de la gestion des droits sur 2015.

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.6.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2015, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2015	Nominal (en milliers d'€)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) (en milliers d'€)
LISI S.A.	5 000	30/09/2011	30/09/2016	1,5900 %	Euribor 3 mois	20
LISI S.A.	15 000	30/09/2011	30/09/2016	2,0730 %	Euribor 3 mois	18
LISI S.A.	4 750	30/12/2011	30/12/2016	1,3925 %	Euribor 3 mois	34
LISI S.A.	15 000	31/05/2012	31/05/2017	1,0700 %	Euribor 2 mois	8
LISI S.A.	9 500	29/06/2012	31/03/2017	1,0750 %	Euribor 3 mois	81
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9400 %	Euribor 3 mois	107
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9400 %	Euribor 3 mois	6
LISI S.A.	10 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9700 %	Euribor 3 mois	(8)
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9525 %	Euribor 3 mois	19
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9675 %	Euribor 3 mois	9
LISI S.A.	25 000	30/06/2014	30/05/2019	0,4500 %	Euribor 3 mois	9
LISI AUTOMOTIVE Former	7 000	31/12/2010	29/12/2017	1,7450 %	Euribor 3 mois	38
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	28/09/2012	30/09/2024	1,3000 %	Euribor 3 mois	26
Creuzet Aéronautique	3 900	31/07/2012	31/07/2020	0,7750 %	Euribor 1 mois	9
Total						375

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2015 sont les suivants :

(en milliers)	Notionnel au 31/12/2015		Notionnel au 31/12/2014	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	27 384	37 310	28 785	36 956
CAD	57 600	38 105	32 500	28 058
TRY	34 050	10 719	29 500	10 417
PLN	20 400	4 784	18 000	5 114
CZK			192 000	6 923
USD	405 051	372 050	84 601	69 682
		462 969		157 150

2.8.4.1 Engagements reçus dans le cadre des opérations d'acquisitions des sociétés

LISI AUTOMOTIVE

Dans le cadre de la reprise des sites de la société Acument La ferté Fresnel, LISI AUTOMOTIVE bénéficie de la part de la Société TEXTRON d'une garantie pour couvrir des risques environnementaux pouvant peser sur un site sans activité industrielle à ce jour.

LISI AEROSPACE

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Manoir Aerospace en juin 2014, LISI AEROSPACE a reçu un engagement de la part du vendeur pour couvrir à hauteur de 3 M€ les risques de conformité en matière HSE et ce jusqu'en 2019. Cet engagement est couvert par un compte séquestre du même montant géré par un tiers.

En complément, la société a reçu une garantie à hauteur de 5 M€ pour couvrir les éventuels passifs fiscaux et certains risques en matière sociale jusqu'en 2019.

2.8.4.2 Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LISI COSMETICS

Dans le cadre de la cession de LISI COSMETICS, un engagement d'indemnisation a été donnée au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

2.8.4.3 Autres engagements

Aucun autre engagement n'a été donné ou reçu.

2.9 / TAUX DES DEVISES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

		31/12/2015		31/12/2014	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,0887	1,1046	1,2141	1,3211
Livre Sterling	GBP	0,7340	0,7242	0,7789	0,8031
Yuan	CNY	7,0608	6,9471	7,5358	8,1543
Dollar canadien	CAD	1,5116	1,4251	1,4063	1,4636
Zloty	PLN	4,2639	4,1841	4,2732	4,1939
Couronne tchèque	CZK	27,0230	27,2695	27,7350	27,5513
Dirham marocain	MAD	10,7771	10,7961	10,9681	11,1570
Roupie indienne	INR	72,0215	71,0095	76,7190	80,7010
Dollar de Hong Kong	HKD	8,4376	8,5622	9,4170	10,2465

2.10 / ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE : INFORMATION SUR LES TENDANCES

La société LISI AEROSPACE a signé le 2 mars 2016 un accord avec M. Ankit Patel pour devenir actionnaire majoritaire de la société ANKIT Fasteners Pvt Ltd détenue précédemment à 49,06 %.

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX



1	/ ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	76
1.1	/ Affectation du résultat	76
2	/ LES ÉTATS FINANCIERS	78
2.1	/ Compte de résultat social	78
2.2	/ Bilan social	79
2.3	/ Tableau des flux de trésorerie social	80
2.4	/ Variation des capitaux propres sociaux	81
3	/ NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	82
3.1	/ Règles et méthodes comptables	82
3.2	/ Détail des postes du bilan	84
3.3	/ Détail des principaux postes du compte de résultat	87
3.4	/ Engagements financiers	87
3.5	/ Filiales et participations	89
3.6	/ Identité de la société consolidante	89
3.7	/ Attribution d'actions sous condition de performance	89
3.8	/ Renseignements divers	90
4	/ RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	90

1 / ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, hygiène sécurité et environnement, ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels,
- pilotage de projets stratégiques.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2015.

■ Les produits d'exploitation s'élèvent à 10,5 M€ en 2015 contre 11,3 M€ en 2014 et s'analysent de la façon suivante :

- **Le chiffre d'affaires** de LISI S.A. s'élève à 8,5 M€ contre 8,7 M€ en 2014, soit une baisse de - 3,1 %. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations repercutent en 2015 sur les filiales les charges d'exploitation de LISI S.A. avec une marge de 10 %.
- **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 2,1 M€ en 2015 contre 2,6 M€ en 2014. Ce poste est constitué principalement de :
 - une reprise de provision de + 1 M€ concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance de 2012 pour lequel les actions ont été définitivement acquises par les salariés en 2015,
 - une reprise de provision pour charges de 0,3 M€
 - une reprise de provision pour impôts de 0,3 M€
 - des refacturations spécifiques aux filiales pour un montant de 0,3 M€.

- **Les charges d'exploitation** s'élèvent à 8,1 M€ en 2015, soit une baisse de 12,3 % par rapport à 2014. Ceci provient principalement de la diminution du poste honoraires par rapport à 2014 ainsi qu'à la diminution du poste charges sociales qui est impacté en 2015 du changement du code de la sécurité sociale quant au paiement de la contribution patronale sur les plans d'actions sous conditions de performance due à la date d'attribution du plan et non plus à la date de mise en place du plan à compter de 2015.

- En conséquence, **le résultat d'exploitation** passe de + 2,0 M€ en 2014 à + 2,4 M€ en 2015, soit une hausse de + 19 %.

- **Le résultat financier** est positif de + 16,0 M€ contre + 18,1 M€ en 2014. Les produits sont principalement composés des dividendes perçus de LISI AEROSPACE pour + 21,0 M€, des intérêts des comptes courants groupe pour + 4,1 M€ et de plus-values de placements nettes pour + 0,8 M€. Concernant les charges, les intérêts sur emprunts et comptes courants groupe ressortent à - 6,7 M€.

Le résultat de change négatif de - 3,0 M€ est la résultante des variations de cours des devises sur un placement d'une part et sur les comptes courants des filiales étrangères d'autre part.

- **Le résultat exceptionnel** ressort à - 0,2 M€ sur l'exercice 2015.

- **L'impôt sur les sociétés** est constitué d'un produit d'impôts de + 11,8 M€, dont un gain d'intégration fiscale de + 12,2 M€ pour l'exercice 2015.

- **Par conséquent, le résultat net** de la société LISI S.A. est bénéficiaire de + 30,0 M€ contre + 24,0 M€ en 2014, soit en augmentation de 25,0 %.

- **Les capitaux propres** passent de 198,3 M€ en 2014 à 208,8 M€ fin 2015. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2015 pour un montant de - 19,5 M€ au titre des résultats de 2014 et augmentés des résultats nets de l'exercice de + 30,0 M€.

- **La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture** s'élève à 75,9 M€ contre 91,2 M€ en 2014 : ce poste bilanciel reste classiquement constitué, sur des supports en euros et en dollars, de sicav monétaires et de placements garantis en capital. L'endettement financier net ressort à - 43,8 M€ fin 2015 contre - 42,7 M€ fin 2014.

1.1 / AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 30 037 487 € :

En €

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	30 037 487
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	68 452 749
soit un bénéfice distribuable de	98 490 236
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
- à la réserve légale, la somme de	3 656
- aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,39 € par action, soit qui sera mis en paiement le 9 mai 2016 (*)	21 069 311
- au report à nouveau, le solde, soit	77 417 269

(*) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,39 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,39 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

	Valeur nominale de l'action	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/12*	2,00 €	1,40 €
Exercice clos le 31/12/13*	2,00 €	1,70 €
Exercice clos le 31/12/14	0,40 €	0,37 €

*Avant division du nominal par 5

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

PERSPECTIVES 2016

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions ainsi que d'assurer des progressions de dividendes à ses actionnaires.

AUTRES INFORMATIONS

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 24 563 €.
- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 370 210 titres LISI pour 9,3 M€ et à des ventes de titres LISI pour 391 494 titres pour un montant de 9,6 M€. Le nombre de titres, relatifs au titre du contrat d'animation détenus au 31 décembre 2015 est de 32 614.
- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2015 est de 1 233 252 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.
- Les dettes fournisseurs hors factures à recevoir s'élèvent à 563 K€ et 90 % sont réglées comptant.

2 / LES ÉTATS FINANCIERS

2.1 / COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(en milliers d'€)	Notes	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires hors taxes		8 457	8 726	8 570
Produits d'exploitation		10 529	11 283	9 185
Charges externes		(2 048)	(3 148)	(3 214)
Impôts et taxes		(791)	(319)	(314)
Frais de personnel		(4 105)	(4 478)	(4 657)
Autres charges		(228)	(204)	(180)
Amortissements, provisions		(954)	(1 437)	(1 588)
Résultat d'exploitation		2 402	1 698	(768)
Produits financiers				
– des participations	3.3.1	25 139	23 816	16 323
– autres intérêts et produits assimilés				
– différences positives de change		12 317	12 332	7 055
– sur cessions des valeurs mobilières de placement		753	513	992
– reprises provisions	3.2.5	1	7	1
Charges financières				
– autres intérêts et charges assimilées		(6 700)	(6 063)	(4 148)
– différences négatives de change		(15 283)	(12 374)	(7 420)
– sur cessions de valeurs mobilières de placement		(204)	(132)	(30)
– dotations aux provisions		(0)	(1)	(3)
Résultat financier		16 024	18 098	12 770
Résultat courant avant impôt		18 426	19 796	12 002
Produits exceptionnels				
– sur opérations en capital				
– sur opérations de gestion		1 221	793	3
– reprises de provisions		4		
Charges exceptionnelles				
– sur opérations en capital				
– sur opérations de gestion		(1 402)	(902)	(24)
– dotations aux provisions		(9)		(16)
Résultat exceptionnel		(186)	(109)	(37)
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	11 797	4 349	8 585
RÉSULTAT NET		30 037	24 037	20 550

2.2 / BILAN SOCIAL

Actif

(en milliers d'€)	Notes	2015	2014	2013
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		402	360	354
Immobilisations corporelles		1 554	1 476	1 481
Immobilisations financières		158 368	160 368	164 368
Amortissements et dépréciations		(1 431)	(1 306)	(1 220)
Total de l'actif immobilisé net	3.2.1 / 3.2.2	158 892	160 898	164 983
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	3.2.3	1 624	3 903	4 267
Autres créances	3.2.3	162	2 215	1 701
Comptes courants filiales	3.2.3	411 313	385 722	205 030
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.3	17 301	1 852	8 981
Valeurs mobilières de placement	3.2.4.1	75 859	91 240	85 574
Disponibilités	3.2.4.2	27 644	6 219	3 197
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.5			
Total de l'actif circulant		533 903	491 151	308 751
Charges constatées d'avance		133	38	28
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt				
Autres charges à répartir				
Écarts de conversion actif		0	1	3
Total des comptes de régularisation		133	39	31
Total de l'actif		692 928	652 088	473 764

Passif

(en milliers d'€)		2015	2014	2013
Capitaux propres				
Capital		21 610	21 610	21 573
Primes d'émission, de fusion, d'apport		69 077	69 077	67 296
Réserves		19 595	19 595	19 595
dont réserve légale		2 157	2 157	2 157
Report à nouveau		68 453	63 883	61 152
Résultat de l'exercice		30 037	24 037	20 551
Provisions réglementées		65	60	96
Total des capitaux propres	2.4	208 837	198 261	190 262
Provisions pour risques et charges	3.2.6	1 346	2 139	2 138
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	3.2.3	215 558	221 523	115 611
Comptes courants des filiales	3.2.3	255 476	218 929	159 526
Impôts à payer				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.3	1 146	1 654	2 139
Dettes fiscales et sociales	3.2.3	2 276	2 409	2 408
Autres dettes	3.2.3	8 287	7 160	1 679
Total des dettes		482 743	451 675	281 363
Produits constatés d'avance				
Écarts de conversion passif		3	12	0
Total des comptes de régularisation		3	12	0
Total du passif		692 928	652 088	473 764
(*) dont concours bancaires courants		(10)	(69)	(2 577)

2.3 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAL

(en milliers d'€)	2015	2014	2013
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	29 402	24 160	22 009
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(10 765)	11 943	(3 752)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	18 638	36 104	18 257
Opérations d'investissements			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(147)	(74)	(54)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	1	
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	2 000	4 000	4 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)	1 885	3 927	3 946
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		1 818	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(19 467)	(17 820)	(14 674)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	40 526	133 934	56 534
Remboursements d'emprunts	(46 434)	(25 478)	(63 760)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	(25 375)	92 454	(21 901)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *	(4 853)	132 484	301
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	264 183	131 698	131 397
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	259 330	264 183	131 698
Valeurs mobilières de placement	75 859	91 240	85 574
Disponibilités, comptes courants des filiales	438 957	391 941	208 227
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(255 486)	(218 998)	(162 103)
Trésorerie à la clôture **	259 330	264 183	131 698

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

2.4 / VARIATION DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX

(en milliers d'€)

Au 01.01.2014	190 262
Résultat de l'exercice	24 037
Augmentation de capital	1 818
Dividendes versés	(17 820)
Amortissements dérogatoires	(36)
Au 31.12.2014	198 261
Résultat de l'exercice	30 037
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(19 467)
Amortissements dérogatoires	5
Au 31.12.2015	208 837

3 / NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 609 550 € représentant 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à BELFORT, Le Millenium, 18 rue Albert Camus.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 692 928 363 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 30 037 487 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 / RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes 2015 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2015 sont identiques à ceux de l'exercice 2014.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les

amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Logiciels	3 ans linéaire	1 an linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire	3 - 5 ans dégressif
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire	5 - 10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'est pas appliqué par la société LISI S.A. ; les immobilisations qui nécessiteraient un tel retraitement n'ont pas un caractère significatif.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est

provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A. bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

3.2 / DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

3.2.1 Immobilisations brutes

(en milliers d'€)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences...	360	42		402
Total	360	42		402
Immobilisations corporelles				
Terrains	156			156
Constructions	392		(28)	364
Autres immobilisations corporelles	929	97		1 026
Immobilisations corporelles en cours		9		9
Total	1 476	106	(28)	1 554
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	160 338		(2 000)	158 338
– dont emprunt LISI AUTOMOTIVE	2 500		(2 000)	500
– dont intérêts courus LISI AUTOMOTIVE				
Autres titres immobilisés	9			9
Prêts et autres immobilisations financières	21			21
Total	160 368		(2 000)	158 368
Total général	162 203	147	(2 028)	160 323

La diminution des immobilisations financières provient de remboursements de prêts intragroupe à hauteur de – 2,0 M€.

3.2.2 Amortissements et dépréciations

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences...	312	40		353
Total	312	40		353
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	375	3	(28)	350
Autres immobilisations corporelles	610	109		719
Total	985	112	(28)	1 069
Immobilisations financières				
Dépréciation des titres de participation				
Autres immobilisations financières	8			8
Total	8			8
Total général	1 306	153	(28)	1 431

3.2.3 État des échéances des créances et des dettes

Créances

(en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an ou plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Créances clients	1 624	1 624		
Autres créances	162	162		
Créance d'impôt	17 301	17 301		
Comptes courants filiales	411 313	411 313		
Comptes courants intégration fiscale	0	0		
Total	430 399	430 399		

Dettes

(en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an ou plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215 558	38 558	71 000	106 000
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes	35	35		
Comptes courants des filiales	255 476	255 476		
Impôt à payer				
Fournisseurs	1 146	1 146		
Dettes fiscales et sociales	2 276	2 276		
Comptes courants intégration fiscale	8 252	8 252		
Total	482 743	305 744	71 000	106 000

Au 31 décembre 2015, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€ d'une part et le 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€ d'autre part.

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

3.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.4.1 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
1 233 252 actions LISI*	9 754
SICAV et CDN	66 106
Soit une valeur brute de	75 859

* 1 233 252 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 44,3 M€ et de placements à capital garanti pour 21,8 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 44,3 M€ au 31 décembre 2015.

3.2.4.2 Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.4.3 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2015	2014	2013
Comptes courants filiales	411 313	385 722	205 030
Valeurs mobilières de placement	75 859	91 240	85 574
Disponibilités	27 644	6 219	3 197
Trésorerie disponible [A]	514 816	483 181	293 802
Comptes courants de filiales [B]	255 476	218 929	159 526
Concours bancaires d'exploitation [B]	10	69	2 577
Trésorerie nette [A - B]	259 330	264 183	131 699
Emprunts et dettes financières	215 548	221 454	113 034
Dettes financières [C]	215 548	221 454	113 034
Endettement financier net [D = C + B - A]	(43 782)	(42 729)	(18 665)

3.2.4.4 Inventaire des valeurs mobilières de placement

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de participation	157 837		157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de placement	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	9 754	-	9 754
SICAV et CDN	66 106		66 106
Total valeurs mobilières de placement	75 859		75 859

3.2.5 Provisions pour dépréciation pour actif circulant

Aucune provision pour dépréciation pour actif circulant n'a été constatée au 31 décembre 2015.

3.2.6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour médailles du travail	13		(1)	(3)	9
Provisions pour charges	287		(200)		87
Provisions pour impôts	320		(320)		
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites	1 519	801	(1 068)		1 250
Total	2 139	801	(1 588)	(3)	1 346

Les provisions pour charges couvrent essentiellement la mise en place d'un projet de réduction des accidents du travail.

3.3 / DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.3.1 Produits financiers des participations

(en milliers d'€)	Montants
Dividendes reçus des filiales	21 007
Dividendes reçus hors groupe	-
Intérêts des prêts aux filiales	4 132
Total	25 139

3.3.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'€)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	18 426	(186)	18 240
Impôt sur les sociétés			0
Crédits d'impôts, IFA & divers	25		25
Contribution additionnelle à l'IS sur les montant distribués	(584)		(584)
Impôt intégration fiscale	12 357		12 357
Résultat net	30 223	(186)	30 037

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2015 est un produit d'impôt.

3.4 / ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements financiers donnés

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Engagements donnés dans le cadre de l'opération de cession de LISI COSMETICS

Engagement d'indemnisation donné au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

Instruments financiers dérivés

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du Groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2015 est le suivant :

	31/12/2015					31/12/2014				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	(1,4)	27,4	27,4	0,0	0,0	(1,2)	28,8	28,8	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(4,1)	57,6	24,0	33,6	0,0	(1,9)	32,5	32,5	0,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(0,3)	34,1	34,1	0,0	0,0	1,1	29,5	29,5	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	(0,1)	20,4	20,4	0,0	0,0	(0,3)	18,0	18,0	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	192,0	192,0	0,0	0,0
Position acheteuse de USD contre EUR	(6,1)	405,1	129,8	275,3	0,0	(1,0)	84,6	20,4	0,0	0,0
	(11,9)					(3,3)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Engagements réciproques correspondant à des swap de taux d'intérêt

LISI S.A. a contracté des swap de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2015 est le suivant :

Émetteur	Nominal (en milliers d'euros)	Capital restant dû (en milliers d'euros)	Taux fixe	Echéance
Taux variable vers taux fixe	5 000	750	1,5900 %	sept-16
Taux variable vers taux fixe	4 750	750	1,3925 %	sept-16
Taux variable vers taux fixe	9 500	2 500	1,0750 %	mars-17
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	15 000	2 250	2,0730 %	sept-16
Taux variable vers taux fixe	15 000	15 000	1,0700 %	mai-17
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	25 000	17 500	0,4500 %	juin-19
Taux variable vers taux fixe	10 000	10 000	0,9700 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9525 %	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9675 %	juin-21

3.5 / FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.5.1 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	500	-
Créances clients et comptes rattachés	1 620	-
Avances de trésorerie aux filiales	411 313	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	255 476	-
Compte courant intégration fiscale	8 252	-
Fournisseurs	188	-
COMPTE DE RESULTAT :		
Maintenance informatique	29	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 143	-
Facturations de prestations et de management fees	8 145	-
Refacturations diverses	1 189	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	4 132	-
Produits de participation	21 007	-

3.5.2 Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
Filiales :												
LISI AEROSPACE	2 475 200	112 525 645	100,00%	30 863 816		30 863 816		55 272 906		305 817 466	56 903 294	21 007 166
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	99 222 596	100,00%	93 636 481		93 636 481	39 165 347			25 104 963	(3 536 234)	
LISI MEDICAL	33 337 000	24 610 621	100,00%	33 337 000		33 337 000	31 319 986			2 234 868	8 141 998	

3.6 / IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 28 Faubourg de Belfort – BP 19 – 90101 DELLE Cedex
La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2015, 54,87 % du capital de LISI S.A.

3.7 / ATTRIBUTION D'ACTIONS SOUS CONDITION DE PERFORMANCE

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 24 octobre 2012 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2013, 2014 et 2015 dans la

mesure où les Conseils d'Administration du 24 octobre 2013, du 23 octobre 2014 et du 17 décembre 2015 ont renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approchantes.

Le plan 2012 a été définitivement acquis en 2015.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2015 en provision pour un montant de 0,8 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

L'échéance du plan 2012 en mai 2015 a donné lieu à une reprise de provision de 1 M€.

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2015 :

	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Total
Date d'attribution	24/10/2012	24/10/2013	23/10/2014	17/12/2015	
Date d'acquisition	Avril 2015	Avril 2016	Avril 2017	Avril 2018	
Valorisation en K€ au 31/12/2015	-	395	370	35	800
Impact en K€ sur les comptes sociaux au 31/12/2015 (hors cotisations sociales)	1 068	769	445	35	181
Nombre d'actions attribuées	187 792	153 600	164 225	142 800	

3.8 / RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 925 655 € pour l'exercice 2015 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).
- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 850 454 €.

- L'effectif au 31 décembre 2015 est de 21 personnes.
- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- La société n'a aucun engagement de crédit bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO CAP AUDIT s'élève à 66 025 €.

4 / RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	21 572 988	21 572 988	21 572 988	21 609 550	21 609 550
Nombre d'actions émises*	10 786 494	10 786 494	10 786 494	54 023 875	54 023 875
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 215 920	6 843 565	8 569 903	8 725 852	8 456 734
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	15 987 962	14 163 291	13 571 588	19 809 178	17 605 395
Impôt sur les sociétés	(1 977 461)	(1 567 669)	(8 584 787)	(4 349 384)	(11 797 426)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	19 308 622	17 144 076	20 550 519	24 037 035	30 037 487
Résultat distribué**	13 530 664	15 101 092	17 819 630	19 467 388	21 069 311
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,67	1,46	2,05	0,45	0,54
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,79	1,59	1,91	0,44	0,56
Dividendes attribués à chaque action (net)	1,30	1,40	1,70	0,37	0,39
Personnel					
Effectif moyen des salariés	13	16	18	19	21
Montant de la masse salariale	2 039 051	2 482 746	2 786 748	2 869 313	3 032 271
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	983 773	1 350 914	1 870 596	1 608 451	1 073 216

* La valeur nominale de l'action a été divisée par 5 en septembre 2014.

** Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2011 à 2014.

FACTEURS DE RISQUES



1	/ GESTION DES RISQUES	92
1.1	/ Suivi du référentiel COSO	92
1.2	/ Une coopération étroite avec les assureurs	92
1.3	/ La synthèse des plans d'action	92
2	/ INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR	92
2.1	/ Les risques opérationnels	92
2.2	/ Les risques stratégiques	93
2.3	/ Les risques environnementaux	93
2.4	/ Les risques juridiques	93
2.5	/ Les risques informatiques	94
2.6	/ Les autres risques	94
3	/ POLITIQUE D'ASSURANCES	95
3.1	/ Assurance dommages aux biens	95
3.2	/ Assurance responsabilité civile	95
3.3	/ Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux	95

La société a procédé à une revue des risques potentiels qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux exposés.

1 / GESTION DES RISQUES

1.1 / SUIVI DU RÉFÉRENTIEL COSO

Depuis 2004, le groupe poursuit sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe a choisi de consolider l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » a permis de hiérarchiser les risques. Chaque risque identifié fait l'objet d'une fiche action périodiquement mise à jour et revue trimestriellement. Un lien systématique est réalisé avec une démarche proactive de traitement du risque de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1.2 / UNE COOPÉRATION ÉTROITE AVEC LES ASSUREURS

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'action. Depuis 2002, tous les sites significatifs ainsi que les nouveaux entrants ont été audités plusieurs fois. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe et permet l'optimisation des primes d'assurance. À ce titre, aucun dommage majeur n'est constaté depuis des années et la sinistralité est en forte amélioration en ce qui concerne la police dommages aux biens.

Toute la relation avec les assureurs est centralisée au niveau du Groupe permettant un niveau de couverture jugé satisfaisant.

1.3 / LA SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTION

Les plans d'action sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de faire la synthèse entre l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des

opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit, du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 / INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels,
- les risques stratégiques,
- les risques environnementaux,
- les risques juridiques,
- les risques informatiques,
- les risques de crédit, de liquidité, de marché et de change (cf. note 2.4),
- les autres risques.

LISI n'a pas de risque d'exposition au risque de liquidité y compris dans certains états porteurs de perspectives de croissance contrastés.

2.1 / LES RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.1 Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société manufacturière, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Le Groupe LISI ne peut pas être exposé à plus de 10 % de son activité globale étant donné que la dispersion de l'empreinte géographique (43 sites) montre que la destruction du site le plus important ne peut pas représenter plus de 10 % du total du Groupe en chiffre d'affaires.

2.1.2 Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquérir le contrôle total ou au moins très majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet d'acquisition ou de cession est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Toutes les acquisitions du Groupe font l'objet d'un audit approfondi sur les domaines à risque de la cible. Généralement, le Groupe constitue des équipes mixtes avec des experts internes et externes. À l'exception d'une société en joint-venture en Inde « Ankit » dont la majorité devrait être prise en 2016, le Groupe

détient toutes ces unités avec au moins une majorité très significative et pour la plupart à 100 %.

A noter que le joint-venture avec Poly-Shape ainsi qu'avec SNECMA en Pologne sont détenus majoritairement par le Groupe LISI.

2.2 / LES RISQUES STRATÉGIQUES

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique tel que décrit au paragraphe 1.1. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'une couverture d'assurance (cf. paragraphe 3) ou d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

2.3 / LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe LISI veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs qui sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement,
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste en :

- l'amélioration continue de la protection incendie des sites, qui font l'objet d'un suivi annuel et de visites,
- des investissements en protection avec la mise en place d'installations d'extinction automatique (sprinklers), ou la remise à niveau d'installations existantes,
- la prévention du risque de pollution : le Groupe met en œuvre une politique de prévention adaptée.

Dans le cadre de la mise en conformité des sites industriels et en l'absence de litiges en cours, le Groupe a constitué des provisions pour un montant global de 12 M€. Les actions de préventions relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se traduisent par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales et par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

Une provision d'un montant de 4,6 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 40,8 tonnes de solvants (en équivalents TCE) dans les pollutions. Le montant de provision estimé au 31 décembre 2015 permet de couvrir les traitements selon les

techniques préconisées par nos conseils. Les contacts avec les autorités sont en cours pour une clôture à terme du dossier concernant les sols et à une acceptation des mesures suivies concernant les eaux les plus profondes.

Un montant de 1,2 M€ concerne le Groupe Manoir Aerospace pour la mise en conformité des équipements industriels.

Des provisions pour dépollution des sols et des bâtiments ont été constatées sur des sites français des divisions LISI AEROSPACE (4,0 M€) et LISI AUTOMOTIVE (2,2 M€).

Dans le cadre des exigences de la responsabilité sociale et environnementale, la division LISI AUTOMOTIVE s'engage à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à garantir des conditions de travail saines et sûres à tous ses employés mais aussi à ses prestataires, dans le cadre du pacte mondial Global Compact. L'engagement n° 7 précise que « les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ». L'engagement n° 8 du pacte prévoit d'entreprendre « des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ».

L'engagement n° 9, enfin, favorise « la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ». Pour s'y conformer, LISI AUTOMOTIVE a mis en place trois mesures spécifiques : standardisation des pratiques et définition des indicateurs, gestion des risques organisée autour du référentiel COSO, et mise en œuvre de plans d'actions sécurité environnement.

Les mesures de préventions en matière environnementale sont décrites au chapitre 6 paragraphes 2 et 4.

2.4 / LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

À l'exception des litiges présentés ci-dessus, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, n'a été déclarée. Le montant des provisions pour risques juridiques constaté au 31 décembre 2015 est non significatif.

2.5 / LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

2.6 / LES AUTRES RISQUES

2.6.1 Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, alliages, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, certains contrats commerciaux comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix de vente en fonction de l'évolution des matières premières. Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2015, le Groupe LISI n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix de ces matières premières. Il peut néanmoins bénéficier d'accords avec les fournisseurs pour se couvrir sur des durées annuelles ou pluriannuelles pour limiter l'impact des fluctuations de certains minerais.

2.6.2 Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat à échéance 2017). Pour les sites étrangers, des contrats similaires ont également été mis en place notamment en République tchèque et au Royaume-Uni.

2.6.3 Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, titane, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, formage, usinage, découpage, emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial, correspondant au risque de perte de contrats lié à un produit est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 43 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

2.6.4 Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2015, seuls 3 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 52 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, LISI AEROSPACE,

LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec le 51^e client. Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2015	2014	2013
CLIENT A	15,0 %	15,8 %	15,2 %
CLIENT B	8,0 %	6,4 %	6,0 %
CLIENT C	5,5 %	5,2 %	5,6 %

2.6.5 Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 3 ci-dessous, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux États-Unis. C'est pourquoi la division aéronautique a constitué une provision complémentaire pour risques produits à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires de la division capé à 10 M€.

2.6.6 Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières. La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2015, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 6,4 % du chiffre d'affaires consolidé.

La répartition en volume des principaux fournisseurs d'approvisionnement se détaille comme suit :

	2015	2014
1 ^{er} fournisseur	6,6 %	3,1 %
5 premiers fournisseurs	15,0 %	12,2 %
10 premiers fournisseurs	20,6 %	17,2 %

2.6.7 Risques de change

Le Groupe est exposé aux variations de monnaies comme le dollar américain contre l'euro, et dans une moindre mesure



aux variations du dollar canadien, de la livre sterling, de la livre turque, de la couronne tchèque ou encore du zloty polonais. Afin de baisser ce niveau de risque, le Groupe LISI couvre le risque de variation en utilisant des instruments financiers pour un montant estimé correspondant à son exposition finale.

Le détail des couvertures de ces risques de change figure au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.3 « Risque de change » ainsi que la stratégie de couverture mise en place.

2.6.8 Risque de taux

Le Groupe a couvert pour une part significative le risque d'évolution de taux d'emprunt en convertissant un taux variable en taux fixe pour les lignes d'emprunt à MT. Le détail du risque de taux et les instruments permettant de l'atténuer figurent au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.1. « Risque de taux d'intérêt ».

3 / POLITIQUE D'ASSURANCES

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

3.1 / ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Au 1^{er} janvier 2016, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ (0,15 M€ pour les sites Manoir Aerospace) et ce pour une garantie d'un montant maximal de 1 430 313 643 € pour les bâtiments et le matériel, 294 990 344 € pour les marchandises et de 809 885 661 € pour les pertes d'exploitation.

3.2 / ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 60 M€, par sinistre et par an, toutes divisions confondues.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et l'arrêt des vols du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

3.3 / ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 10 M€ par année.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



1 / VOLET SOCIAL	98
1.1 / Emploi	98
1.2 / Organisation du temps de travail	100
1.3 / Relations sociales	101
1.4 / Santé et Sécurité	102
1.5 / Formation	104
1.6 / Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	106
1.7 / Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	106
2 / VOLET ENVIRONNEMENTAL	106
2.1 / Politique Générale en matière d'Environnement	106
2.2 / Pollution et gestion des déchets	107
2.3 / Utilisation durable des ressources	108
2.4 / Changement climatique	109
3 / VOLET SOCIÉTAL	109
3.1 / Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	109
3.2 / Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	109
3.3 / Sous-traitance et fournisseurs	110
3.4 / Loyauté des pratiques	110
3.5 / Droits de l'Homme	110
4 / TABLEAU DES INDICATEURS HSE	111
5 / TABLEAU DE CORRESPONDANCE	112

1 / VOLET SOCIAL

1.1 / EMPLOI

1.1.1 Effectif Total

Au 31 décembre 2015, le Groupe LISI emploie 10 923 salariés, soit une augmentation des effectifs totaux de 222 personnes ce qui représente une évolution de + 2,07 % par rapport à 2014.

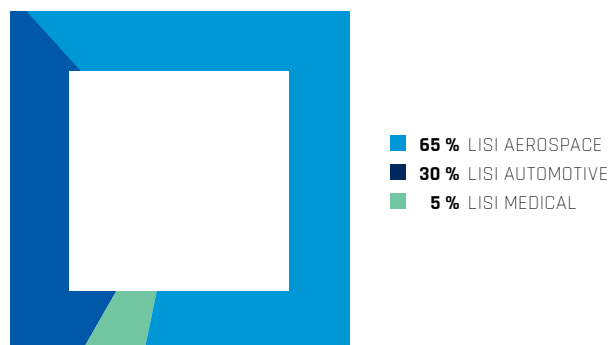
Cet accroissement des effectifs résulte consécutivement :

- d'une augmentation des effectifs de la division LISI AEROSPACE (130 personnes),
- d'une augmentation des effectifs de la division LISI MEDICAL (35 personnes),
- d'une augmentation des effectifs de la division LISI AUTOMOTIVE (55 personnes).

Données à fin décembre

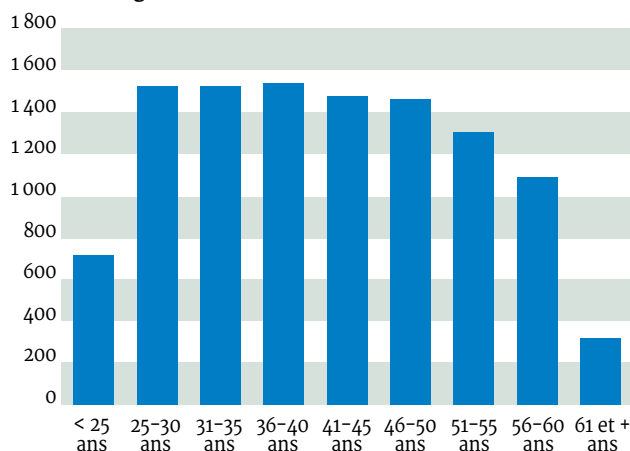
	2015	2014	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	7 087	6 957	1,87 %	130
LISI MEDICAL	573	538	6,51 %	35
LISI AUTOMOTIVE	3 241	3 186	1,73 %	55
Holding	22	20	10,00 %	2
Total Groupe	10 923	10 701	2,07 %	222

Répartition des effectifs entre les 3 divisions en 2015



1.1.2 Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

1.1.2.1 Par âge



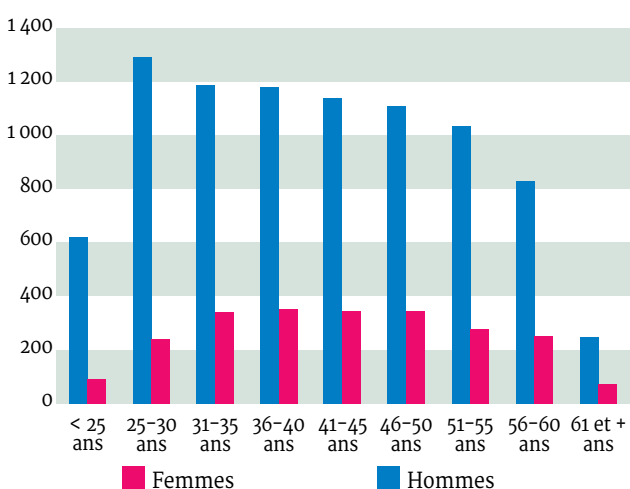
La répartition des effectifs montre une homogénéité sur chacune des tranches d'âge situées entre 25 et 55 ans. En effet, on retrouve autour de 1 200 salariés par tranche de 5 ans.

Comme en 2014, l'âge médian des salariés du Groupe LISI se situe sur la tranche 41-45 ans.

Les salariés de moins de 25 ans et les salariés de 56 ans et plus représentent, quant à eux, près de 20 % de l'effectif du Groupe.

1.1.2.2 Par sexe

En 2014, le Groupe LISI compte 2 299 femmes présentes à fin 2015 contre 2 207 en 2014 et 2 046 en 2013, soit 4 % de plus que l'an passé.



La pyramide des âges montre une proportion importante d'hommes parmi les salariés de moins de 30 ans. Quand aux femmes, elles sont représentées de manière équivalente dans les tranches de 31 ans à 50 ans.

Plus généralement, les salariés de moins de 40 ans représentent près de la moitié de l'effectif du Groupe (48 % à fin décembre 2015, comme à fin décembre 2014).

1.1.2.3 Par zone géographique

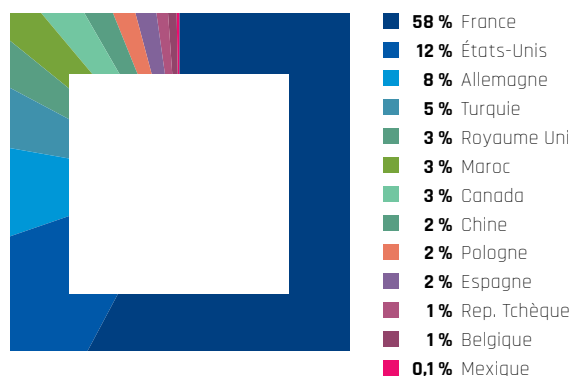
Le Groupe LISI emploie 10 923 salariés répartis dans 13 pays différents.

Son histoire en fait une société avec un fort ancrage en France. En effet, l'effectif du Groupe se situe majoritairement en France (6 318 salariés soit 58 % de l'effectif), mais sa croissance externe induit une présence non négligeable aux États-Unis (1 286 pers. soit 12 %) et en Allemagne (891 pers. soit 8 %).

Le reste des effectifs (soit l'équivalent d'un salarié sur 5) est réparti sur les 10 autres pays.

Pays	Répartition
France	58 %
États-Unis	12 %
Allemagne	8 %
Turquie	5 %
Royaume-Uni	3 %
Maroc	3 %
Canada	3 %
Chine	2 %
Pologne	2 %
Espagne	2 %
République Tchèque	2 %
Belgique	1 %
Mexique	0,1 %

Effectif par zone géographique en 2015

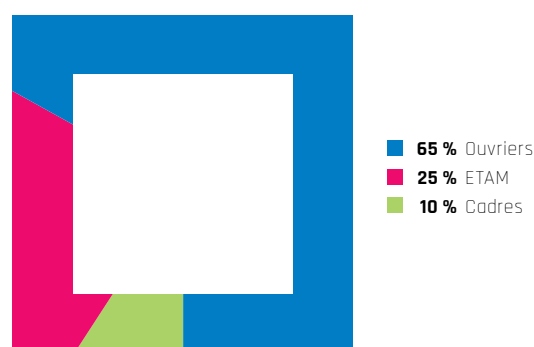


1.1.2.4 Par catégorie socio-professionnelle

Le personnel ouvrier représente les 2/3 de l'effectif total du Groupe. Les employés, techniciens et agents de maîtrise en représentent 1/4. Le personnel cadre, quant à lui, représente 10 % de l'effectif.

Sur l'année 2015, les effectifs des catégories Cadres ont augmenté de manière significative avec 10 % d'augmentation.

CSP	2015	2014	Écart N/N-1	
Ouvriers	7 153	7 110	0,6 %	43
ETAM	2 706	2 626	3,0 %	80
Cadres	1 064	965	10,3 %	99
Total	10 923	10 701	2,1 %	222



1.1.3 Embauches et Licenciements

La stratégie de recrutement du Groupe repose sur l'anticipation des besoins et l'identification des compétences clés sur chacun des métiers.

Tout au long de l'année 2015, la croissance du Groupe a été accompagnée par un nombre important de recrutements en particulier dans la Division LISI AEROSPACE.

Au total, ce sont 1 348 nouveaux salariés qui auront rejoint le Groupe sur l'année 2015, soit près d'un salarié sur 8.

En ce qui concerne les départs sur l'année 2015, LISI a connu un total de 342 démissions ainsi que 98 ruptures conventionnelles. Ces deux motifs représentent près de 40 % des sorties et restent la cause la plus fréquente de départ de l'entreprise. Le Groupe aura procédé au total à 113 licenciements pour motif personnel (disciplinaires ou autres).

	LISI
Total entrées	1 348
dont recrutements Cadres	168
Total sorties	1 129
dont départs Cadres	115
Sorties par motifs	
Démissions	342
Ruptures conventionnelles	98
Licenciements (disciplinaire)	113
Licenciements économiques	80
Autres motifs de sortie	496
nombre expatriés au 31/12/2015	17
nombre impatriés au 31/12/2015	1

1.1.4 Rémunérations et évolution

En France, les négociations annuelles sur les salaires ont permis d'attribuer aux salariés des augmentations de salaires en phase avec les résultats et contexte économiques de chaque site.

Les sites ont ainsi fait preuve d'une démarche responsable en s'accordant sur une évolution adaptée de leur masse salariale.

Outre l'évolution du salaire de base, les négociations ont également permis de mettre en place, au plus près des spécificités de chacun des sites, des mesures portant sur les rémunérations minimales, sur la valeur de certaines primes (ancienneté, équipe, nuit, casse-croute) ou encore sur la mise en place d'horaires variables.

Dans la lignée des années précédentes, le Groupe reste attaché à la juste rétribution des salariés en fonction de leur contribution et des résultats obtenus. Ainsi, une part importante de la rémunération des salariés est liée à la performance et distribuée notamment via des primes d'intéressement, de participation aux résultats.

Les salariés disposent également de plans d'épargne d'entreprise constitués de différents Fonds Communs de Placements sur lesquels ils peuvent affecter tout ou partie de

leurs droits, ou bien effectuer des versements volontaires. Ces versements ouvrent droit, selon les cas, à abondement de la part de l'employeur.

Pour l'année 2015, les sommes attribuées aux salariés au titre de l'Intéressement, de la Participation et de l'abondement représentent plus de 14,67 M€ soit 3,93 % de la masse salariale du Groupe.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 »).

L'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

L'implication et la fidélisation des talents est un enjeu majeur pour le Groupe LISI. A ce titre, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme d'attribution d'actions conditionné à la performance à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.

1.2 / ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en 2 équipes ou 3 équipes. Selon les besoins des sites, des équipes de suppléance peuvent également être mises en place sur les jours de week-end. Par ailleurs, des travaux de nuit sont réalisés dans certains secteurs pour répondre à des besoins spécifiques de charge.

Les heures supplémentaires ont représenté plus de 646 931 heures sur l'année 2015 soit 3,74 % des heures travaillées. Ce volume d'heures est principalement lié à la charge de travail importante sur les sites de la division LISI AEROSPACE (448 425 heures supplémentaires effectuées).

En France, le personnel cadre suit le principe des forfaits jours (218 jours) et bénéficie de ce fait d'acquisition de jours de repos. Selon les entités, les cadres peuvent utiliser une partie de ces jours sous forme de co-investissement pour bénéficier d'actions de formation prises en charge par l'employeur.

1.2.2 L'absentéisme

En 2015, les taux d'absentéisme des divisions LISI AUTOMOTIVE et LISI AEROSPACE restent identiques à ceux de 2014 à savoir 3,6 % pour LISI AUTOMOTIVE et 3,4 % pour LISI AEROSPACE.

Une amélioration est à noter sur la division LISI MEDICAL : 3,1 % en 2015 contre 3,3 % en 2014.

Différentes mesures sont prises dans les divisions pour réduire ce volume d'heures perdues :

- sur la plupart des entités, les accords d'intéressement intègrent un indicateur portant sur l'absentéisme,
- des entretiens de reprise sont réalisés dans la plupart des sites afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences (par exemple : le travail sur l'ergonomie, des formations gestes et postures, l'adaptation des horaires d'équipe),
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production,
- des contrôles médicaux peuvent être également réalisés si besoin.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de prévenir d'éventuels risques psychosociaux s'aggravant, quelles que soient leur origine, professionnelle comme personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un 1^{er} diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

1.3 / RELATIONS SOCIALES

1.3.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, des Comités Centraux d'Entreprise (sociétés Blanc Aéro Industries et Former), du Comité de Groupe LISI ou encore du Comité Européen.

Plus généralement, LISI veille à ce que les salariés du Groupe reçoivent et aient à leur disposition une information de qualité. Ainsi différents moyens de communication sont mis en place sur les différents sites du Groupe :

- Ecrans vidéo dans les ateliers (LISI MEDICAL Orthopaedics)
- Journaux internes (LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE Cjec, ...)
- Notes flash dans les ateliers en fonction de l'actualité (LISI AUTOMOTIVE Cjec)
- Petits déjeuners d'information (LISI AEROSPACE)

Des actions de formation sont également mises en œuvre auprès du management de proximité de manière à les sensibiliser sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Par ailleurs, des commissions spécifiques composées de représentants des salariés et de membres de la Direction se réunissent régulièrement pour échanger et progresser sur les différentes thématiques pour lesquelles elles ont été constituées :

- Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences,
- Formation,
- Egalité professionnelle Hommes/Femmes,
- Qualité de vie au travail,
- Mutuelle,
- Logement.

1.3.2 Le bilan des accords collectifs :

La liste des accords collectifs conclus sur l'année 2015 est la suivante :

BAI Saint-Ouen-l'Aumône	Accord relatif au don des jours de repos aux parents d'un enfant gravement malade				
BAI Villefranche-de Rouergue	Accord sur les horaires variables à la semaine	Accord sur les modalités de prise de congé et compteur	Accord supplément d'intéressement	Avenant à l'accord Intéressement	
Bologne	Accord d'intéressement	Accord d'établissement sur la durée des mandats électoraux	Accord relatif à la prorogation des mandats actuels des représentants du personnel	Accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées	Accord sur la mise en place d'un horaire SD
	Accord sur la mise en place d'une nouvelle organisation des horaires dans l'atelier	Garantie complémentaire de remboursement de frais médicaux	Garanties complémentaires « Incapacité, invalidité et décès »	Avenant à l'accord sur les avantages propres à l'entreprise	Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
Bar-sur-Aube	Accord NAO	Avenant à l'accord d'intéressement	Avenant à l'accord de participation		
LISI AEROSPACE Maroc	Accord sur le dialogue social	Accord d'adhésion à la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)			
LISI AEROSPACE Structural Components	Accord d'intéressement et avenant				
LISI MEDICAL Orthopaedics	Accord équipe de suppléance	Accord de génération	Accord NAO		
LISI MEDICAL Fasteners Neyron	Accord sur l'égalité professionnelle	Accord d'intéressement	Accord de génération		
La Ferté-Fresnel	Avenant / Intéressement	Accord égalité profesionnelle Hommes/ Femmes			
BEIJING	Accord annuel sur les salaires				
SHANGHAI	Accord annuel sur les salaires				
CEJC	Accord collectif annuel incluant les augmentations salariales, l'égalité de traitement H/F, la prévention du harcèlement et des violences au travail, le dialogue social, la coopération avec les autorités locales et nationales, HSE.				
VÖHRENBACH	Accord annuel sur les salaires				
MONTERREY	ccord d'adhésion au « Sindicato Industrial de Trabajadores de Nuevo Leon ».				

1.4 / SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau dans les domaines de la santé – sécurité et de l'environnement.

A tous les échelons, la volonté du Groupe est :

- d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans les domaines de la Santé et de la Sécurité en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités.

- de faire de la Santé – Sécurité un vecteur d'amélioration continue, des moyens de progresser, y compris dans les domaines qui n'y sont pas directement liés.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE visant à déterminer les principales voies de progrès, à prioriser ses objectifs, et à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

Afin de se donner les moyens de réussir dans ce domaine, chaque site de production possède au moins un animateur HSE qui a pour mission d'animer l'activité HSE de son site industriel et est le garant de la mise en œuvre d'un système de management HSE.

De plus, le Groupe LISI dispose d'un Comité de Pilotage HSE ayant pour mission d'analyser les accidents et incidents majeurs du groupe et d'établir les stratégies HSE visant à réduire les risques professionnels, environnementaux et de perte de biens. Ce comité est présidé par le Président Directeur Général du groupe LISI et le Directeur Industriel et Achats. Il est constitué des Directeurs HSE de chaque division, du Manager HSE du Groupe LISI (qui l'anime) et du courtier en assurance travaillant pour le compte du Groupe LISI.

Dans le domaine de la Sécurité, l'adhésion et l'investissement de chaque collaborateur et de chaque collaboratrice du groupe sont activement recherchés dans cette démarche d'amélioration de la sécurité au travail de nos sites.

Le 6 mai 2014, un Forum HSE a réuni les directions de chaque division, l'ensemble des directeurs de sites et des responsables HSE et le Groupe LISI ; ceux-ci se sont alors fixés des objectifs ambitieux. En particulier :

- En matière de sécurité : à fin 2016, tous les sites du Groupe LISI devront afficher un taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) en dessous de 10, et ce, en intégrant les travailleurs intérimaires travaillant pour le compte de l'entreprise.
- En matière d'environnement : chacune des 3 divisions du Groupe LISI doit diminuer son impact industriel en réduisant sa consommation d'énergie de 10 % par rapport aux chiffres 2014.
- En matière HSE : le Groupe LISI souhaite enraciner une culture HSE d'entreprise. L'atteinte de ces objectifs se fera à travers la mise en place d'un programme d'Excellence HSE et d'un programme de Culture Sécurité.

Un nouveau Forum HSE aura lieu en 2017 pour faire le bilan de l'atteinte de ces objectifs à l'ensemble de directeurs d'usine et des responsables HSE.

La Direction Générale de LISI s'est engagée à mettre en place un programme ambitieux visant à atteindre l'excellence industrielle dans le domaine HSE. Ce programme vise à :

- se fixer un cap commun,
- se doter d'un projet fédérateur et structurant,
- se donner les moyens pour atteindre nos objectifs,
- utiliser les meilleures pratiques existantes dans le Groupe.

LISI définit l'Excellence HSE comme le fait :

- d'avoir des fondations robustes : c'est-à-dire être irréprochable dans le domaine HSE, respecter les réglementations, être champion dans les certifications,
- de disposer des meilleures pratiques en management HSE, en animation terrain, en résolution de problèmes, en maîtrise des risques,

- de se donner des objectifs ambitieux en santé-sécurité et en environnement.

C'est la raison pour laquelle LISI a lancé ce programme dont l'objectif affiché est de mettre à disposition de chaque usine des outils d'animation de l'accompagnement pour leur permettre d'atteindre l'Excellence HSE.

De plus, **techniquement**, LISI travaille constamment à l'amélioration des postes de travail. Ainsi, en 2015, LISI a investi 6,8 M€ dans le domaine de la Sécurité et de l'Environnement, notamment la sécurisation des machines et les aménagements ergonomiques ou bien les aspirations.

Ensuite, d'un point de vue **organisationnel**, les sites de production ont mis en place un système de management de la santé et de la sécurité selon le référentiel international OHSAS 18001. De plus, tous les sites industriels (en dehors des sites Manoir récemment acquis) ont obtenus la certification selon ce même référentiel par un organisme extérieur indépendant.

Sur le plan **comportemental**, le Groupe LISI souhaite mettre d'avantage d'efforts. Dès lors il s'agit principalement de remettre la sécurité à la place qu'elle mérite : ce doit être la première préoccupation au cœur des ateliers, puisque c'est bien ici que se produisent la grande majorité des accidents. Cela se concrétise par le fait que la Sécurité est le premier des sujets abordés lors des rituels journaliers PSM (Problem Solving Management) à chaque niveau de management du site (Groupe Autonome de Production – Unité Autonome de Production – Site).

De plus, en 2015, LISI a débuté la mise en œuvre d'un programme de Culture Sécurité, lequel doit :

- s'attaquer aux causes d'origine comportementale des accidents du travail,
- fournir à l'encadrement (du directeur aux chefs d'équipe) les clés pour comprendre les comportements et les leviers pour agir sur eux,
- développer la Culture de la Sécurité des équipes à travers le déploiement d'une campagne de communication structurée.

Ce programme long termes commence à porter ses fruits sur les sites qui ont commencé ce déploiement.

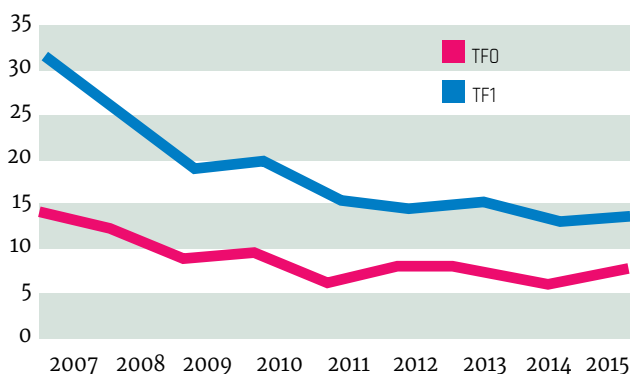
Chaque collaborateur, qu'il soit opérateur ou manager, bâtit cette culture sécurité. Chacun doit participer à créer un environnement de travail où les risques sont maîtrisés. Et chaque salarié doit également prêter attention à sa propre sécurité comme à celle de ses collègues.

1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les accords en matière de santé et sécurité au travail sont intégrés à la liste présentée en 1.3.2.

1.4.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

La mise en place d'une véritable Culture Sécurité prend du temps. Cependant, LISI s'améliore dans le domaine de la Sécurité grâce aux travaux menés dans les 3 domaines techniques, organisationnels, humains.



A fin 2015, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un salarié LISI ou un intérimaire (TF0) se dégrade légèrement par rapport à 2014 (+1,5 pt) en partie à cause du changement de périmètre et l'intégration des sites Manoir Aerospace. Néanmoins, la tendance globale sur ces dernières années est très positive puisque le Groupe LISI affiche un TF1 en amélioration de 30 % par rapport à 2010 et 56 % par rapport à 2007. Ceci démontre l'efficacité du travail en continu de l'ensemble des salariés dans le domaine de la Santé-Sécurité.

Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) affiche ainsi 14,4.

En 2015, certains sites du Groupe n'ont pas eu à déplorer d'accidents du travail avec ou sans arrêt comme Monterrey, Cejc, Shanghai, Tanger.

Néanmoins, le Groupe LISI déplore 44 maladies professionnelles sur l'ensemble de ses sites, malgré les nombreux efforts apportés dans la mise en place de moyens de manutention ou bien le port de protection auditives.

Si le taux de gravité TGo, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est en augmentation sur 2015, il reste à un niveau relativement bas à 0,31 jours par millier d'heures travaillées.

Chaque collaborateur joue un rôle majeur en matière de prévention et LISI travaille à l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans ce sens.

1.5 / FORMATION

Le Groupe attache une importance particulière à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier majeur pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

LISI fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, accède tout au long de sa carrière aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Le budget consacré à la formation interne et externe sur l'ensemble des sites du Groupe LISI s'est élevé à 5,6 M€ en 2015 ce qui représente 1,5 % de la masse salariale du Groupe.

Ce budget aura permis de dispenser plus de 250 000 heures de formation auprès des salariés du Groupe, soit 1,45 % du total des heures travaillées sur l'année 2015.

Ce sont ainsi, plus de 8 327 salariés qui auront bénéficié d'une formation d'au moins 3,5 heures (soit 76 % des salariés du Groupe).

LISI poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à de nombreux étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Sur l'année 2015, LISI aura accueilli 637 stagiaires, 241 apprentis et 83 contrats de professionnalisation sur l'ensemble des sites de ses trois divisions.

Par ailleurs, une attention toute particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

TOTAL	LISI
Nombre d'heures de formation (total interne & externe)	250 654
dont DIF (France uniquement)	798
Nombre de salariés formés (au moins 3,5h de formation sur l'année)	8 327
Dépenses de formation (total des dépenses internes et externes)	5 693 967
Nombre de stagiaires accueillis en 2015	637
Nombre d'apprentis accueillis en 2015	241
Nombre de contrats de professionnalisation accueillis en 2015	83

Déploiement des formations LEAP

L'année 2015 continue le déploiement des programmes de formations du LISI Excellence Achievement Program initié en 2013.

Destiné à contribuer à une croissance profitable et durable, le LEAP est une démarche de bonnes pratiques humaines et industrielles en cours de déploiement dans l'ensemble des organisations du Groupe.

Cette méthode de travail, visant à atteindre l'excellence industrielle dans tous les domaines de l'entreprise, s'appuie sur l'implication du personnel, vise à réduire les gaspillages et toutes les activités à non-valeur ajoutée, en analysant et optimisant les flux.

Développées sur mesure par nos experts en performance industrielle, les formations LEAP viennent accompagner la montée de compétences autour des outils de la démarche LEAP (LEAP Basics, 5S, SMED, PSM, VSM, WSM, ...).

Mise en œuvre d'un outil majeur de LISI Excellence HSE : le Safety Culture Program (SCP)

L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux causes d'origine comportementale dans les accidents du travail, en fournissant à l'encadrement les clés pour comprendre les comportements à risque et actionner ensuite des leviers pour les corriger. Ce programme vise aussi à développer une véritable culture de la sécurité des collaborateurs, à travers le déploiement d'une campagne de communication structurée et régulière. Grâce à une culture partagée de la prudence, incitant chaque collaborateur à rendre son environnement de travail plus sûr, les sites de Dasle et Puiseux ont enregistré des améliorations significatives en matière de sécurité.

Parcours professionnels et reconnaissance des qualifications

La Direction du Groupe attache une importance particulière au développement des qualifications professionnelles de ses salariés.

Ainsi, depuis plusieurs années, la division LISI AUTOMOTIVE développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur ses métiers stratégiques :

- Frappe à froid sur les sites de Dasle, Delle, La Ferté-Fresnel, Mélisey et Saint-Florent,
- Traitement thermique à Delle, Puiseux et Saint-Florent,
- Opérateur en usinage à Mélisey et Dasle,
- Régleur d'îlot usinage à Mélisey,
- Opérateur régleur en roulage à Delle et Saint-Florent,
- Laminage à La Ferté-Fresnel,
- Agent de Maîtrise dans tous les sites français de LISI AUTOMOTIVE.

Ces parcours professionnels permettent aux salariés d'obtenir un Certificat de Qualification Paritaire(*) de la Métallurgie (CQPM) ou dans certains cas un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-industries.

Ces certificats sont reconnus sur le plan national par les entreprises de la branche métallurgie, ils certifient les capacités professionnelles du titulaire et lui assurent une reconnaissance professionnelle et sociale.

Les qualifications professionnelles sont élaborées au plus près de l'évolution des métiers, elles sont mises à jour régulièrement avec les professionnels des entreprises afin de répondre en temps réel aux évolutions technologiques.

En 2015, 2 nouveaux parcours qualifiants validés par des CQPI ont été instaurés :

- Traitement de surface à La Ferté-Fresnel
- Contrôle automatique à la Ferté-Fresnel et Mélisey.

Ainsi, au sein de la division LISI AUTOMOTIVE, ce sont près de 5 300 heures qui ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels, et 15 CQPM/CQPI ont été obtenus sur l'année 2015.

Cette démarche est également active sur les autres divisions du Groupe et notamment sur les sites LISI AEROSPACE de Marmande (CQPM Superviseur), Bar Sur Aube et Bologne (CQPM Opérateur de transformation métallurgique en forgeage), Argenton (CQPM Chaudronnerie).

Le site LISI MEDICAL Orthopaedics a également poursuivi les actions avec une école de polissage en collaboration avec l'UIMM local, Pôle Emploi, l'AFPI et la mairie d'Hérouville Saint Clair en vue de recruter et former des polisseurs dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi.

LISI AEROSPACE Knowledge Institute devient LISI Knowledge Institute

Avec 398 participants à des formations allant de 2 à 13 jours, l'université d'entreprise LISI Knowledge Institute (LKI) s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés mais également comme un outil majeur pour la rétention des talents et l'attraction de candidats à fort potentiel.

Devant le succès que connaît ce programme, LKI a commencé en 2015 à étendre son périmètre de couverture à l'ensemble des divisions du Groupe.

(*) délivré par les partenaires sociaux (représentants d'entreprises et de syndicats de salariés).

1.6 / DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le Groupe LISI considère la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise et un atout vis-à-vis de ses concurrents.

La lutte contre les discriminations de toute forme est un préalable incontournable pour que ces profils différents, que ce soit de par leur âge, sexe, origine ethnique, convictions religieuses ou autres, puissent s'épanouir dans leur vie professionnelle et donner le meilleur d'eux même en ayant l'assurance de ne pas être jugés sur leurs différences.

LISI veille au respect de la législation sociale des pays où le Groupe est présent ainsi qu'à la bonne application des dispositions prévues dans les différents accords conclus localement avec les organisations syndicales (*).

A titre d'exemple, LISI AUTOMOTIVE Former veille à ce que soient respectés les engagements suivants en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Recevoir, dans le cadre des recrutements annuellement effectués, le même pourcentage de candidates que celui de candidats par rapport au nombre de CV reçus pour chaque sexe,
- S'assurer qu'il n'existe pas de différences marquées (supérieures à 4 %) entre les rémunérations Hommes / Femmes et ce, au sein de chacun des statuts Ouvriers,

Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise,

- Réaliser un examen particulier de la situation des salariées pour lesquelles il existerait des décalages en termes de salaire de base moyen par catégorie et niveau de qualification.
- Etudier toutes les demandes de travail à temps partiel ou d'aménagement des horaires de travail, y répondre de façon motivée et favorablement dans la mesure du possible.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :

1.7 / PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT, LISI veille à leur bonne application sur chacune des entités du Groupe à travers le monde.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants sont des points surveillés lors des audits de site et sur lesquels le management est très fortement sensibilisé.

LISI est, par ailleurs, signataire du Programme des Nations Unies – Global Compact, lequel reprend ces thèmes dans ses principes numéro 3, 4, 5 et 6.

2 / VOLET ENVIRONNEMENTAL

2.1 / POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De nos jours, l'amélioration des conditions de travail comme la diminution de l'empreinte environnementale sont des indicateurs de performance tout aussi importants que les indicateurs économiques et financiers.

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est ainsi pleinement investi afin de placer les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

Tout comme la Santé et Sécurité au Travail, la Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication dans le domaine de l'Environnement.

(*) cf. liste des accords signés en 2015 au § 1.3.2.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Ainsi, à fin 2015, en faisant exception des sites Manoir Aerospace récemment acquis, tous les sites industriels du Groupe LISI sont certifiés selon ce référentiel ISO 14001.

2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'Humain. En effet, 0,23 % des heures

travaillées sont consacrées à des formations dans le domaine HSE en 2015, contre 0,30 % en 2014.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le montant consolidé des investissements HSE engagés par division est le suivant :

Division	Investissements HSE 2015 - en k€	Total des Investissements - en k€	% des investissements dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	4 343	76 240	5,7 %
LISI AUTOMOTIVE	1 757	37 258	4,7 %
LISI MEDICAL	703	3 358	19,9 %
LISI GROUP	6 803	116 586	5,8 %

Parmi les investissements notables, nous pouvons citer, entre autres :

- L'amélioration des aspirations des rectifieuses – Puiseux – 28 k€
- Installation de traitement des COV – St Florent s/ Cher – 304 k€
- Optimisation de la consommation d'énergie – Mellrichstadt – 98 k€
- Changement de toiture combustible – Marmande – 1 811 k€

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Le montant consolidé des provisions pour risque HSE par division est le suivant :

Division	Montant des provisions HSE 2015
LISI AEROSPACE	10 093 k€
LISI AUTOMOTIVE	1 031 k€
LISI MEDICAL	275 k€
LISI Group	1 376 k€
LISI Group - Total	12 775 k€

2.2 / POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

LISI surveille de très près l'impact direct que ses sites de production peuvent avoir sur l'environnement. La meilleure technologie est recherchée pour diminuer cette empreinte environnementale et pour anticiper d'éventuelles réglementations.

Ce sont les lignes de traitements de surface qui bénéficient généralement de ces technologies car leurs rejets atmosphériques et aqueux peuvent avoir des conséquences sur le milieu environnant s'ils ne sont pas maîtrisés.

L'ensemble des sites industriels du Groupe LISI sont certifiés ISO 14001, à l'exception des sites Manoir récemment acquis. Dès lors, une analyse précise de l'impact environnemental est réalisée par chacun d'entre eux, c'est ce que l'on appelle « l'Analyse Environnementale ». Pour conserver cette certification, ils doivent mettre en œuvre des actions visant à réduire l'empreinte environnementale des activités ou tâches identifiées comme les plus significatives.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'indicateur de production de déchets est pour 2015 de 58,45 kg de déchets pour 1 000€ de valeur ajoutée.

De plus, la part de déchets triés est toujours très élevée, 93,4 %, similaire au montant de 2014. La part restante concerne les ordures ménagères produites par les activités connexes à la production (sanitaires, réfectoires, etc.).

La division LISI AUTOMOTIVE est la plus grande productrice de déchets. Ceci s'explique par les grandes quantités de matières mises en œuvre et produites, mais il s'agit également de la division qui trie le mieux ses déchets – 96,8 % des déchets sont triés.

La division LISI AEROSPACE trie ses déchets à 89,3 %. La différence s'explique par un plus grand nombre de salariés dans cette division, dès lors la part d'ordures ménagères est plus importante.

La division LISI MEDICAL ne représente, quant à elle, que 1,45 % de la production de déchets.

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (52 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). Les déchets dangereux triés, qui représentent 33 % de la quantité totale de déchets, sont éliminés via les filières agréées en respectant scrupuleusement la réglementation.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes – qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non – lorsqu'elles proviennent des parties intéressées. Ainsi, 8 plaintes ont été enregistrées sur l'ensemble des sites du Groupe. La plupart est liée à des gênes du voisinage sur des bruits générés par certains de nos sites. Chaque plainte fait l'objet d'une réponse – écrite ou non – à la partie intéressée concernée.

Sites Concernés	Plainte	Raison
Delle	2	2 courriers liés à l'utilisation du logiciel TMS Pro
Dorval	2	2 demandes assureurs liées à la protection incendie
Marmande	1	1 plainte concernant des nuisances sonores
Saint Florent s/ Cher	2	2 demandes de la DREAL pour réaliser des mesures des eaux souterraines et des mesures d'impact sonore
Caen	1	1 plainte concernant des nuisances sonores

2.3 / UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre dans les sites. Il s'agit essentiellement du lavage des pièces et du traitement de surface. Néanmoins, ceux-ci recyclent au maximum les eaux de process. De plus, les initiatives locales sont encouragées et nombreuses.

Toutes ces initiatives cumulées ont permis une diminution de la consommation en eau de 15,5 %, rapportée à la valeur ajoutée et à isopérimètre (hors sites Manoir), entre 2014 et 2015. C'est LISI AUTOMOTIVE qui a apporté l'essentiel de la contribution à cette baisse en travaillant sur les eaux de refroidissement du site de Dreux.

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

LISI est très regardant sur la consommation de matière première et travaille à optimiser l'utilisation de ces ressources. Les sites de fabrication consomment principalement du métal, et pour une plus faible proportion de la matière plastique.

Le travail de métal se fait principalement par déformation – frappe à froid et frappe à chaud – n'occasionnant aucune perte matière en dehors des réglages. De plus les sites travaillent quotidiennement à l'optimisation des ressources matières (diminution des rebuts, SMED pour réduire les pertes lors

des phases de réglage, ...). Enfin, les déchets générés par les dernières étapes de production (usinage, appointage) sont triés et expédiés en vue d'une valorisation matière à 100 %.

En ce qui concerne le plastique, les sites de production qui utilisent cette ressource récupèrent et trient les déchets plastiques (carottes, rebuts). Ces déchets sont pour la plupart broyés et réintroduits dans les chaînes de production, dans les proportions maximales imposées par nos clients.

2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie est en recul. C'est une meilleure maîtrise de nos consommations ainsi que la sensibilisation des équipes de production qui jouent un rôle important dans cette diminution de notre impact sur la consommation des ressources énergétiques. Les sites poursuivent leurs actions liées à la chasse au gaspillage.

Une part non négligeable de l'énergie est consacrée au chauffage, les aléas climatiques font que la consommation d'énergie sur ce poste est aléatoire également.

La plus grande partie de l'énergie est utilisée pour la production. Il faut alors distinguer les process dont la consommation est directement reliée à la production et les process – comme le Traitement Thermique – qui ont une part fixe de consommation d'énergie indépendante de la production (montée en température etc.). Dès lors, une baisse de la production ne se traduit pas directement par une baisse immédiate de la

consommation d'énergie. Ceci explique les différences entre les divisions.

LISI améliore sa consommation à 0,650 MWh pour 1 000€ de valeur ajoutée (0,564 MWh/1 000€ VA hors Manoir). En 2016, les divisions doivent construire un plan de réduction et de maîtrise de l'énergie afin de réduire notre empreinte énergétique.

2.4 / CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

LISI a procédé en 2011 à l'établissement d'un Bilan des Gaz à Effet de Serre pour ses entités juridiques de plus de 500 personnes en France.

Ainsi, les rejets en équivalent CO₂ de Gaz à Effet de Serre ont représenté 2 276 tonnes pour Blanc Aero Industrie, 2 348 tonnes pour Creuzet, 5 542 tonnes pour Indraero, et 15 606 tonnes pour Former, soit un total pour ces entités de 25 772 tonnes.

L'analyse de ce bilan montre que la principale source de rejet de Gaz à Effet de Serre est liée à la consommation d'énergie.

Cet enseignement confirme l'action générale de LISI pour diminuer son empreinte carbone à travers sa consommation d'énergie.

3 / VOLET SOCIÉTAL

3.1 / IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe LISI est fortement ancré en France, en particulier en Franche-Comté. En effet, sur les 43 sites de production qui composent le Groupe, 19 sont situés en France (49 %) et 5 en Franche-Comté, berceau de la Société. Ces 19 sites français représentent 58 % des effectifs.

Sur les sites étrangers, la très grande majorité des salariés est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

Le Groupe LISI compte au total 17 expatriés et 1 impatrié sur ses 10 923 salariés, soit une part très faible, qui montre que les sites emploient majoritairement des salariés issus de la population locale. Les expatriés sont principalement des managers ce qui permet également de garantir le respect des règles de fonctionnement du Groupe.

3.2 / RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

3.2.1 Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Les référentiels internationaux ISO 14001 et OHSAS 18001 ont inscrit dans leurs principes de base le dialogue avec les Parties Intéressées. LISI a basé son système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail sur ces référentiels.

Ainsi, les personnes et/ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise ont été identifiées par les sites, ainsi que leurs attentes. Toutes les demandes font l'objet de réponses de la part du site.

3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe LISI est un acteur économique d'importance dans toutes les zones où il est implanté. Il contribue ainsi à l'emploi au niveau local et participe au développement local et régional. Un nombre important de collaborateurs participent également au dynamisme des associations, clubs, clusters, réseaux et autres organisations professionnelles.

Au titre des organisations professionnelles, nous pouvons citer, entre autres, le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) pour la division LISI AEROSPACE, l'AFFIX (Association des fabricants de fixations mécaniques) et le DSV (Deutscher Schraubenverband) pour la division AUTOMOTIVE et le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) pour la division LISI MEDICAL.

LISI intervient également et régulièrement dans les réseaux pour aider les fournisseurs de 2^{ème} et 3^{ème} rang à se développer en partageant les meilleures pratiques dans l'excellence industrielle, comme c'est le cas, par exemple, avec le Pôle du Véhicule du Futur (pôle d'excellence de la filière automobile) ou le Club des Chefs d'entreprises du Sud Territoire.

De plus, LISI encourage les échanges et partenariats locaux et notamment le développement de relations étroites avec les lycées, universités et grandes écoles (ingénieurs, gestion, ...) afin d'anticiper sur chaque division les besoins futurs en emplois et compétences.

Plus spécifiquement en France, les sites collaborent de manière étroite avec les CFAI, les AFPI, l'UIMM et Pôle Emploi pour mettre en place des dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi, et avec les ADEFIM locales pour optimiser le financement des actions de formation.

3.3 / SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le Groupe LISI s'inscrit dans le cadre d'un partenariat durable « gagnant – gagnant » avec ses fournisseurs et ses sous-traitants pour assurer un succès commun et à long terme.

Outre les considérations économiques (qualité, compétitivité et amélioration continue), la Charte Fournisseurs établie par le Groupe dicte les conditions de partenariat dans le respect des principes de l'ISO 14001 et qui sont abordés lors des audits de sélection des nouveaux fournisseurs.

L'approbation et l'application des 10 principes du « Global Compact » du programme des Nations Unies (Responsabilité sociale des entreprises qui regroupent les droits de l'Homme, les Normes du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption) figurent également dans cette Charte Fournisseurs. La Politique Achats Groupe, quant à elle, intègre le volet éthique, développement durable et responsabilité sociale avec l'application des principes du « Global Compact » et de la nécessité d'être certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 notamment pour nos sous-traitants et nos fournisseurs stratégiques.

3.4 / LOYAUTÉ DES PRATIQUES

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Chaque division est responsable devant la Direction Générale du Groupe de la bonne marche de ses filiales et de ses employés. Les relations avec les tiers sont dictées par les procédures de cadrage du Groupe relayées au sein des divisions par la diffusion de procédures propres à chaque division. Par exemple LISI diffuse et met à jour une procédure Achat et Relations Fournisseurs, précisant par exemple les limites et seuils d'autorisation des dons et cadeaux.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à l'Éthique et aux Valeurs au travers d'un module de formation dédié. En complément, La Charte Fournisseur respectant les principes édictés par le Global Compact des Nations Unies est largement diffusée et développée à l'ensemble des acteurs de LISI.

3.4.2 Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs

Si certaines pièces produites par le Groupe LISI peuvent avoir un impact sur la sécurité du consommateur final, LISI dispose de systèmes de contrôle qualité permettant de répondre aux exigences de ses clients et donc de garantir que toutes les mesures soient prises pour garantir cette sécurité pour l'utilisateur final.

3.5 / DROITS DE L'HOMME

3.5.1 Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le Groupe LISI a adhéré au Global Compact. Les 1^{er} et 2^e principes de ce Pacte Mondial concernent les Droits de l'Homme, à savoir :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

4 / TABLEAU DES INDICATEURS HSE

	Indicateurs (du 1 ^{er} octobre au 30 septembre)	Définition	Unité	2014 (sans Manoir)	2015 (sans Manoir)	Différence 2015 vs 2014 (sans Manoir)
Énergie	Consommation d'eau de ville	Volume d'eau provenant du réseau de distribution de la ville consommé par le site de production	m ³	345 443	437 893	10 360
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	Volume d'eau prélevé par le site de production dans les rivières, les étangs et les nappes phréatiques	m ³	304 913	444 414	-74 796
	Consommation d'électricité	Energie électrique provenant du réseau de distribution de la ville ou autogénérée, consommée par le site de production	MWh	221 745	277 275	8 245
	Consommation de gaz naturel	Energie calorifique provenant du volume de gaz naturel consommée par le site de production	MWh	117 851	175 254	5 105
	Consommation de gaz de pétrole liquéfié (butane - propane)	Energie calorifique provenant du volume de GPL consommé par le site de production	kWh	5 460 559	4 536 914	-923 645
	Consommation de fuel domestique	Volume de fuel domestique consommé par le site de production à des fins industriels et de chauffage	m ³	107	123	-13
	Consommation autres énergies	Autres énergies (vapeur, etc.)	MWh	464 550	555 201	90 574
Produits dangereux	Consommation de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme	Quantité consommée de tous les produits appartenant à la liste des produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme (l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction tels que définis par la réglementation nationale locale). Le fioul à usage des chariots élévateurs se retrouve dans cette catégorie	kg	410 822	212 330	-204 111
Déchets	Metal trié	Quantité totale de métal triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	19 132	21 509	324
	Papier - Carton trié	Quantité totale de papier et de carton triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	451	495	-0
	Plastique trié	Quantité totale de plastique triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	224	211	-28
	Bois trié	Quantité totale de bois triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	639	901	-34
	Huile (soluble + entière + entière et eau)	Quantité totale d'huile triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	1 799	2 011	31
	Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés	Quantité de déchets non dangereux ou déchets ménagers (selon la réglementation nationale) non triés évacuée du site	T	2 162	2 731	-279
	Déchets dangereux (sans l'huile)	Quantité de déchets dangereux (selon la réglementation nationale) hors déchets d'huile évacuée du site	T	10 387	13 441	725
Accidents du travail	TFO à fin décembre	Le TFO est le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants : TFO = Nombre d'AT avec arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	8,7	10,2	1,5
	TF1 à fin décembre	Le TF1 est le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt sur 12 mois glissants : TF1 = Nombre d'AT avec et sans arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	13,7	14,4	0,7
	TGO à fin décembre	Le TGO est le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants : TGO = Nombre de jours d'arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	0,28	0,31	0,03
	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de cas de maladies professionnelles déclarées sur le site de production ayant généré un arrêt de travail	unité	32	44	-2
Sinistres et plaintes	Nombre de départ d'incendie	Nombre de départ d'incendie nécessitant l'utilisation de moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, Sprinkler, autres) enregistré sur le site de production	unité	56	87	20
	Nombre de sinistre nécessitant l'intervention des secours extérieurs	Nombre de sinistres survenus sur le site de production (incendie, pollution, catastrophe naturelle, événements dangereux) nécessitant l'intervention des sapeurs pompiers ou de services de sécurité civile	unité	8	13	4
	Mise en demeure adressé par les autorités	Demande « officielle », émanant ou adressée à une autorité compétente en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement ou de sureté publique visant le site industriel à mettre un terme à une nuisance ou à un risque ou de respecter une exigence réglementaire	unité	6	10	4
	Nombres de plaintes adressées par les parties intéressées	Acte informel que tout tiers (voisins, organismes ...) peut employer directement avec le site quand il est soumis à une quelconque nuisance Ex : courrier, enregistrements écrits de réclamations téléphoniques...	unité	7	8	1
Formations HSE	Nombres d'heures de formations HSE réalisées	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à développer les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	heures	46 691	47 170	-2 013

5 / TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Périmètre

Pour le thème Santé & Sécurité et pour le volet Environnemental, le périmètre de reporting n'intègre pas le site de Chihuahua, car les bâtiments n'appartiennent pas à LISI et il ne s'agit pas de personnel LISI.

Exclusions

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains items n'ont pas fait l'objet d'un reporting pour les raisons suivantes :

- **Utilisation des sols** : L'emprise au sol des bâtiments occupés par le Groupe est optimisée, évolue peu et LISI n'a pas d'activité d'extraction de ressources présentes dans le sol.
- **Protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique** : Nous n'avons pas identifié de risques ou enjeux spécifiques sur ces sujets en lien avec nos activités.

Volet Social

Thème	Sous thème	Paragraphe
Emploi	Effectif total	§ 1.1.1
	Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	§ 1.1.2
	Embauches et Licenciements	§ 1.1.3
	Rémunérations et évolution	§ 1.1.4
Organisation du temps de travail	L'organisation du temps de travail	§ 1.2.1
	L'absentéisme	§ 1.2.2
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	§ 1.3.1
	Le bilan des accords collectifs	§ 1.3.2
Santé & Sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	§ 1.4.1
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	§ 1.4.2
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	§ 1.4.3
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	§ 1.5
	Le nombre total d'heures de formation	§ 1.5
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	§ 1.6
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	§ 1.7
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	§ 1.7
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	§ 1.7
	A l'abolition effective du travail des enfants	§ 1.7

Volet Environnemental

Thème	Sous thème	Paragraphe
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	§ 2.1.1
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	§ 2.1.2
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	§ 2.1.3
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	§ 2.1.4
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	§ 2.2.1
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	§ 2.2.2
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	§ 2.2.3
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	§ 2.3.1
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	§ 2.3.2
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	§ 2.3.3
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	§ 2.4

Volet Sociétal

Thème	Sous thème	Paragraphe
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	§ 3.1
	Sur les populations riveraines ou locales	§ 3.1
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 3.2.1
	Les actions de partenariat ou de mécénat	§ 3.2.2
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	§ 3.3
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	§ 3.3
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	§ 3.4.1
	Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs	§ 3.4.2
Droits de l'Homme	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	§ 3.5





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1	/	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	116
1.1	/	Capital social	116
1.2	/	Programme de rachat d'actions	117
1.3	/	Répartition du capital et des droits de vote - Pacte d'actionnaires	118
1.4	/	Relations entre la société et ses filiales	120
1.5	/	Honoraires des Commissaires aux Comptes	121
2	/	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	122
2.1	/	Règlement Intérieur	123
2.2	/	Activité du conseil d'administration et des comités durant l'exercice	134
2.3	/	Les salariés	135
2.4	/	Les organes d'administration	139
2.5	/	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	144
2.6	/	Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF	148
3	/	LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ	149
3.1	/	Description générale	149
3.2	/	Organes de contrôle général	149
3.3	/	Référentiel Groupe	149
3.4	/	Processus de cartographie et de suivi des risques	149
3.5	/	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	149

1 / INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

1.1 / CAPITAL SOCIAL

1.1.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2015 à 21 609 550 €, divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2015 : 21 609 550 € divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal								
25/04/13	24/07/14	Division de la valeur nominale des actions par 5	—	—	—	0,40 €	54 023 875	21 609 550 €
25/04/13	20/02/14	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 562 €	1 781 301 €	18 281	2 €	10 804 775	21 609 550 €
10/02/04	28/07/10	Augmentation de capital par conversion de BSAR	3 616 €	81 360 €	1 808	2 €	10 786 494	21 572 988 €
29/04/09	28/04/10	Augmentation de capital réservée aux salariés	61 650 €	868 649 €	30 825	2 €	10 784 686	21 569 372 €
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2 €	10 753 861	21 507 722 €
10/02/04	21/12/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2 €	10 604 067	21 208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2 €	10 519 271	21 038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2 €	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €

* Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.

1.1.3 Capital autorisé mais non émis

Le 22 avril 2015, l'Assemblée générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise et ce, pour un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise, dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

1.1.4 Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2015 il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.1.5 Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices - Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende net en €
2010	1,05
2011	1,30
2012	1,40
2013	1,70
2014*	0,37
2015 ⁽¹⁾	0,39

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2016. La date de paiement des dividendes a été fixée au 9 mai 2016.

*Valeur unitaire du dividende suite à la division du nominal par 5.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 / PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1.2.1 En cours au 31 décembre 2015

Le 22 avril 2015, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 22 octobre 2016.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix unitaire supérieur à 40 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élève à 158 402 360 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2015 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 370 210 actions propres, soit 0,7 % du nombre total d'actions émises. Le nombre d'actions propres auto-détenues par la société LISI S.A. est de 1 233 252.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2015	1 442 328	7,94
Titres acquis en 2015	370 210	24,99
Titres attribués en 2015	-187 792	7,46
Titres vendus en 2015	-391 494	24,40
Titres détenus au 31/12/2015	1 233 252	7,91
<i>Dont titres affectés aux rémunérations en action</i>	<i>1 200 638</i>	
<i>Dont titres disponibles</i>	<i>32 614</i>	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

1.2.2 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité

conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- consentir des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 40 € par action.

Le montant maximal que la Société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élève à 166 765 400 €.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre

1.3 / RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE - PACTE D'ACTIONNAIRES

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Libellés	2015			2014			2013		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,9	67,2	29 643 620	54,9	69,6	29 643 620	55,0	69,7	5 928 724
VMC	5,7	6,6	3 070 835	5,7	6,9	3 070 860	5,7	6,9	614 172
Autres mandataires sociaux	0,3	0,3	174 345	0,3	0,3	152 945	0,3	0,2	27 214
TOTAL MANDATAIRES	60,9	74,1	32 888 800	60,8	76,7	32 867 425	60,9	76,8	6 570 110
<i>dont dirigeants</i>	0,2	0,2	105 325	0,2	0,2	90 325	0,15	0,12	15 650
FFP INVEST	5,1	6,2	2 750 000	5,1	3,2	2 750 000	5,1	3,2	550 000
Auto-détenues	2,3		1 233 252	2,7		1 442 328	2,8		304 314
Salariés	1,3	0,8	697 000	1,3	0,8	677 650	1,2	0,8	133 250
Public	30,5	18,9	16 454 823	30,1	19,3	16 286 472	29,9	19,2	3 228 820
TOTAL GÉNÉRAL	100,0	100,0	54 023 875	100,0	100,0	54 023 875	100,0	100,0	10 786 494

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2015 54,9 % du capital LISI et 67,2 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu à part quasi égale par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (Famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de FFP Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2015 la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 30 %
- FFP Invest à hauteur de 25 %
- VMC à hauteur de 28 % du capital,
- Autres à hauteur de 17 %
- La société CIKO, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2015, 0,1 % du capital et 0,1 %

des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,52 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,62 % du capital.

- La société FFP Invest, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient directement au 31 décembre 2015, 5,1 % du capital et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,86 % du capital de LISI S.A., soit au total 18,96 % du capital.
- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2015, 5,7 % du capital LISI et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,25 % du capital de LISI S.A, soit au total 20,95 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote (voir également au 1.3.2).

Le pourcentage de capital détenu par le personnel représente 1,3 % du capital.

1.3.1.2 Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. autre que celui indiqué au paragraphe 1.3.1.4, et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	5	< 0,01 %	5	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
Total	29 645 625	55,0 %	59 289 245	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans, à l'issue de la période de conservation de deux ans prévue par l'engagement collectif.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

1.3.1.4 Engagements collectifs de conservation

Pacte « Dutreil » (article 885 I bis du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit pour une durée de deux ans et un jour à compter du 17 décembre 2010 par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 29 645 625 actions et sur 59 289 245 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

Pacte « Jacob » (article 787 B du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit à compter du 17 décembre 2010 pour une durée de deux ans et un jour par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 29 645 625 actions et sur 59 289 245 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	5	< 0,01 %	5	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
Total	29 645 625	55,0 %	59 289 245	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière de droits de succession et de donation, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de deux ans. Cet engagement sera renouvelable par tacite prorogation année après année, par période d'une année.

À la date du présent document, ces engagements pris au titre de l'article 885 I bis et de l'article 787 B du CGI ont été respectés.

Il est également précisé que CIKO détient 48 030 actions CID dont le montant total s'élève à 159 495 actions au 31 décembre 2015.

1.3.2 Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au porteur identifiable ») réalisée au 4 février 2015 a permis d'identifier 2 263 actionnaires sur le flottant qui représentait environ 29,9 % du nombre total des actions sur un total de flottant de 30,7%. A cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français : 118 détenant 10,1 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 138 détenant 18,2 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 145 détenant 1,5 % du capital.

1.3.3 Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

A la date du 31 décembre 2015, la société LISI S.A. détenait 1 233 252 de ses propres actions, soit 2,3 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance telles que décrites au paragraphe 2.7.2.2.

1.4 / RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances, l'assistance dans le domaine des ressources humaines, de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées, ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	500	-
Créances clients et comptes rattachés	1 620	-
Avances de trésorerie aux filiales	411 313	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	255 476	-
Compte courant intégration fiscale	8 252	-
Fournisseurs	188	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	29	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 143	-
Facturations de prestations et de management fees	8 145	-
Refacturations diverses	1 189	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	4 132	-
Produits de participation	21 007	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

■ A l'actif :

- les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 10 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE à échéance 1^{er} avril 2016, lui a permis de financer partiellement l'acquisition en juillet 2005 du groupe allemand KNIPPING. Le capital restant dû au 31 décembre 2015 est de 0,5 M€.
- les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au compte de résultat :

- les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,

- les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2015.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-après recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2015 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'€	Ernst & Young		Exco Cap Audit		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Holding	35	33	31	33		
- Filiales intégrées globalement	707	721	205	255	144	92
Autres diligences et prestations						
- Holding	16	16				
- Filiales intégrées globalement	78	215	10	2	1	1
Sous-total	836	984	245	290	145	93
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
Sous-total						
TOTAL	836	984	245	290	145	93

2 / GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise (voir notamment le rapport du Président du Conseil d'Administration).

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.10 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le conseil d'administration.

Lors de sa séance du 17 février 2016 et conformément à ses statuts, le Conseil d'Administration de LISI a mis en œuvre la décision qu'il avait prise et annoncée le 21 octobre 2015 de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général ; et de procéder à la nomination d'un directeur général délégué.

Ainsi à compter du 1er mars 2016 :

- Monsieur Gilles Kohler, président-directeur général de la société jusqu'à cette date, n'exerce plus les fonctions de directeur général mais conserve la présidence non exécutive

du conseil d'administration. A ce titre, il est en charge de la gouvernance de la société, participe à l'élaboration de sa stratégie et veille au bon fonctionnement du contrôle interne du groupe.

- Monsieur Emmanuel Viellard, auparavant vice-président-directeur général de la société, prend en charge la direction générale exécutive du groupe. Il a pour principales missions d'élaborer la stratégie du groupe et de la proposer au conseil d'administration ; une fois celle-ci validée par le conseil, d'en assurer l'exécution ; d'assumer la direction de la société et de ses divisions et d'en gérer le développement, la cohésion et la pérennité.
- Monsieur Jean-Philippe Kohler, est nommé directeur général délégué aux côtés de monsieur Emmanuel Viellard et garde ses fonctions de direction de l'Audit Interne du groupe étendu aux domaines Financier, Sécurité et Environnement et Management Industriel. Il conserve également la responsabilité de la gestion et de l'animation des Ressources Humaines du groupe.

Lors de cette même séance, le Conseil a nommé Madame Lise NOBRE, administrateur indépendant, Vice-Présidente, afin de seconder Monsieur Gilles KOHLER sur les questions de gouvernance de la société.

2.1 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2015*

ARTICLE 1 - OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

1.1 Les membres du conseil d'administration sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux dispositions des statuts de la Société.

1.2 Le présent règlement intérieur a pour objet, dans l'intérêt des membres du conseil d'administration, de la Société et de ses actionnaires :

- de rappeler aux membres du conseil d'administration leurs différents devoirs,
- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

1.3 Le présent règlement intérieur s'impose à tous les membres du conseil d'administration.

Si un membre du conseil d'administration est une personne morale, les stipulations du présent règlement intérieur s'appliquent à son représentant permanent comme si celui-ci était membre du conseil d'administration en son nom propre, sans préjudice de l'obligation pour la personne morale qu'il représente, de respecter les obligations stipulées dans le présent règlement intérieur.

1.4 Tout membre du conseil d'administration est réputé, dès son entrée en fonctions, adhérer au présent règlement intérieur et devra en respecter l'ensemble des dispositions.

1.5 Une copie du présent règlement intérieur du conseil d'administration est remise à chaque administrateur, directeur général et, le cas échéant, par chaque directeur général délégué au moment de leur nomination.

TITRE I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 2 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés conformément aux dispositions légales.

2.2 Les administrateurs peuvent être :

- des personnes physiques ; ou
- des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

2.3 Un tiers au moins des administrateurs doivent être des membres indépendants.

De manière générale, est indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction générale, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

2.4 Un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il répond cumulativement aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été au cours des cinq années précédant sa première nomination en qualité de mandataire social de la Société, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas être, au moment de sa nomination, salarié de la Société ou salarié ou mandataire social d'une société du Groupe ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- s'agissant des administrateurs exerçant des fonctions dans une ou plusieurs banques, ne pas avoir participé (i) à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services d'une de ces banques auprès de la Société ou d'une société du Groupe, (ii) aux travaux d'une de ces banques en cas d'exécution d'un mandat confié à cette banque par la Société ou une société du Groupe ou (iii) au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être membre du conseil de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société.

Le conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas l'un des critères énoncés ci-dessus, peut toujours être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Dans cette situation, le conseil expliquera sa décision dans le document de référence présenté à l'assemblée des actionnaires.

* Le présent règlement intérieur daté du 24 juillet 2014 sera modifié en 2016 suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 février 2016.

2.5 Chaque année, la qualification d'indépendant de chacun des administrateurs est débattue par le comité des nominations et examinée au cas par cas par le conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

Les conclusions de l'examen de la qualification d'indépendant par le conseil d'administration sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

2.6 Le conseil d'administration choisit parmi les administrateurs indépendants un administrateur référent. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société.

TITRE II - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS - OPERATIONS SOUMISES À L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 3 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESULTANT DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

3.1 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

3.2 En particulier et sans que cette liste soit limitative, le conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant par le présent règlement intérieur du conseil d'administration :

- est compétent pour convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société et fixer son ordre du jour ;
- approuve le plan stratégique et le budget annuel du Groupe présentés par la direction générale ainsi que toute modification de ce budget ;
- établit les comptes sociaux et les comptes consolidés et établit le rapport annuel de gestion ;
- autorise les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ;

- choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société, conformément à l'article 13 des statuts ;

- nomme ou révoque :

- le président du conseil d'administration ;
- le cas échéant, le vice-président du conseil d'administration ;
- le directeur général ;
- et le cas échéant, sur proposition du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués ;

- détermine les pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, en accord avec ce dernier, ceux du ou des directeurs généraux délégués ;

- peut coopter un administrateur ;

- fixe la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;

- nomme les membres des comités créés conformément aux dispositions de la loi, des statuts et du présent règlement intérieur du conseil d'administration ;

- répartit les jetons de présence entre les administrateurs conformément aux dispositions du présent règlement intérieur du conseil d'administration ;

- approuve le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration, sur le contrôle interne et sur la gestion des risques ;

- peut décider l'émission de titres de créance ne donnant pas accès au capital ;

- autorise le directeur général de la Société, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties en fixant, pour chaque exercice, un plafond global, et le cas échéant, un montant maximum par opération ;

3.3 Par ailleurs, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il vérifie que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.4 De manière générale le conseil d'administration :

- est tenu informé par son président, le directeur général de la Société ou, s'il en existe, le ou les directeurs généraux délégués de la Société et les comités du conseil d'administration, de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires de la Société et du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations qui lui sont communiquées par les dirigeants de la Société ; et

- s'assure que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors bilan, et d'un contrôle interne approprié.

ARTICLE 4 - OPERATIONS SOUMISES A L'APPROBATION PREALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION INTERNE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

4.1 Outre les obligations législatives et réglementaires d'autorisation préalable du conseil d'administration et dans le cadre de l'organisation interne de la Société et du Groupe, les opérations suivantes devront faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du conseil d'administration avant d'être engagées par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué :

- les décisions de prise ou de cession de toutes participations significatives dans toutes sociétés créées ou à créer, de création de toute société, groupement et organisme, de souscription à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - les décisions relatives à une implantation significative en France ou hors de France,
 - directement, par création d'établissement, de succursale, de filiale directe ou indirecte, ou
 - indirectement, par prise de participation ;
 et les décisions de retrait de telles implantations en France ou hors de France ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

4.2 De la même manière, tout projet industriel ou commercial significatif devra faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du conseil d'administration avant d'être engagé par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué.

4.3 L'appréciation du caractère « significatif » des opérations concernées aux deux points précédents (4.1 et 4.2) est réalisée dès lors que ces opérations dépassent unitairement le montant de quinze millions d'euros.

Avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration, tout projet revêtant ce caractère « significatif » devra avoir été présenté au comité stratégique pour avis.

4.4 Le conseil d'administration est également et systématiquement appelé à approuver de manière expresse et préalable chacune des opérations et décisions suivantes, pour autant qu'elle soit, pour la Société ou pour l'une des sociétés du Groupe, d'un montant égal ou supérieur à cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

4.5 Les demandes d'accords et d'approbations expresses et préalables sont :

- inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle elles seront traitées ; et
- traitées au cours de ladite réunion du conseil d'administration de la Société.
- inscrites dans les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration.

ARTICLE 5 - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET, LE CAS ECHEANT, DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES - LIMITATIONS SPECIFIQUES APPORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET, LE CAS ECHEANT, A CEUX DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

5.1 Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts de la Société et du présent règlement intérieur du conseil d'administration :

- ni réservés au conseil d'administration ;
- ni réservés aux assemblées générales d'actionnaires de la Société ;

sont dévolus au directeur général de la Société et, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués.

Lors de la décision de nomination du directeur général ou, le cas échéant, d'un directeur général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général de la Société ou, le cas échéant, du directeur général délégué.

Le présent article du règlement intérieur du conseil d'administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le conseil d'administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du directeur général ou d'un directeur général délégué. Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du conseil d'administration qui autorise ladite opération.

TITRE III - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 6 - RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Le président du conseil d'administration ou, le cas échéant, le vice-président du conseil d'administration, organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.2 Le président du conseil d'administration propose au conseil d'administration de désigner le secrétaire du conseil d'administration.

Le secrétaire du conseil d'administration n'est pas tenu d'être membre du conseil d'administration. Si le secrétaire n'est pas membre du conseil d'administration, il est pour autant soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du conseil d'administration.

6.3 Le président du conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du conseil d'administration.

6.4 Le président du conseil d'administration s'assure que les membres du conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.

6.5 Le président du conseil d'administration est en toute occasion disponible pour les membres du conseil d'administration qui peuvent lui soumettre toute question quant à leurs missions.

6.6 Le président du conseil d'administration s'assure que les membres de celui-ci consacrent le temps nécessaire aux questions intéressant la Société et le Groupe.

6.7 Le président du conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom du conseil d'administration.

6.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale de la Société :

- de la composition du conseil d'administration ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

ARTICLE 7 - FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

7.2 Le nombre des séances du conseil d'administration et des réunions des comités du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice écoulé doit être indiqué dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale, qui doit également donner aux actionnaires toute information utile sur la participation des membres du conseil d'administration à ces séances et réunions.

7.3 Une fois par an au moins, les administrateurs se réunissent hors la présence des membres exécutifs de la société. Lors de cette séance, ils peuvent demander la présence des commissaires aux comptes ou de toute autre personne afin de recueillir les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

ARTICLE 8 - CONVOCATIONS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DROIT D'INFORMATION

8.1 Le conseil d'administration est convoqué par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.

8.2 Le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration, sur un ordre du jour déterminé, si le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Le directeur général ou, le cas échéant, un directeur général délégué peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Dans ces deux cas, le président du conseil d'administration est lié par les demandes qui lui sont adressées et doit procéder à la convocation du conseil d'administration dans les sept jours suivant la demande, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence.

8.3 Les convocations sont faites par tout moyen écrit. Le délai de convocation du conseil d'administration est de quinze jours calendaires, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence dûment justifiée.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer même en l'absence de convocation si au moins les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés.

8.4 Sauf cas d'urgence, les membres du conseil d'administration reçoivent l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration avec la convocation ainsi que les éléments disponibles au jour de celle-ci.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la réflexion des administrateurs leur permettant de prendre une décision éclairée sur les sujets inscrits à l'ordre du jour leur sera remise trois jours au moins avant la séance concernée, à l'exception de la réunion de juillet consacrée à l'examen des comptes semestriels, où ce délai est ramené à deux jours du fait des échéances particulièrement courtes ce mois-là pour arrêter lesdits comptes.

Ainsi, tout administrateur pourra s'opposer à l'examen d'un point qui n'aura pas fait l'objet d'une information documentée préalable, sauf en cas d'urgence comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 9 - LIEU DES REUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se tiennent soit, de préférence, dans les locaux administratifs de la société, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Régulièrement, il sera organisé une réunion dans une unité de production du Groupe afin que les administrateurs puissent se rendre compte in situ des conditions de fabrication et des investissements réalisés ou à réaliser.

ARTICLE 10 - ORDRE DU JOUR

10.1 Le conseil d'administration est convoqué sur un ordre du jour déterminé.

10.2 Chaque administrateur a la liberté et la responsabilité de demander au président du conseil d'administration l'inscription au projet d'ordre du jour de certains points s'il estime que ceux-ci relèvent de la compétence du conseil d'administration.

10.3 Une fois par an au moins, le conseil d'administration est invité par son président à procéder à un examen de son fonctionnement.

ARTICLE 11 - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.1 Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur.

Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur au cours d'une même séance du conseil d'administration.

La procuration doit être donnée par écrit, par lettre, par télécopie ou par courriel, la procuration signée étant dans un tel cas attachée en pièce jointe à ce courriel.

ARTICLE 12 - UTILISATION DES MOYENS DE VISIOCONFERENCE OU DE TELECOMMUNICATION

12.1 Les membres du conseil d'administration peuvent participer à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

12.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés.

12.3 Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- la nomination et la révocation du président et du vice-président du conseil d'administration.
- la nomination et la révocation du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeur(s) général(aux) délégué(s) ;

12.4 Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du conseil d'administration, c'est-à-dire transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

12.5 Les membres du conseil d'administration qui souhaiteraient participer à une réunion du conseil par visioconférence ou par télécommunication doivent l'indiquer par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant la date de réunion du conseil.

12.6 Les membres du conseil d'administration participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum.

12.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou à une télécommunication lorsque cet incident a perturbé ou interrompu le déroulement de la séance.

En cas de survenance d'un tel incident, il sera statué à nouveau sur les points traités après la perturbation ou l'interruption de la transmission.

12.9 Les membres du conseil d'administration ayant participé par voie de visioconférence ou de télécommunication signent le procès-verbal des délibérations lors de la séance suivante.

ARTICLE 13 - REGLES RELATIVES A L'ADOPTION DES DECISIONS

13.1 Modalités de vote

- Les votes ont lieu à main levée.
- Si un Administrateur le demande, le Conseil vote par appel nominal ou au scrutin secret.
- Si une demande de vote par appel nominal et une demande de vote au scrutin secret sont présentées sur la même affaire, le vote à scrutin secret a priorité.

13.2 Majorités requises

- Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés au moment du vote. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :
 - calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions, notamment pour le calcul des provisions pour dépréciation de valeur des acquisitions.
 - propositions à faire à l'assemblée générale ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
 - texte des résolutions à soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
 - remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

ARTICLE 14 - PARTICIPATION DE TIERS AUX SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Invitations

14.1 En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le président du conseil d'administration peut décider, notamment sur proposition d'un membre du conseil d'administration, de convier toute personne qu'il jugerait utile, collaborateur ou non de la Société, à présenter un dossier ou à éclairer les discussions préparatoires aux délibérations.

Commissaires aux comptes

14.2 Les commissaires aux comptes sont convoqués obligatoirement à toutes les réunions du conseil d'administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou intermédiaires, consolidés ou non.

14.3 Les commissaires aux comptes peuvent être invités à toute autre réunion du conseil.

14.4 Les commissaires aux comptes sont convoqués en même temps que les membres du conseil d'administration, mais leur convocation leur est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quand leur participation est obligatoire.

Obligation de confidentialité

14.5 En cas d'invitation d'un tiers non membre du conseil d'administration à une séance du conseil d'administration ou aux travaux préparatoires de celle-ci, le président du conseil d'administration lui rappelle ses obligations de confidentialité relatives aux informations recueillies lors de la réunion du conseil d'administration ou préalablement à celle-ci.

ARTICLE 15 - REGISTRE DE PRESENCE - PROCES-VERBAUX

15.1 Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil d'administration participant à la séance du conseil d'administration.

15.2 Le projet du procès-verbal de la précédente délibération du conseil d'administration est adressé ou remis à tous les membres du conseil d'administration au plus tard en même temps que la convocation à la réunion suivante.

ARTICLE 16 - JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux dispositions des statuts de la Société, l'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle globale. Cette somme est proposée par le Comité des rémunérations puis soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'administration.

14.2 Il est fixé un montant de ces jetons de présence équivalent pour chaque séance du conseil ou d'un comité. Ce montant est attribué aux administrateurs en fonction de leur présence effective aux séances du conseil ou des comités auxquels ils appartiennent.



TITRE IV - COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 17 - COMITES PERMANENTS

17.1 Le conseil d'administration institue quatre comités permanents :

- un comité d'audit ;
- un comité des rémunérations ;
- un comité des nominations ;
- un comité stratégique.

17.2 Le conseil d'administration pourra, le cas échéant, créer ultérieurement d'autres comités du conseil d'administration. Dans ce cas, le présent règlement intérieur sera modifié afin d'y préciser les missions, les moyens, la composition et les règles de fonctionnement de ces nouveaux comités.

ARTICLE 18 - REGLES COMMUNES A TOUS LES COMITES PERMANENTS

18.1 La mission des comités consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du conseil d'administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Les comités n'ont aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations que les comités soumettent au conseil d'administration ne lient en aucune façon celui-ci.

18.2 Les membres des comités doivent être administrateurs et sont nommés à titre personnel par le conseil d'administration.

Un représentant permanent d'une personne morale administrateur peut également être désigné comme membre d'un comité, étant précisé que le changement de ce représentant permanent entraîne la perte immédiate de la qualité de membre d'un comité.

18.3 Les mandats des membres des comités sont renouvelables.

18.4 Une même personne peut être membre de plusieurs comités.

18.5 Les administrateurs qui viendraient à être nommés membres d'un ou plusieurs comité(s) le seront pour la durée de leur mandat d'administrateur.

18.6 Le conseil d'administration peut révoquer ad nutum chacun des membres d'un comité, sans qu'il soit besoin de justifier d'une telle révocation.

18.7 Le conseil d'administration désigne parmi les membres d'un comité celui qui occupera les fonctions de président dudit comité.

18.8 Chaque comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au lieu indiqué dans la convocation, et peut se réunir à tout moment, à la demande de son président, de la majorité de ses membres, du président du conseil d'administration ou du tiers des administrateurs.

18.9 L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

18.10 Un comité ne peut se réunir que si plus de la moitié de ses membres sont présents, par l'un des moyens permis par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, par les dispositions des statuts ou par celles du présent règlement intérieur pour la participation des membres du conseil d'administration à ses réunions.

18.11 Les avis, propositions ou recommandations de chaque comité seront adoptés à la majorité des membres de ce comité présents.

Le président de chaque comité n'aura pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.12 Le président d'un comité peut inviter l'ensemble des administrateurs à assister à une ou plusieurs des séances de ce comité ainsi que toute autre personne dont la présence est utile ou nécessaire aux débats des points à l'ordre du jour de la séance du comité concerné.

Seuls les membres du comité prennent part aux délibérations de celui-ci.

18.13 Chaque comité établit un procès-verbal de ses réunions.

Ce procès-verbal est transmis à tous les membres du comité concerné.

18.15 Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut proposer au conseil d'administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil d'administration.

Il peut également entendre un ou plusieurs membres de la direction générale de la Société, notamment le directeur général ou, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués.

Il rend compte, par la voix de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci de tout autre membre désigné à cet effet, au conseil d'administration de ses travaux à chacune des réunions du conseil d'administration.

18.16 Chaque comité statue en tant que de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement.

Chaque comité s'assure périodiquement que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le conseil d'administration à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

COMITE D'AUDIT

ARTICLE 19 - MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

19.1 Le comité d'audit a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au conseil d'administration, et notamment de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés et d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- de s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes.

19.2 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe, l'organisation du contrôle interne, ses modalités de fonctionnement et les procédures mises en place ;
- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe :
 - les recommandations et les objectifs dans le domaine du contrôle interne ;

– le suivi des interventions et des actions menées par les responsables concernés au sein du Groupe ;

- d'examiner les résultats de l'audit interne ;
- de vérifier que les procédures utilisées par l'audit interne concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables ;
- d'examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques, en s'assurant de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe ;
- d'examiner le projet de rapport du président de conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

19.3 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité du contrôle externe de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale de la Société ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
- de s'assurer de l'adéquation de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société à la réalisation effective de leur mission, rémunération suffisante pour ne pas remettre en cause leur indépendance ni leur objectivité ;
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes leur plan d'interventions, leurs conclusions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

19.4 Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet de procès-verbaux remis aux administrateurs lors des réunions du conseil d'administration concernées.

ARTICLE 20 - MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU COMITE D'AUDIT

20.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions des statuts et du présent règlement intérieur, le comité d'audit en général et chacun de ses membres en particulier peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

20.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions du présent règlement intérieur, le comité d'audit peut demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels les membres de la direction générale de la Société et en particulier le directeur financier. Ces auditions pourront avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale.

20.3 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le comité d'audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.

20.4 De manière générale, le comité d'audit sera informé par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société, le Groupe ou l'une des entités du Groupe, à un risque significatif.

L'appréciation du caractère significatif du risque incombera aux membres de la direction générale de la Société ou aux commissaires aux comptes, sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 21 - COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT

21.1 Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

21.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité d'audit.

21.3 La majorité des membres du comité d'audit, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leurs compétences en matière financière.

ARTICLE 22 - FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

22.1 Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

22.2 Le comité d'audit peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

22.3 Le fonctionnement du comité d'audit est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITE DES REMUNERATIONS

ARTICLE 23 - MISSIONS DU COMITE DES REMUNERATIONS

23.1 Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du conseil d'administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;
- l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance des membres de la direction générale de la Société ;
- leurs avantages en nature et les droits pécuniaires divers ;

23.2 Le comité des rémunérations a également pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice d'éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions au niveau du Groupe.

23.3 Le comité des rémunérations peut également formuler auprès de la direction générale du Groupe des avis ou des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants,
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel d'encadrement des sociétés du Groupe.

ARTICLE 24 - COMPOSITION DU COMITE DES REMUNERATIONS

24.1 Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

24.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité des rémunérations.

24.3 La majorité des membres du comité des rémunérations, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

ARTICLE 25 - FONCTIONNEMENT DU COMITE DES REMUNERATIONS

25.1 Le comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

25.2 Le comité des rémunérations peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

25.3 Le fonctionnement du comité des rémunérations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITE DES NOMINATIONS

ARTICLE 26 - MISSIONS DU COMITE DES NOMINATIONS

Le comité des nominations a notamment pour missions :

- d'assister le conseil d'administration dans le choix des membres du conseil d'administration, des membres des comités du conseil d'administration et du président, du directeur général ainsi que, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- de sélectionner les membres potentiels du conseil d'administration répondant aux critères d'indépendance et d'en soumettre la liste au conseil d'administration ;
- de préparer la succession des membres de la direction générale de la Société ;

ARTICLE 27 - COMPOSITION DU COMITE DES NOMINATIONS

27.1 Le comité des nominations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

27.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, assistent aux réunions du comité.

ARTICLE 28 - FONCTIONNEMENT DU COMITE DES NOMINATIONS

28.1 Le comité des nominations se réunit à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

28.2 Le comité des nominations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITE STRATEGIQUE

ARTICLE 29 - MISSIONS DU COMITE STRATEGIQUE

29.1 Le comité stratégique réfléchit à et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe ;
- la politique de développement du Groupe ;

29.2 Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs significatifs ; les projets d'implantation significative en France ou à l'étranger ; les projets de création de filiales significatives ; les projets de prise ou de cession de participations significatives et plus généralement tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Un projet présenté par la direction générale présente un caractère significatif lorsque l'exposition financière de la Société ou du Groupe dépasse la somme de quinze millions d'euros.

29.3 De manière générale, le comité stratégique donne son avis sur toute autre question stratégique dont le conseil d'administration le saisit.

ARTICLE 30 - COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE

Le comité stratégique est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

La direction générale du Groupe fait partie du Comité stratégique.

ARTICLE 31 - FONCTIONNEMENT DU COMITE STRATEGIQUE

31.1 Le comité stratégique se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments relevant de la stratégie de la Société et du groupe à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

31.2 Le comité stratégique peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.



31.3 Le fonctionnement du comité stratégique est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

TITRE V - ADAPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 32 - ADAPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du conseil d'administration prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion du conseil d'administration, étant précisé toutefois que les dispositions du présent règlement intérieur qui reprennent certaines des dispositions statutaires ne pourront être modifiées que pour autant que les dispositions correspondantes des statuts aient été préalablement modifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

ANNEXE - CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

PREAMBULE

Les administrateurs de LISI s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

La présente charte est établie afin de permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux aux travaux du conseil d'administration, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

ARTICLE 1 - ADMINISTRATION ET INTÉRÊT SOCIAL

L'administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et, quel que soit son mode de désignation, se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires.

ARTICLE 2 - RESPECT DES LOIS ET STATUTS

L'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à sa fonction, ainsi que les règles propres à la Société résultant de ses statuts et du règlement intérieur du conseil d'administration.

ARTICLE 3 - EXERCICE DES FONCTIONS : PRINCIPES DIRECTEURS

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme.

ARTICLE 4 - INDÉPENDANCE, CONFLIT D'INTÉRÊT ET DEVOIR D'EXPRESSION

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit de se laisser influencer par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstiendra de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations comme ses opinions et s'efforce de convaincre le conseil de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux de ses réunions.

Concernant les administrateurs salariés qui viendraient à siéger au conseil, celui-ci s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur indépendance et leur garantir une évolution professionnelle conforme à leurs compétences.

ARTICLE 5 - LOYAUTÉ, BONNE FOI ET DEVOIR DE RÉSERVE

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance.

Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société et il alerte le conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter ceux-ci.

Il s'engage à respecter totalement son devoir de discrétion à l'égard des informations et des débats auxquels il participe et respecte le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées dans le cadre de ses fonctions, ainsi qu'il est indiqué dans le règlement intérieur.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'abstient de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

ARTICLE 6 - PROFESSIONNALISME ET IMPLICATION

L'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il s'informe sur les métiers et les spécificités de l'entreprise, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants et s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du conseil en toute connaissance de cause.

Il participe aux réunions du conseil avec assiduité et diligence et assistera, dans la mesure du possible, aux assemblées générales d'actionnaires.

Afin de l'aider dans sa mission, la Société, lors de sa nomination, lui proposera un programme d'intégration lui permettant de mieux comprendre notamment les différents métiers du groupe, son organisation, ses enjeux commerciaux et techniques et ses process industriels.

Ce programme pourra notamment comporter la visite d'un site de production.

ARTICLE 7 - PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONSEIL

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du conseil et des comités du conseil constitués en son sein. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement de ceux-ci, en particulier à l'occasion de l'évaluation périodique du conseil d'administration.

Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du conseil.

Il s'attache, avec les autres membres du conseil, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans l'entreprise les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

Il s'assure que les positions adoptées par le conseil, en ce qui concerne notamment l'approbation des comptes, le plan stratégique, le budget, les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les sujets importants concernant la vie des sociétés, font l'objet de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS RELATIVES À LA DÉTENTION DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Dans le cadre du présent règlement intérieur et afin de se conformer aux dispositions du code de gouvernement établi par l'AFEP MEDEF, chaque administrateur, autre que les représentants des salariés, s'engage à acquérir un nombre d'actions correspondant à une année de jetons de présence et à les conserver sous la forme nominative.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du conseil d'administration :

- s'oblige à respecter les obligations déclaratives vis-à-vis de l'Autorité des marchés financiers ;
- s'oblige également à informer sans délai la Société de toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions de la Société ainsi que sur des instruments financiers liés, que l'opération

concernée soit réalisée directement ou indirectement par des personnes ayant un lien étroit avec les membres du conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En outre, les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes qui leur sont liées au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables ne doivent réaliser aucune opération sur les titres de la Société :

- au cours des 30 jours calendaires précédant la date de publication des résultats consolidés annuels et semestriels ; et
- au cours des 15 jours calendaires précédant la date de publication du chiffre d'affaires trimestriel.

2.2 / ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DURANT L'EXERCICE

2.2.1 Activité du conseil d'administration en 2015

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2015 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 91 %. Le conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous :

- Lors de la séance du 19 février 2015 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI. Il a en particulier fixé les bonus sur objectifs de l'exercice 2014 ainsi que les rémunérations fixes pour 2015, des dirigeants de LISI ; puis déterminé l'attribution finale des actions sous conditions de performance destinées aux managers du groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 24 octobre 2012.
- Lors de la séance du 22 avril 2015, le Conseil a fait le point sur l'avancement du dossier d'intégration de la société MANOIR acquise en 2014 et donné son aval pour la poursuite de dossiers de croissance en Inde et au Mexique. Il a également examiné le projet de nouvelle organisation présenté par le Président en vue de sa succession.
- Lors de la séance du 29 juillet 2015, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI à mi-exercice ; il a pris acte des informations données par la direction générale sur des dossiers internes spécifiques relevant de domaines technique, commercial et industriel spécifiques à différentes entités du groupe.
- Lors de la séance du 21 octobre 2015, les administrateurs ont visité le site de production de Bologne (Haute Marne) faisant partie de la nouvelle filiale Manoir Aerospace. Au cours de cette séance, le Conseil a validé les orientations stratégiques du Groupe lors de la revue annuelle consacrée à ce sujet. Il a aussi approuvé définitivement et à l'unanimité le projet de la nouvelle gouvernance de la société reposant sur une dissociation des fonctions de président du conseil

d'administration d'un côté et de direction générale exécutive de l'autre, projet qui sera mis en place à compter du 1^{er} mars 2016.

- Lors de la séance du 17 décembre 2015 consacrée à la présentation du budget 2016 de la Société, le Conseil a examiné ses modalités de fonctionnement en matière de gouvernance d'entreprise via un nouveau questionnaire d'autoévaluation. Pour mémoire, sur le sujet de la proportion du nombre d'administrateurs indépendants en son sein, le Conseil d'Administration avait constaté l'an dernier qu'il dérogeait au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère et avait décidé de nommer dans les deux années à venir deux nouveaux administrateurs indépendants pour régulariser sa situation.

Le Conseil a procédé à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 15C17 et en a arrêté le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre. Enfin, il a donné son accord pour la mise en place d'une co-entreprise dans le domaine de la fabrication additive entre sa division aéronautique et la société POLY SHAPE.

2.2.2 Activité des comités en 2015

Les Comités du conseil se sont réunis 6 fois au cours de l'exercice 2015 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 100 %.

- **Comité d'audit** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2015.

Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la part du Responsable du contrôle interne. Les informations relatives au périmètre de consolidation et aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration. Le Comité a également passé en revue les tests de dépréciation, le contrôle sur les investissements majeurs du groupe et les risques d'évolutions technologiques concurrentes.

- **Comité des rémunérations** : le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles des rémunérations des membres de la Direction générale de la société LISI S.A, fixes comme variables ; à noter qu'en 2015, la part variable appelée Bonus sur Objectifs a été liée à l'atteinte des objectifs annuels en matière de rentabilité (marge opérationnelle), d'autofinancement (free cash flow) et de management (respect des plans d'actions stratégiques et opérationnels). Le Comité a également proposé les modalités d'attributions des plans d'actions sous conditions de performance de 2012 et de 2015 au Conseil.

- **Comité stratégique** : le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2015.

Il a examiné le plan stratégique 2015-2019 du groupe présenté par la Direction générale de LISI S.A. accompagnée des

dirigeants des divisions aéronautique et automobile et validé les orientations stratégiques qui lui ont été exposées en détail ainsi que les principaux chiffres de ce plan. Il a aussi pris connaissance des questions majeures qui en dérivait et que la direction générale entend traiter au cours de l'exercice 2016.

2.3 / LES SALARIÉS

2.3.1 Effectifs

2.3.1.1 Effectifs inscrits fin de période par catégorie

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par catégorie :

	2015	2014	Écart N/N-1
Cadres	1 064	965	10,3%
Agents de maîtrise	841	834	0,8%
Employés et ouvriers	9 018	8 902	1,3%
Total	10 923	10 701	2,1%

2.3.1.2 Effectifs inscrits fin de période par division

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par activité :

	2015	2014	Écart N/N-1
LISI AEROSPACE	7 087	6 957	1,9%
LISI MEDICAL	573	538	6,5%
LISI AUTOMOTIVE	3 241	3 186	1,7%
Holding	22	20	10,0%
Total	10 923	10 701	2,1%
Intérimaires inscrits	680	803	-15,3%

2.3.1.3 Répartition géographique des effectifs

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs par zone géographique :

	2015	en %	2014	en %
France	6 318	57,8%	6 116	57,2%
Europe (hors France)	1 919	17,6%	1 861	17,4%
Continent Nord Américain	1 589	14,5%	1 626	15,2%
Afrique	330	3,0%	318	3,0%
Asie	758	6,9%	780	7,3%
Mexique	9	0,1%		
Total	10 923	100%	10 701	100%

2.3.1.4 Turnover consolidé 2015

ETPMP*	Départs volontaires	Taux de turnover
11 585	342	3,13 %

* Équivalent temps plein moyen payé.

2.3.2 Participation, intéressement et rémunération en actions

2.3.2.1 Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2015	2014	2013
4,8	5,6	5,4

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en actions ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2010 et 2014 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€, 1,18 M€, 0,9 M€ et 1,8 M€.

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés, la participation et l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Au 31 décembre 2015, le PEG « LISI en actions » composé exclusivement d'actions LISI détient 697 000 titres et compte 1 803 porteurs de parts.

c) Actionnariat des salariés

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1,3 % au 31 décembre 2015.

2.3.2.2 Rémunération en actions

a) Plans d'attribution d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 octobre 2014, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012, a décidé d'attribuer gratuitement, sans conditions, 2 375 actions de la Société LISI à un collaborateur,

salarié du Groupe. Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 décembre 2015, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer gratuitement sans conditions 5 030 actions de la société LISI à M Gilles KOHLER.

Le plan prévoit que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

b) Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du groupe LISI tel que défini par le calcul ci-dessous :

ANR Groupe = Moyenne de [(0,95*CA Groupe) + (6,5* EBITDA Groupe) + (10*EBIT Groupe)] – EFN Groupe des années N et N-1.

Et où :

CA Groupe	correspond au Chiffre d'affaires consolidé hors taxes, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBITDA Groupe	correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBIT Groupe	correspond au Résultat Opérationnel Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EFN Groupe	désigne l'Endettement Financier Net, tel qu'il figure dans le présent document de référence.

Plan de 2013

Le 24 octobre 2013, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 25 avril 2013, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2015 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 000 M€. Si l'ANR se situe entre 1 000 M€ et 1 360 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 360 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 166 700 (33 340 actions avant division du nominal de l'action) actions et concerne 159 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 650 actions de la Société (correspondant à 130 actions avant la division du nominal de l'action).
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 650 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions (correspondant à 130 actions avant la division du nominal de l'action).

50 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2014 :

Le 23 octobre 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 23 avril 2014, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2016 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 100 M€. Si l'ANR se situe entre 1 100 M€ et 1 365 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 365 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 173 250 actions et concerne 165 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 600 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 600 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2015 :

Le 17 décembre 2015, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2017 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 147 M€. Si l'ANR se situe entre 1 147 M€ et 1 610 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 610 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 137 770 actions et concerne 207 collaborateurs en France.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 600 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 500 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

c) Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2015 :

	Nombre
Options en circulation en début de période	572 725
Options attribuées au cours de la période	142 800
Options annulées au cours de la période	-56 308
Options exercées au cours de la période	-187 792
Options échues au cours de la période	0
Options en circulation en fin de période	471 425

Les options attribuées jusqu'à aujourd'hui ont été prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2015 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2014	Durée de vie contractuelle résiduelle
24/10/2013	Néant	158 525	Fevrier 2016
23/10/2014	Néant	167 725	Fevrier 2017
23/10/2014	Néant	2 375	Fevrier 2017
17/12/2015	Néant	137 770	Fevrier 2018
17/12/2015	Néant	5 030	Fevrier 2018
Total		471 425	

d) Plans en cours au 31 décembre 2015

Date Assemblée Générale / Conseil d'Administration	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2015	Options levées en 2015	Options annulées	Options restantes au 31/12/2015
Autorisation du 26.04.2012												
24.10.2012	G Plan n° 9	262 750	18 750	40 000	40 000	0	19.02.2015 19.02.2017	Néant	0	186 292	76 458	0
24.10.2012	G Plan n° 9 bis	1 500	0	0	1 500	0		Néant	0	1 500	0	0
Autorisation du 25.04.2013												
24.10.2013	G Plan n° 10	166 700	11 850	27 700	26 100	143*	*	Néant	0	0	8 175	158 525
Autorisation du 17.12.2014												
23.10.2014	G Plan n° 11	170 875	11 850	25 600	31 775	157**	**	Néant	0	0	3 150	167 725
23.10.2014	G Plan n° 11 bis	2 375	0	2 375	2 375	1**	**	Néant	0	0	0	2 375
Autorisation du 23.04.2015												
17.12.2015	G Plan n° 12	137 770	11 850	25 600	31 775	207	***	Néant	0	0	0	137 770
17.12.2015	G Plan n° 12 bis	5 030	5 030	0	0	1	***	Néant	0	0	0	5 030

* Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2015 (février 2016) – fin 2 ans après.

** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2016 (février 2017) – fin 2 ans après.

*** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2017 (février 2018).

G = gratuite.

2.4 / LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.4.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 13 membres, dont trois sont indépendants, Monsieur Eric ANDRE administrateur de LISI depuis plus de 12 ans, ne bénéficiant plus de la qualité d'administrateur indépendant. Le Conseil est donc composé actuellement de 4 femmes et 9 hommes, la proportion de femmes membres du Conseil atteignant le taux de 31 %. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF, une démarche a été entreprise pour que deux administratrices indépendantes intègrent le Conseil dans les meilleurs délais (voir également au 2.6).

	Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	
Conseil d'Administration				
Membre du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER	1985	AGO 2019 [3]	
Président du Conseil d'Administration		1999		
Membres du Conseil d'Administration :	Capucine ALLERTON-KOHLER	2014	AGO 2018 [2]	
	Eric ANDRE	2002	AGO 2018 [2]	
	Isabelle CARRERE	2014	AGO 2018 [2]	
	Patrick DAHER	X	2009	AGO 2019 [3]
	SAS CIKO représentée par Jean- Philippe KOHLER [5]	2002	AGO 2019 [3]	
	Pascal LEBARD	X	2005	AGO 2017 [1]
	Lise NOBRE	X	2008	AGO 2018 [3]
	Christian PEUGEOT		2003	AGO 2019 [3]
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [4]		1977	AGO 2019 [3]
	Marie-Hélène RONCORONI		2014	AGO 2018 [2]
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [6]		1977	AGO 2019 [3]
	Emmanuel VIELLARD		2000	AGO 2019 [3]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)			
Comité d'Audit				
Membres du Comité d'Audit :	Lise NOBRE (Présidente du Comité d'Audit)	X		
	Eric ANDRE			
	Cyrille VIELLARD			
Comité des Rémunérations				
Membres du Comité des Rémunérations :	Patrick DAHER	X		
	(Président du Comité des Rémunérations)			
	Thierry PEUGEOT			
	Lise NOBRE	X		
Comité Stratégique				
Membres du Comité Stratégique :	Gilles KOHLER			
	(Président du Comité Stratégique)			
	Jean-Philippe KOHLER			
	Emmanuel VIELLARD			
	Pascal LEBARD	X		
	Lise NOBRE	X		
Comité des Nominations				
Membres du Comité des Nominations :	Thierry PEUGEOT			
	(Président du Comité des Nominations)			
	Gilles KOHLER			
	Emmanuel VIELLARD			
	Patrick DAHER	X		

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

[4] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000

[5] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002

[6] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MIGEON & Cie : 2013

2.4.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

Les informations concernant Messieurs Gilles KOHLER, Emmanuel VIELLARD, Jean-Philippe KOHLER et Madame Lise NOBRE tiennent compte du changement de Gouvernance intervenu au 1^{er} mars 2016.

2.4.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 62 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'administration de LISI

Il préside le Conseil d'Administration LISI, préside et assiste au comité stratégique

Gilles KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AEROSPACE SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Membre du Comité de Direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
 - Membre du Comité de Direction de INDRAERO SIREN SAS,
 - Membre du Comité de Direction de FORGES DE BOLOGNE SAS,
 - Membre du Comité de Direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
 - Membre du Comité de Direction de AIRMON HOLDING 1 SAS,
 - Membre du Comité de Direction de BLANC AERO Technologies SAS,
 - Membre du Comité de Direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI MEDICAL SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle.

- Président de l'IUMM Franche-Comté.
- Président de l'IUMM Belfort – Montbéliard.

Capucine ALLERTON - KOHLER, 36 ans, de nationalité française
Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI

Madame Capucine ALLERTON - KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,

Eric ANDRE, 67 ans, de nationalité française

Senior advisor Banque HOTTINGUER

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité d'Audit.

Eric ANDRE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de TIPIAK S.A.

Isabelle CARRERE, 52 ans, de nationalité française

Dirigeante de la Société ALBA & Co

Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI

Madame Isabelle CARRERE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Gérante de ALBA & Co,
 - Représentante permanente de ALBA & Co au conseil d'administration de FIL,
 - Gérante de Perspective Autonomie,
 - Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN,

Patrick DAHER, 66 ans, de nationalité française

Président Directeur Général du Groupe DAHER

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et est Président du Comité des Rémunérations

Patrick DAHER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Compagnie DAHER,
 - Administrateur et Directeur Général de SOGEMARCO-DAHER,
 - Administrateur délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
 - Membre du Conseil de Surveillance de ZODIAC et Président du Comité de rémunération de ZODIAC
 - Vice-président du GIFAS.

Jean-Philippe KOHLER, 55 ans, de nationalité française

Directeur Général Délégué du Groupe LISI

Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
 - Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
 - Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS,
 - Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
 - Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS,

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Président de CIKO SAS,
- Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté
- Président du Club Association Progrès Management (APM) « BELFORT SAVOUREUSE »
- Administrateur de Réseau Entreprendre Franche-Comté

Pascal LEBARD, 53 ans, de nationalité française

Président directeur général de SEQUANA

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur – Président Directeur Général de SEQUANA,
- Président de Arjowiggins SAS,
- Président de Antalis International SAS,
- Président de Arjowiggins Security,
- Président de Arjobex,
- Président de Boccafin SAS,
- Président de Antalis Asia Pacific Pte Ltd (Singapour),
- Président de AW Trading (Shanghai) Co Ltd,
- Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong),
- Administrateur de Arjowiggins HKK 3 Ltd (Hong Kong),
- Président de DLMD SAS,
- Président de Pascal Lebard Invest SAS,
- Administrateur de Bureau Veritas
- Administrateur de Permal Group Ltd (Grande-Bretagne).
- Administrateur de CEPI (Confederation of European Paper Industries) Belgique

Lise NOBRE, 50 ans, de nationalité française

Présidente de LUMEN EQUITY – Directeur Général Délégué de PARVILLA

Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI, au Comité Stratégique, au Comité des Rémunérations et est Présidente du Comité d'Audit

Madame Lise NOBRE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Présidente de LUMEN EQUITY
 - Directeur général délégué de PARVILLA
 - Membre du conseil de surveillance de VIRGIN STORES
 - Représentante de Butler Capital Partners au conseil de surveillance de Groupe PARTOUCHE SA
 - Gérant et administrateur de GP LUX INVESTISSEMENTS SARL
 - Représentante de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration de l'ADIT
 - Associée et membre du Comité d'investissement de PAI Partners
 - Présidente du Conseil de Surveillance de FTE Verwaltungs (Allemagne) et administrateur de GCS.

Christian PEUGEOT, 62 ans, de nationalité française

Président du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI

Christian PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président des Etablissements PEUGEOT Frères,
 - Administrateur de FFP,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur du Groupe PSP,
 - Représentant permanent FFP Invest au Conseil d'Administration de SEB,
 - Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN,
 - Gérant de la Société BP GESTION,
 - Gérant de la Société RP INVESTISSEMENTS,
 - Gérant de la Société SC LAROCHE
 - Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants)

Thierry PEUGEOT, 58 ans, de nationalité française

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI, au Comité des Rémunérations et est Président du Comité des Nominations.

Thierry PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
– Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président et administrateur des Etablissements PEUGEOT Frères et membre du Comité d'Audit,
 - Administrateur de la Société Anonyme de Participations (SAPAR),
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID),
 - Administrateur de FAURECIA et membre du Comité stratégique,
 - Administrateur de L'Air Liquide S.A. et membre du Comité d'Audit.

Marie Hélène RONCORONI, 55 ans de nationalité française

Représentant permanent des Etablissements PEUGEOT Frères au conseil de surveillance de Peugeot SA et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance. Membre du Comité des Nominations et du Comité Asie.

Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI

Madame Marie-Hélène RONCORONI exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur et Vice-Présidente de FFP,
 - Représentante permanent Etablissements PEUGEOT Frères au Conseil de surveillance de PEUGEOT SA
 - Administrateur des Etablissements PEUGEOT Frères et Directeur Général Déléguée
 - Administrateur de SAPAR
 - Administrateur des Assurances Mutuelles de France (Mutuelle)
 - Administrateur de ESSO SAF (France)
 - Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN et Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN
 - Administrateur Institut Diderot

Cyrille VIELLARD, 38 ans, de nationalité française,

Directeur Supply Chain et membre du Comité exécutif du Groupe Rapala VMC, Directeur Général de Normark Logistics Europe Oy

Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité d'audit.

Cyrille VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de FSH Welding Group SA
 - Membre du comité de direction Ets REBOUD ROCHE SAS
 - Membre du comité de direction SELECTARC WELDING SAS

Emmanuel VIELLARD, 52 ans, de nationalité française
Directeur Général de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Emmanuel VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de LISI AEROSPACE SAS,
 - Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Président de AIRMON HOLDING 1 SAS,
 - Président de LISI MEDICAL SAS,
 - Président de LISI AUTOMOTIVE SAS,
 - Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
 - Membre du Comité de Direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
 - Membre du Comité de Direction de INDRAERO SIREN SAS,
 - Membre du Comité de Direction de BLANC AERO Technologies SAS,
 - Membre du Comité de Direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du Comité de Direction de Forges de Bologne SAS,
 - Membre du Comité de Direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
 - Membre du Comité de Direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS,
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de Financière VIELLARD SAS,
 - Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA,

- Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP,
- Membre du Comité de Direction de VMC PECHE SAS,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de FSH WELDING India (Inde)
- Président de RAPALA-VMC OYJ (Finlande)
- Représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - Ets REBOUD ROCHE SAS
 - SELECTARC WELDING SAS,
 - De PRUINES Industries SAS
- Juge au Tribunal de Commerce de Belfort et Président de la chambre des sanctions,
- Président du Groupe des Equipements Aéronautiques et de Défense,
- Vice-président du GIFAS,
- Président de l'Association Familiale VIELLARD.

2.4.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :
Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
Capucine ALLERTON est la fille de Gilles KOHLER.

2.4.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.4.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.5 / LES RÉMUNÉRATIONS ET INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.5.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 22 avril 2015, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 300 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des

Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs au début de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre précédent. Ils s'élèvent à 3 000 euros par séance du Conseil et des Comités. Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2015 se sont élevés à 234 000 €, les jetons de présence acquis au titre de 2015 se sont élevés à 228 000 € et le taux de participation a été de 93 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2014 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2015 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2014 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2015 (en euros)
Capucine ALLERTON	-	15 000	9 000	12 000
Eric ANDRE	21 000	21 000	21 000	21 000
Isabelle CARRERE	-	15 000	9 000	15 000
Patrick DAHER	18 000	24 000	21 000	24 000
Gilles KOHLER	15 000	15 000	15 000	15 000
Jean-Philippe KOHLER	12 000	15 000	15 000	15 000
Pascal LEBARD	15 000	15 000	15 000	12 000
Lise NOBRE	24 000	27 000	24 000	33 000
Christian PEUGEOT	18 000	12 000	12 000	9 000
Thierry PEUGEOT	15 000	24 000	18 000	24 000
Marie Hélène RONCORONI	-	15 000	9 000	12 000
Cyrille VIELLARD	15 000	21 000	21 000	21 000
Emmanuel VIELLARD	15 000	15 000	15 000	15 000
Total	168 000	234 000	204 000	228 000

Les administrateurs autres que Monsieur Gilles KOHLER, Monsieur Jean-Philippe KOHLER et Monsieur Emmanuel VIELLARD n'ont pas perçu de rémunérations autres que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI ses filiales et la société de contrôle CID.

2.5.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LISI que doit détenir chaque administrateur est d'une action. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
Capucine ALLERTON	600	
Eric ANDRE	25	
Isabelle CARRERE	750	
Patrick DAHER	1 000	
Gilles KOHLER	70 325	
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	65 615	
Pascal LEBARD	50	
Lise NOBRE	850	
Christian PEUGEOT	5	
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	125	29 643 620
Marie-Hélène RONCORONI		
Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC)		3 070 835
Emmanuel VIELLARD	35 000	
Total	174 345	32 714 455

2.5.3 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles KOHLER								
Fonction : Président-Directeur Général		X		X		X		X
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2015								
Emmanuel VIELLARD								
Fonction : Vice-Président-Directeur Général Délégué		X		X		X		X
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2015								

Les conditions de rémunération du Président-Directeur Général et du Vice-Président sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

En 2015, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 75 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- Niveau de marge opérationnelle représentant 30 % de la rémunération fixe
- Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 20 % de la rémunération fixe

- Taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	586 291	564 235
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*		115 020
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice* (1)	123 889	
Total	710 180	679 255

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, soit 21,30 € pour le plan 2014, 24,63 € pour le plan 2015.

(1) Le Conseil d'administration en date du 17 décembre 2015 a décidé d'attribuer 5 030 actions sans conditions à Monsieur Gilles KOHLER dans le cadre de la cessation de son mandat de directeur général.

Emmanuel VIELLARD Vice-Président-Directeur Général de LISI S.A.	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	524 360	521 067
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	123 889	112 145
Total	648 249	633 211

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, soit 21,30 € pour le plan 2014 et 24,63 € pour le plan 2015.

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2015		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	374 741	366 824	351 722	348 434
Rémunération variable	194 000	195 000	195 000	203 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature *	2 550	2 545	2 514	2 514
Total	586 291	579 370	564 235	568 947

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Emmanuel VIELLARD Vice-Président-Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2015		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	330 090	329 901	324 712	317 140
Rémunération variable	176 000	178 000	178 000	194 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature *	3 270	3 270	3 355	3 372
Total	524 360	526 171	521 067	529 512

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.5.4 Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Gilles KOHLER et Emmanuel VIELLARD ont bénéficié en 2015 d'un véhicule de fonction.

2.5.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2015.

2.5.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2015, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

2.5.7 Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2015 figurent dans le tableau suivant :

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et pour toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice *	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour atteindre 50 % d'attribution
Gilles KOHLER Fonction : Président-Directeur Général	N°: 10 Date : 24/10/2013	6 000	112 416	Fév. 2016	Fév. 2018	Plan N° 10 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 000 M€
	N°: 11 Date : 23/10/2014	6 000	102 240	Fév. 2017	Fév. 2019	
	N°: 12 Date : 17/12/2015	5 030	123 889	Fév. 2018	Fév. 2018	
Total		17 030	338 545			
Emmanuel VIELLARD Fonction : Vice-Président Directeur Général Délégué	N°: 10 Date : 24/10/2013	5 850	109 606	Fév. 2016	Fév. 2018	Plan N° 11 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 100 M€
	N°: 11 Date : 23/10/2014	5 850	99 684	Fév. 2017	Fév. 2019	
	N°: 12 Date : 17/12/2015	5 030	123 889	Fév. 2018	Fév. 2018	Plan N° 12 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 147 M€
Total		16 730	333 179			

Le Conseil d'administration en date du 17 décembre 2015 a décidé d'attribuer 5 030 actions sans condition de performance à Monsieur Gilles KOHLER dans le cadre de la cessation de son mandat de directeur général.

2.5.8 Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date d'attribution du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions*
Gilles KOHLER Fonction : Président-Directeur Général	N° 9 Date : 24/10/2012	7 600	19/02/2015	19/02/2015	1 000 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 1 000 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de la fonction de Président Directeur Général
Emmanuel VIELLARD Fonction : Vice-Président Directeur Général Délégué	N° 8 Date : 24/10/2012	7 400	19/02/2015	19/02/2015	1 000 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 1 000 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de la fonction de Vice-Président Directeur Général

2.6 / MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER » DU CODE AFEP-MEDEF

Dispositions du code AFEP-MEDEF écartées

Explications

Nombre de membres indépendants au Conseil d'Administration

Art 9.2 : la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins de un tiers dans les sociétés contrôlées.

Selon les critères du Code AFEP MEDEF auxquels se réfère la société, Monsieur Eric ANDRE administrateur de celle-ci depuis plus de 12 ans, ne bénéficie plus de la qualité d'administrateur indépendant. En conséquence, la règle de composition du conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est plus respectée. Une démarche a été entreprise pour que deux administratrices indépendantes intègrent le Conseil dans les meilleurs délais.

Composition du Comité d'Audit

Art 16.1 : la part des administrateurs indépendants dans le Comité d'Audit doit être au moins de deux tiers.

Le comité d'audit est composé d'un tiers d'administrateurs indépendants, d'un tiers d'administrateurs de référence et d'un tiers d'administrateurs non indépendants. Un nouvel administrateur indépendant sera nommé à ce comité dans les meilleurs délais afin d'atteindre le nombre requis par le Code AFEP-MEDEF.

Actions LISI à détenir par les administrateurs

Art 20 : hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition.

Les administrateurs qui ne sont pas encore en conformité avec cette préconisation régulariseront la situation dans les meilleurs délais.

3 / LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 / DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :

- Production, stocks, suivi des flux,
- Qualité,
- Hygiène, sécurité et environnement,
- Personnel, paie,
- Comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- Achats et investissements,
- Ventes.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 / ORGANES DE CONTRÔLE GÉNÉRAL

- Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.

- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.

- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, secrétariat juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 / RÉFÉRENTIEL GROUPE

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 / PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE ET DE SUIVI DES RISQUES

- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
- Le comité des risques sécurité et environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques relatifs à ces domaines puis engage les actions correctives nécessaires.

3.5 / PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de

planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.

- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



1	/ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	152
1.1	/ Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	152
1.2	/ Limitation des pouvoirs de la Direction Générale	153
1.3	/ Structure de Direction	153
1.4	/ Rémunérations et avantages en nature	154
1.5	/ Référentiel de Contrôle Interne	154
2	/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI	
	- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	156
3	/ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	
	- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	157
4	/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	
	- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	158
5	/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	
	- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	159
6	/ RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	
	- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	160
7	/ PROJET DE RÉSOLUTIONS	162
	/ TABLE DE CONCORDANCE	164

1 / RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et les recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport rend compte de la composition du Conseil et du principe d'équilibre de la représentation des hommes et des femmes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, de la limitation des pouvoirs confiés au Directeur Général, des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

La Société LISI se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.com). Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

Afin de ne pas alourdir le présent rapport, la part invariante des éléments visés par l'article L.225-37 du code de commerce relative à la gouvernance de la société et du contrôle interne est décrite dans le chapitre 7 du Document de référence déposé auprès de l'AMF. Dans ce chapitre 7 figurent ainsi les principes, les dispositions statutaires, celles du règlement intérieur du Conseil et des chartes de comités qui précisent les missions, la composition et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés.

Il est rendu compte dans le présent rapport, des modifications et événements intervenus au cours de l'exercice 2015 relevant des dispositions légales visées ci-avant.

Ce rapport a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 février 2016.

1.1 / PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la stratégie et de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.1 Organisation

Quatre comités spécifiques ont été créés au sein du Conseil d'administration de LISI : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité Stratégique ainsi que le Comité des Nominations – les trois premiers chargés de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans chacun de ces trois domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux

au Conseil d'Administration. Le rôle et la composition de ces comités sont rappelés dans le chapitre 7 du Document de référence sur la Gouvernance de la Société.

1.1.2 Composition

Le Conseil d'Administration est la représentation de l'actionnariat de la Société ; sa composition vise notamment à respecter les différents équilibres des participations. Les membres ont été choisis par rapport à leurs compétences et à la connaissance des différents marchés sur lesquels évoluent le Groupe.

Depuis l'Assemblée Générale du 23 avril 2014, le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 9 appartiennent aux groupes familiaux majoritaires, 3 sont indépendants au sens du Code AFEP / MEDEF, le dernier membre étant administrateur de la Société depuis plus de 12 ans au cours de l'exercice 2014, ne pouvant plus être qualifié d'indépendant.

Le Conseil est donc composé actuellement de 4 femmes et 9 hommes, la proportion de femmes membres du Conseil atteignant le taux de 31 %. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF, une démarche a été entreprise pour que deux administratrices intègrent le Conseil dans les meilleurs délais.

Un vice-président agissant comme administrateur référent a été nommé dans la séance du Conseil d'Administration en date du 17 février 2016 ; il a pour rôle de seconder le président sur les questions de gouvernance de la société et plus particulièrement d'être l'interface entre la Direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Ce vice-président a été choisi parmi les administrateurs indépendants en la personne de Madame Lise NOBRE.

1.1.3 Modalités de fonctionnement sur l'exercice

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 91 % de ses membres.

■ Lors de la séance du 19 février 2015 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI. Il a en particulier fixé les bonus sur objectifs de l'exercice 2014 ainsi que les rémunérations fixes pour 2015, des dirigeants de LISI ; puis déterminé l'attribution finale des actions sous conditions de performance destinées aux managers du groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 24 octobre 2012.

■ Lors de la séance du 22 avril 2015, le Conseil a fait le point sur l'avancement du dossier d'intégration de la société MANOIR acquise en 2014 et donné son aval pour la poursuite de dossiers de croissance en Inde et au Mexique. Il a également examiné le projet de nouvelle organisation présenté par le Président en vue de sa succession.

■ Lors de la séance du 29 juillet 2015, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI à mi-exercice ; il a pris acte des informations données par la direction générale sur des dossiers internes spécifiques relevant de domaines technique, commercial et industriel spécifiques à différentes entités du groupe.

■ Lors de la séance du 21 octobre 2015, les administrateurs ont visité le site de production de Bologne (Haute-Marne) faisant partie de la nouvelle filiale Manoir Aerospace. Au cours de cette séance, le Conseil a validé les orientations stratégiques du Groupe lors de la revue annuelle consacrée à ce sujet. Il a aussi approuvé définitivement et à l'unanimité le projet de la nouvelle gouvernance de la société reposant sur une dissociation des fonctions de président du conseil d'administration d'un côté et de direction générale exécutive de l'autre, projet qui sera mis en place à compter du 1^{er} mars 2016.

■ Lors de la séance du 17 décembre 2015 consacrée à la présentation du budget 2016 de la Société, le Conseil a examiné ses modalités de fonctionnement en matière de gouvernance d'entreprise via un nouveau questionnaire d'autoévaluation. Pour mémoire, sur le sujet de la proportion du nombre d'administrateurs indépendants en son sein, le Conseil d'Administration avait constaté l'an dernier qu'il dérogeait au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère et avait décidé de nommer dans les deux années à venir deux nouveaux administrateurs indépendants pour régulariser sa situation.

Le Conseil a procédé à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 15C17 et en a arrêté le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre. Enfin, il a donné son accord pour la mise en place d'une co-entreprise dans le domaine de la fabrication additive entre sa division aéronautique et la société POLY-SHAPE.

1.1.4 Préparation des travaux

Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions. Dans le cadre de l'amélioration permanente des modes de fonctionnement du Conseil, ces dossiers doivent parvenir aux administrateurs au moins trois jours avant la séance.

Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de Rémunérations. Ce comité s'est réuni trois fois en 2015 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances relatives à l'arrêté des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit. Ce comité s'est réuni deux fois en 2015 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets stratégiques font l'objet d'une présentation du Comité Stratégique. Ce comité s'est réuni une fois en 2015 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

1.1.5 Processus de prise de décision

Aucun élément nouveau n'a été apporté au processus de prise de décision du Conseil lors de l'exercice 2015, processus dont les modalités spécifiques sont rappelées dans le chapitre 7 du Document de référence.

1.1.6 Evaluation du Conseil

Conformément aux pratiques préconisées dans le Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède formellement tous les trois ans à son auto évaluation afin de vérifier s'il répond aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de gérer la société. Cette auto évaluation qui avait été faite pour les années 2011 et 2012, a été reprise lors du Conseil du 17 décembre 2015 sur la base d'un nouveau questionnaire rempli par chaque administrateur ; sont apparus plusieurs points d'amélioration sur les domaines « Stratégie » et « Cartographie des Risques » qui seront à traiter au cours de l'exercice 2016.

1.2 / LIMITATION DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la société dans la limite de ceux dévolus par la loi et les statuts au Conseil d'Administration.

1.3 / STRUCTURE DE DIRECTION

Conformément à sa décision du 21 octobre 2015, le Conseil d'Administration en date du 17 février 2016, a confirmé la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Direction Générale ; ces fonctions seront assumées à compter du 1^{er} mars 2016, pour les 1^{ères}, par Monsieur Gilles KOHLER et pour les secondes, par Monsieur Emmanuel VIELLARD en tant que Directeur Général avec à ses côtés Monsieur Jean-Philippe KOHLER en tant que Directeur Général Délégué.

La présence d'administrateurs, actionnaires majoritaires ou indépendants, ainsi que celle d'un Vice Président choisi parmi les administrateurs indépendants a permis au Conseil de considérer que cette dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général était conforme à la protection des intérêts de l'ensemble des actionnaires, en particulier ceux des minoritaires, en restant adaptée à l'activité de la société.

Pour remplir leurs missions exécutives, le Directeur Général et le Directeur Général délégué s'appuient sur :

- 1) un Comité de Direction de 6 personnes qui se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers majeurs traités par le Groupe,
- 2) un Comité Exécutif regroupant les directions des divisions et la direction du contrôle interne, soit au total 16 personnes qui se réunissent tous les trimestres pour faire un point d'avancement sur les principaux chantiers d'amélioration.

1.4 / RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et proposés au Conseil par le Comité des Rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre 7 du Document de référence relatif à la politique de gouvernement d'entreprise. Il présente en particulier les informations prévues à l'article L225-100-3 du code de commerce et les tableaux prescrits par le code AFEP/MEDEF.

1.5 / RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE

La Direction du Contrôle Interne a élaboré un nouveau Référentiel de Contrôle Interne en 2011 qui s'appuie sur un Questionnaire auto-déclaratif de 130 questions reprenant l'ensemble des processus du Manuel de Contrôle Interne : achats, investissements, ventes, stocks, trésorerie, ressources humaines.

En 2015, ce questionnaire a fait l'objet d'une refonte partielle dans le but d'augmenter le niveau d'exigence du contrôle interne. A ce titre un processus supplémentaire comprenant 24 questions a été introduit : la maîtrise de nos Systèmes d'Information.

Des missions d'audit réalisées depuis 2012 ont permis de valider (ou infirmer) le niveau de contrôle interne déclaré dans chacune des unités de gestion ; elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2015 avec 13 missions de suivi réalisées.

Ainsi, et compte tenu de l'accroissement des exigences du contrôle interne décrite ci-dessus, nous constatons en 2015 une légère diminution du niveau de contrôle interne dans les sites du groupe :

- 15 sites (contre 19 en 2014), réalisaient un score au-delà de 90 % (exprimé en pourcentage du nombre de conformités par rapport au référentiel standard),

- 15 sites réalisaient un score se situant entre 80 % et 90 % (contre 13 en 2014).

Soit au total 30 sites au score supérieur à 80 % (contre 32 en 2014).

- Parmi les 7 sites restants (contre 4 en 2014), 4 d'entre eux ont un score évalué entre 77 % et 79 %, et 3 sites ont un score inférieur à 75 %.

A noter que le site de TANGER a été intégré dans le périmètre d'action du contrôle interne en 2015.

Le score consolidé s'élève à 86 % contre 87,8 % en 2014. Nous estimons que l'ajout du chapitre sur le Management des Systèmes d'information impacte négativement le score d'environ 2 points. Par conséquent, à périmètre constant, le niveau de contrôle interne reste stable entre les 2 années.

Cartographie des risques

Les principaux risques identifiés dans le cadre de la planification budgétaire et stratégique à moyen terme sont de 4 ordres :

- Des risques marchés à anticiper au mieux au sein de toutes les divisions :
 - Eventuels effets de sur stockage sur la base des contrats en cours ;
 - Forte pression à la baisse sur les prix hors contrats ;
 - Opportunités manquées sur d'importants nouveaux marchés ;
 - Marginalisation par insuffisance de taille critique dans un cycle de concentration des acteurs du même métier.
- Des défis industriels à relever :
 - Des programmes de productivité indispensables à réaliser pour pérenniser certaines activités industrielles et préserver la compétitivité dans des zones de coûts élevés, parfois accompagnés de reconversion sur des segments de métier plus attractifs ;
 - Des lancements de nouveaux produits aux défis techniques très élevés ;
 - Des exigences clients croissantes impossible à atteindre.
- Des risques de sécurisation des actifs détectés sur certains sites : inondation, détection et protection incendie, pour lesquels des projets de déménagements de sites sont à l'étude et en développement.
- Des installations détectées comme critiques pour lesquelles des plans de prévention et de sécurisation doivent être opérés.



Déploiement d'un logiciel d'audit et de cartographie des risques

2014 a été pour l'Audit interne l'année de la digitalisation, par le déploiement avec succès d'un logiciel dédié à l'informatisation du Questionnaire de Contrôle Interne ainsi que de la cartographie des risques.

Tout au long de 2015, quelques développements mineurs ont permis aux équipes dédiées de s'approprier l'outil maintenant pleinement opérationnel.

Fraude

Le Groupe LISI a dû faire face à un rythme toujours élevé de tentatives de fraude en 2015, la plupart d'entre elles par usurpation d'identité. La procédure d'alerte initiée en 2013 est toujours déployée.

Contrôle de rentabilité des investissements majeurs

Dans le cadre de la procédure relative aux engagements d'investissements du manuel de contrôle interne, des audits de mesure de la réalisation des critères (Payback et ROI) sont réalisés sur une base de sondage dans les 2 ans qui suivent la réalisation des projets majeurs pour le Groupe.

CONCLUSION

Le Groupe juge le niveau de contrôle interne adapté à la taille et à la typologie des risques identifiés.

Les travaux à mener en 2016 viseront notamment à accroître le niveau d'exigence du contrôle interne, notamment en augmentant l'échantillonnage de contrôle des différents processus concernés.

Le groupe maintient ses objectifs de :

- Répondre à la croissance du groupe, intégrer et mettre au standard de contrôle (« COS ») et d'audit au plus vite toutes les entités du périmètre ;
- Elever le niveau de contrôle interne des sites dont le score n'atteint pas la norme groupe de 80 % ;
- Déployer l'approche par les risques via le logiciel mis en place, et harmoniser son processus avec l'ensemble des plans d'actions stratégiques et opérationnels.

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'administration

2 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LISI et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

3 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2016

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

4 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2016

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

- La direction du groupe LISI est amenée à retenir des jugements et des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions, la valorisation des instruments financiers et les impôts différés, exposées dans les notes 2.2.2, 2.2.8.5, 2.2.13, 2.2.6, 2.2.18.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et ces estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.
- Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7.1, 2.2.8.5 et 2.6.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes mentionnées ci-avant donnent une information appropriée.
- La note 2.2.14 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et des avantages au personnel fondés sur des actions. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.2.14 et 2.6.4.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque leur valeur d'usage s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que cela est décrit dans le paragraphe b « Immobilisations financières » de la note 3.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Exincourt et Paris-La Défense, le 24 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT
Philippe Pourcelot

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas

6 / RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société LISI group, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 6 du Document de Référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et HSE dans leurs versions 2015 (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2015 et février 2016 pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené neuf entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines et Hygiène/Sécurité/Environnement, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(e)s⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation

et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 12% des effectifs et 12% des consommations d'énergie primaire.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non- détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 17 février 2016

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable

Bruno Perrin
Associé

³ Informations environnementales et sociétales : la politique générale en matière d'environnement (organisation de la société), la pollution et gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie).

Informations sociales : l'emploi (effectif total et répartitions), l'organisation du travail (absentéisme), la santé sécurité (conditions de santé sécurité au travail, accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), la formation (politiques mises en œuvre en matière de formation, nombre total d'heures de formation).

⁴ Les sites d'Hérouville Saint Clair (division Medical), Marmande (division Aéronautique), Dasles (division Automotive)

7 / PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Avis sur la rémunération attribuée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- Avis sur la rémunération attribuée au Vice-Président Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 30 037 487 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 24 563 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions

des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2015, faisant ressortir un bénéfice de 81 764 220 €.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2015, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	30 037 487 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	68 452 749 €
Soit, au total	98 490 236 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

à la réserve légale la somme de	3 656 €
aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,39 € par action,	
soit la somme de	21 069 311 €
qui sera mise en paiement le 9 mai 2016	
au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de	77 417 269 €
étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.	

Le dividende revenant à chaque action est de 0,39 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 0,39 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2012*	0,28 €
31 décembre 2013*	0,34 €
31 décembre 2014	0,37 €

*après division du nominal par 5

Sixième résolution - Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée générale fixe le montant annuel des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme maximale de 300 000 €.

Ce montant restera applicable à compter de l'année 2016 et jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

Septième résolution - Avis sur la rémunération attribuée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef qui constitue le code de référence de la société prévu à l'article L225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à Monsieur Gilles KOHLER, Président Directeur Général, tels que présentés dans le document de référence.

Huitième résolution - Avis sur la rémunération attribuée au Vice Président - Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef qui constitue le code de référence de la société prévu à l'article L225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Vice -Président - Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le document de référence.

Neuvième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 22 Avril 2015 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 5 402 387 actions, à l'exception de l'acquisition

d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions ;

- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
 - la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 40 € hors frais d'acquisition,

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 40 €, s'élèvera à 166 765 400 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Dixième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2013 ET 2014

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2014 (D14-010).
- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2015 (D15-0207).

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables		
- Personnes responsables	1	6
- Déclarations des personnes responsables	1	6
2. Contrôleurs légaux des comptes		
- Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	6
3. Informations financières sélectionnées		
- Informations financières historiques	1	10
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	3 5	49 à 53 91 à 95
5. Informations concernant l'émetteur		
- Histoire et évolution de la société	1	12 à 13
- Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	13
- Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	13
- Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	13
- Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	13
- Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2 3	15 à 29 37
- Investissements	2	15 à 29
- Principaux investissements réalisés	3	57-58
	4	84
- Principaux investissements en cours		
- Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	3 3	57 74
6. Aperçu des activités		
- Principales activités	2	16 à 20
- Principaux marchés	2	16 à 20
- Evénements exceptionnels	3	67
- Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5	94-95
- Positionnement concurrentiel	2	16 à 20

7. Organigramme		
- Description du Groupe	1	7 à 9
- Liste des filiales importantes	3	48-49
	4	89
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	57-58
	4	84
- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	62
	6	106 à 109
9. Examen de la situation financière et du résultat		
- Situation financière	2	21 à 29
	3	34
	4	79
- Résultat	2	21 à 29
	3	32-33
	4	78
- Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	49 à 53
	5	92 à 95
- Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	21 à 29
- Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	49 à 53
10. Trésorerie et capitaux		
- Informations sur les capitaux	3	36 - 61
	4	76-77-81
	7	116 à 120
- Source et montants des flux de trésorerie	3	35-60-61
	4	80
- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3	49 à 53-58-59-64-65
	4	86
- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
- Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	3	73
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	56-67
12. Informations sur les tendances		
- Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	21 à 29
	4	76-77
- Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	72 à 74
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
- Organes d'administration et de direction	7	139 à 143
- Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	7	143
15. Rémunération et avantages		
- Montant de la rémunération et avantages en nature	3	72
	4	89-90

- Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	7	144 à 147
	3	63-64-72
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
- Date d'expiration des mandats actuels	7	139 à 143
- Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7	130 à 132
- Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	7	122 à 134-148
17. Salariés		
- Nombre de salariés	2	16-18-20-23-25-27-28
	4	90
	7	135
- Participation et stock-options	3	72
	7	136 à 138-145-146-147
- Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	7	136
18. Principaux actionnaires		
- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	10
	7	118 à 119
- Existence de droits de vote différents	1	13-14
	7	118
- Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	1	10
- Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	7	118
	NA	NA
19. Opérations avec des apparentés	3	72
	4	89
	7	120-121
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
- Informations financières historiques	4	90
- Informations financières pro forma	3	45 à 47
- Etats financiers	4	78 à 81
	3	32 à 36
-Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
- Date des dernières informations financières	NA	NA
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
- Politique de distribution des dividendes	3	61
	4	76-77-90
	7	117
	8	162-163
- Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
-Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21. Informations complémentaires		
- Capital social	7	116 à 118
	3	61
	1	10
- Acte constitutif et statuts	1	13-14
22. Contrats importants	5	94
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	8	152 à 161
24. Documents accessibles au public	1	6-14
25. Informations sur les participations	4	89

LISI AEROSPACE

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Tél : +33 (0)1 40 19 82 00
Fax : + 33 (0)1 40 19 82 01
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

10 rue Juvénal Viellard
F - 90600 Grandvillars
Tél : +33 (0)3 84 58 63 00
Fax : +33 (0)3 84 58 63 02
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 Chemin de la Traille
Neyron
F - 01701 MIRIBEL
Tél : +33 (0)4 78 55 80 00
Fax : +33 (0)4 72 25 81 61
www.lisi-medical.com

LISI

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Siège social
Le Millenium
18 rue Albert Camus
CS 70431
F - 90008 BELFORT Cedex
Tél : +33 (0)3 84 57 00 77
Fax : +33 (0)3 84 57 02 00
www.lisi-group.com



LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

DESIGN
MEDIA

Conception et Réalisation 01 40 55 16 66